This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

2 copies
5
1129

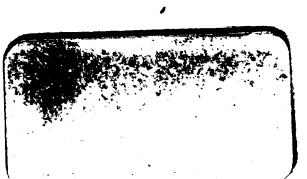

DC
137.
.L22

MÉMOIRES

RELATIFS A LA

FAMILLE ROYALE DE FRANCE,

PENDANT LA RÉVOLUTION.

TOME I.

On trouve à la même Librairie :

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Charles Lacretelle, 8 vol. in-8. avec 16 gravures. Ouvrage complet.

HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LE 18e SIÈCLE, par M. Charles Lacretelle (de l'Académie française), 14 vol. in-8. Ouvrage complet.

HISTOIRE DES FRANÇAIS, par M. Simond de Sismondi, 24 vol. in-8.

Cet ouvrage paraît par livraison de 3 vol. Les trois premières livraisons, composées des tomes 1 à 9, sont publiées, les autres livraisons suivront exactement.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

UNIV. OF MICH.

MARIE THÉRÈSE LOUISE

DE SAVOYE CARIGNAN;

PRINCESSE de LAMBALLE.

Née le 8 Septembre 1749.

Lamballe, Marie Thérèse Louise de Savoie-Carignan, princesse de.

MÉMOIRES

RELATIFS A LA

FAMILLE ROYALE DE FRANCE,

PENDANT LA RÉVOLUTION;

ACCOMPAGNÉS

D'ANECDOCTES INCONNUES ET AUTHENTIQUES SUR LES PRINCES CONTEMPORAINS ET AUTRES PERSONNAGES CÉLÈBRES DE CETTE ÉPOQUE.

Publiés pour la première fois

D'APRÈS LE JOURNAL, LES LETTRES ET LES ENTRETIENS

DE LA

PRINCESSE DE LAMBALLE,

PAR UNE DAME DE QUALITÉ

ATTACHÉE AU SERVICE CONFIDENTIEL DE CETTE INFORTUNÉE PRINCESSE.

TOME PREMIER.

A PARIS,

TREUTTEL ET WÜRTZ, RUE DE BOURBON, N° 17;

STRASBOURG, MÊME MAISON DE COMMERCE.

1826.

Hist.-Europe
Grant
1-13.32
25242
2 vol.

AVERTISSEMENT

DU TRADUCTEUR.

PARMI toutes les victimes qui ont péri dans la tourmente révolutionnaire de France, il n'en est point, la famille royale exceptée, dont le nom réveille plus de souvenirs, dont la perte excite plus de regrets, que madame la princesse de Lamballe. Mariée encore enfant, épouse avant d'être femme, veuve sans avoir été mère, appelée à de hautes fonctions dans le palais de ses souverains, rigide observatrice de ses devoirs, amie reconnaissante et dévouée de sa royale et infortunée maîtresse, toujours noble, désintéressée, vertueuse, la princesse de Lamballe réunit en elle tous les genres d'intérêt, tous les droits à l'estime, tous les titres à l'admiration. Beau-

rare D.F. 3-19-34

coup d'autres ont souffert, beaucoup d'autres ont été sacrifiés; mais ils subissaient presque tous une mort qu'ils ne pouvaient éviter; et s'ils ont reçu le coup fatal avec une résignation héroïque, la princesse de Lamballe l'a provoqué par une volonté sublime. Louis XVI, Marie-Antoinette, le souverain pontife lui-même, tous ceux qui tremblaient pour les jours de la surintendante, la supplièrent de se réfugier en Italie; elle eût pu le faire, il en était temps encore : elle refusa l'asile que lui offrait son pays natal, et donna la préférence aux dangers qui l'environnaient dans sa patrie adoptive. Depuis, chargée d'une négociation secrète auprès de leurs majestés britanniques, elle se trouvait en Angleterre au moment où l'orage était près d'éclater à Paris. Elle y revint cependant, malgré les prières de ses amis, et elle y revint tout exprès, en quelque sorte, pour par-

tager avec ses souverains bien aimés les périls du 20 juin et du 10 août.

De ce moment elle ne les quitta plus. Elle les suivit à l'Assemblée nationale, aux Feuillans, au Temple, et elle y resta jusqu'au jour où d'infâmes agens d'un pouvoir non moins abominable vinrent l'arracher à sa royale amie, pour l'entraîner bientôt à ce supplice dont les détails révoltent à la fois la justice, l'humanité, la nature et les mœurs.

C'est la vie de cette héroïne, écrite en grande partie par elle-même, que l'on offre aujourd'hui au public. Qu'on ne s'étonne point de voir des Mémoires de la princesse de Lamballe traduits de l'anglais. Il était presque impossible qu'il en fût autrement, puisque le Journal de la princesse, rédigé en italien, appartenait exclusivement à un sujet britannique. Comment les papiers de son altesse se trouvent-ils transportés en

Angleterre? L'introduction fournit à cet égard tous les renseignemens désirables.

Ces Mémoires contiennent beaucoup d'anecdotes jusqu'ici inconnues, ou rapportées d'une manière inexacte; des circonstances dont la véritable cause était ignorée; une infinité de détails que l'on chercherait vainement autre part. Non seulement l'éditeur a vu tout ce qu'elle raconte; mais elle est intervenue dans le plus grand nombre des événemens, et les faits qui lui sont personnels offrent eux-mêmes un intérêt vif et piquant. Lorsqu'elle est obligée de parler d'après des documens communiqués, elle a soin de faire connaître les individus de qui elle les tient, et comme plusieurs de ces personnes existent encore, il est difficile de ne pas ajouter foi à son récit.

Quant à ce qui me regarde, je crois pouvoir affirmer que la traduction est

fidèle. J'aurais voulu, en cela d'accord avec MM. les éditeurs français, j'aurais voulu taire quelques noms propres consignés dans cet ouvrage ; mais il en est qui se retrouvent si fréquemment répétés, que j'ai dû me tenir sur la ligne étroite tracée d'avance à tout traducteur. S'il m'est arrivé, quoique rarement, de mitiger quelques expressions, de modifier certains détails, j'ai fait en sorte néanmoins de ne point m'écarter du sens vrai, et j'ai plutôt adouci la nuance que dénaturé la couleur. Cette réserve était nécessaire ; les bienséances le voulaient ainsi ; la délicatesse même en faisait une loi rigoureuse.

En un mot, j'ai entrepris la traduction de ces Mémoires parce que j'y ai vu un hommage éclatant rendu à la vertu de nos infortunés souverains, beaucoup de vérités établies, beaucoup de calomnies réfutées ; parce qu'ils peuvent servir à rectifier l'opi-

nion sur un assez grand nombre de faits; enfin parce qu'ils m'ont semblé de nature à inspirer pour l'avenir le dégoût profond des révolutions politiques.

THÉOD. LICQUET.

INTRODUCTION.

Il y aurait sans doute beaucoup de présomption de ma part à entretenir le public de moi-même, si je connaissais un autre moyen d'établir l'authenticité des faits et des papiers que je vais mettre sous ses yeux. Je passe donc, sans plus de préambule, et en quelque sorte malgré moi, à l'histoire de ma position particulière au milieu des grands événemens que je rappelle : événemens qui m'ont rendue dépositaire de secrets et de documens d'une si haute importance.

J'ai annoncé, sur le titre de cet ouvrage, que j'avais été long-temps au service confidentiel de la princesse de Lamballe, et que les matériaux les plus précieux de cette histoire étaient tirés non seulement des entretiens, mais encore des papiers particu-

liers de mon infortunée protectrice. Il me reste à faire connaître l'origine de mes liaisons avec son altesse, et comment les papiers dont il s'agit se trouvent dans mes mains.

D'après ma naissance et le rang distingué de ma famille, ce qu'on me laissa long-temps ignorer par suite de considérations politiques, j'étais appelée à jouir d'une grande indépendance sous le rapport de la fortune. Quoi qu'il en soit, je fus redevable de mon éducation première à sa grâce le feu duc de Norfolk et à lady Mary Duncan. Ils me placèrent au couvent irlandais, rue du Bac, faubourg Saint-Germain, à Paris. J'y prenais des leçons de musique de l'immortel Sacchini, professeur de la reine elle-même. Satisfait de mes progrès, ce célèbre compositeur, un jour qu'il donnait leçon à Marie-Antoinette en présence de la princesse de Lamballe, que je pourrais appeler l'ombre

de la reine, exagéra tellement les dispositions précoces que je tenais de la nature, et le talent que je montrais pour la musique, que sa majesté désira vivement de m'entendre. La princesse de Lamballe s'offrit à en ménager l'occasion, en accompagnant Sacchini le lendemain matin au couvent. Il avait été expressément recommandé au compositeur, comme je l'appris par la suite, de me laisser toujours ignorer le nom de son altesse et le motif auquel j'étais redevable de sa visite. Sacchini le promit aussitôt à la reine, ajoutant, après lui avoir fait connaître mes protecteurs et ma situation : Votre majesté sera peut-être plus étonnée encore, lorsque moi qui suis italien, et son maître d'allemand, allemand lui-même, aurons déclaré que la jeune personne parle ces deux langues comme un naturel du pays, quoiqu'elle soit anglaise. Elle montre autant de prédilection pour le catholicisme, que de

connaissances dans les dogmes qu'il enseigne, au point qu'on la croirait elle-même membre né de cette Église.

Cette dernière observation fut cause de la faveur dont j'ai joui par la suite; faire des prosélytes à leur croyance, tel était, chez la reine et la princesse, le désir qui dominait tous les autres.

Fidèle à sa promesse, la princesse accompagna Sacchini. Fut-ce hasard ou bonheur? je ne saurais le dire; mais, de ce moment, je devins la protégée de cet ange que je ne cesserai jamais de pleurer. Les événemens politiques hâtèrent ma présentation à la reine. L'avantage que j'avais de posséder à la fois l'italien, l'allemand, l'anglais et le français, me mirent à même d'être fort utile, à cette fatale époque. J'avais d'ailleurs à la confiance de mes protectrices des droits d'un ordre plus élevé; et voilà pourquoi ces deux femmes augustes, malheureuses et mal

connues, manifestèrent à mon égard un attachement de mères bien plus que des sentimens de maîtresses, jusqu'à ce que leur mort tragique vînt me séparer d'elles pour toujours.

Des circonstances que je viens de rappeler, il résulte que ce fut à la curiosité pure, passion caractéristique de notre sexe, et si souvent la cause de sa perte, que je dus l'honneur d'être présentée à la reine. Des événemens uniques dans l'histoire ont seuls empêché que le bonheur de ma vie n'en fût le *résultat*; mais ce sera toujours le plus cher de mes souvenirs.

On verra, dans la suite de cet ouvrage, combien de missions confidentielles j'eus à remplir, souvent seule, quelquefois à la suite de la princesse. La nature de ma position, la confiance que l'on avait en moi, les commissions délicates dont j'étais honorée, les emplois touchans pour lesquels j'étais choi-

sie, tout cela flattait ma vanité, au point que j'osai me considérer comme une exception à la règle : « Il n'est point de femme qui sache garder un secret ». Très peu de personnes surent exactement où j'étais, ce que je faisais, et beaucoup moins encore l'importance de mes occupations. J'avais passé d'Angleterre en France, fait deux voyages en Italie et en Allemagne, trois dans les Pays-Bas auprès de Marie-Christine qui les gouvernait, enfin j'étais de retour en France, et pas un de mes amis d'Angleterre ne connaissait ma retraite de la rue du Bac, ni mes relations avec la princesse. Quoique mes lettres fussent écrites de Paris et datées de Paris, elles parvenaient toutes en Angleterre par la voie de Hollande ou d'Allemagne, afin d'écarter jusqu'au moindre embarras qu'aurait pu nous causer la curiosité des oisifs. C'est à toutes ces précautions, à cette inviolable

discrétion, à cette constance, à cette fidélité que je montrai, encore enfant, aux augustes personnes qui d'ailleurs avaient besoin d'un agent de ce caractère, que je dois la confiance illimitée de mon illustre bienfaitrice, et les renseignemens précieux que je vais communiquer au public.

Je fus souvent témoin, à côté de la princesse de Lamballe, des scènes effroyables du *bonnet rouge*, des sanglantes horreurs de *la lanterne*, et des infâmes outrages prodigués sans nombre à l'infortunée famille du roi Louis XVI. A cette époque, la reine était l'objet particulier des traits de la malice et de la calomnie. Souvent admise auprès de cette reine trop peu connue, je ne l'avais jamais quittée, sans admirer chaque fois l'amabilité de son caractère, sa bonté touchante envers ceux qui l'approchaient, sa générosité, sa bienfaisance, et, je dirai aussi, sa beauté. Elle était à mes

yeux le modèle de la perfection. Ce qu'il m'était absolument impossible d'expliquer, c'était la différence extrême que je remarquais entre les sentimens d'une partie du peuple et les miens, et je désirais vivement avoir le mot de cette énigme. Un jour que j'étais descendue de cheval pour me promener à pied dans les Tuileries, j'y fus insultée parce que je ne portais point la cocarde nationale. En ce moment, je rencontrai la princesse; la conversation qui suivit mon aventure, m'enhardit à faire une question relativement au mystère que je désirais pénétrer.

« Par quel motif, demandai-je, le peuple montre-t-il tant d'animosité contre la reine? »

Son altesse voulut bien alors m'adresser les termes obligeans que je vais consigner ici; mais sans répondre à ma question.

« Ma chère amie, car de ce moment

je vous prie de vous considérer comme telle, je n'ai jamais eu le bonheur d'être mère; et je sens que je ne puis m'acquitter des obligations nombreuses dont je vous suis redevable, pour la fidélité avec laquelle vous avez rempli les différentes missions confiées à votre zèle, qu'en vous adoptant comme ma fille. Je suis satisfaite de vous, je dis très satisfaite sous le rapport de vos principes religieux (1); aussitôt que les troubles s'apaiseront, et qu'ils nous auront rendu un peu de calme, mon beau-père et moi nous vous présenterons à la cérémonie de votre confirmation. »

Tant de bonté m'imposa silence. Le sentiment de la reconnaissance ne me permit

(1) J'étais alors, par les ordres de la princesse, soumise à l'examen de M. de Brienne, pour être mise en état de recevoir le sacrement de confirmation.

pas alors d'insister davantage. Mais d'après ce que j'avais déjà vu de sa majesté la reine, j'étais trop intéressée à ne point perdre de vue mon objet : non pas, veuillez me croire, que je cédasse à une vaine curiosité de femme; mais à cet attachement réel, puissant, personnel, que tous ceux qui ont jamais eu l'honneur d'approcher de Marie-Antoinette ont éprouvé comme moi pour cette aimable et infortunée souveraine.

Il se présenta inopinément une circonstance favorable qui me fournit l'occasion, sans apparence d'empressement trop marqué de ma part, de renouveler mes efforts pour arriver à mon but.

Je me trouvais avec la princesse de Lamballe dans son carrosse; une dame passa près de nous et salua ma bienfaitrice avec une attention particulière et respect. Je remarquai aussitôt, dans la contenance de la princesse, je ne sais quelle contrainte qui

m'obligea, malgré moi, à lui demander qui était cette dame.

« Madame de Genlis », s'écria la princesse avec un frémissement qui tenait de l'aversion ; « madame de Genlis, visage d'agneau, cœur de loup, ruse de renard » ; ou, pour citer la phrase italienne que je viens de traduire : *Colla faccia d'agnello, il cuore d'un lupo, e la drittura d'ella volpe.*

J'expliquerai plus loin les causes de cette répugnance pour madame de Genlis. Insister maintenant sur ce point, ce serait me détourner du sujet de ma narration ; je continue donc mon récit.

Pour des raisons particulières, je demeurais alors au couvent irlandais ; nous nous y rendîmes. Sacchini et d'autres maîtres m'y attendaient pour me donner leçon. « Chantez-moi quelque chose, me dit la princesse. *Cantate mi qualche cosa*, car je ne vis jamais cette femme (voulant parler

de madame de Genlis) sans me trouver mal et hors de mon assiette. Je désire que ce ne soit pas le pressentiment de quelque grand malheur! »

Je chantai un petit rondeau qui avait toujours fait beaucoup de plaisir à la reine et à son altesse; elles ne me renvoyaient même jamais sans me l'avoir demandé, leur eussai-je fait entendre vingt autres airs auparavant (1). Son altesse me donna plus de louange encore qu'à l'ordinaire. Je baisai la main qui applaudissait avec tant de bienveillance mes jeunes talens, et j'ajoutai : « Maintenant, ma chère princesse, puisque vous avez tant de bonté, dites-moi quelque chose de la reine! »

---

(1) Le rondeau dont je parle fut composé par Sarti, pour le célèbre Marchesi, *lungi da te ben mio*, c'est le même qui eut tant de succès en Angleterre dans l'opéra de *Giulo Sabino*, que l'auteur fit représenter sur le théâtre de Londres.

La princesse me regarda, et se mit à pleurer. Ses yeux demeurèrent un moment comme pétrifiés dans leur orbite; puis elle me dit en italien, selon sa coutume : « Je ne puis rien vous refuser » (*non posso negarti niente*). Il me faudrait beaucoup de temps pour vous raconter toutes les causes qui ont attiré tant d'outrages à la reine. Je crains bien qu'aucun de ceux qui l'approchent ne puisse échapper à l'affreuse tempête qui nous menace. La beauté de Marie-Antoinette, son ascendant sur les cœurs, sa naissance, son rang, son mariage, sa mère, son éducation imparfaite, le roi lui-même, et plus que tout cela le malheureux attachement de la reine pour l'abbé de Vermond, la duchesse de Polignac, et moi-même; enfin, et ce n'est pas la moindre cause, la bonté de son âme où n'entra jamais la méfiance : tels sont les principaux motifs des clameurs dont elle est l'objet.

« Mais, puisque vous prenez tant d'intérêt aux malheurs de cette auguste princesse, je vous confierai mon propre journal. Je l'ai commencé dès mon arrivée en France; je l'ai continué sans interruption depuis que sa majesté, m'honorant de sa confiance, daigna me donner, sans que je l'eusse sollicitée, la surintendance de son palais, charge que la délicatesse et la justice ne me permettent de quitter sous aucun prétexte, et que je remplirai jusqu'à ma dernière heure ! »

La princesse de Lamballe pleurait en me tenant ce discours, et ses dernières paroles étaient presque étouffées par ses sanglots.

Pénétrée de son affliction, je lui demandai pardon d'avoir fait involontairement couler ses larmes, et la priai de vouloir bien m'emmener avec elle aux Tuileries.

« Non, répondit-elle; vous vous êtes conduite jusqu'ici avec une grande cir-

conspection ; et c'est là ce qui a déterminé ma confiance envers vous. Que la curiosité ne vous fasse point changer votre système : vous aurez le journal ; mais soyez prudente ; lisez-le seule, et ne le communiquez à personne : je vous le donne à ces conditions. »

J'allais m'engager par une promesse formelle ; son altesse m'arrêta.

« Point de serment, me dit-elle ; j'ai des preuves suffisantes de votre sincérité : une simple affirmative suffira. »

Je me contentai de répondre que j'obéirais religieusement à ses ordres.

Alors elle me quitta en me donnant rendez-vous pour trois ou quatre heures après midi, dans certaines allées peu fréquentées des Tuileries. Je m'y trouvai, et reçus de ses propres mains, en cet endroit, son journal particulier.

Prendre de nombreuses notes dans le but de rassembler des matériaux authen-

tiques pour l'histoire future, telle a toujours été l'une des occupations favorites des Français, mais plus particulièrement, je crois, à l'époque dont je parle. La presse a enfanté des bibliothéques entières de ces sortes d'écrits depuis la révolution. Tout le monde sait que Louis xv a laissé des Mémoires secrets, rédigés par lui-même, sur les événemens qui ont précédé la catastrophe; et, si les papiers des Tuileries n'eussent péri dans le naufrage de la royauté, on aurait vu que Louis xvi avait entrepris des Mémoires contemporains; on aurait vu encore que sa belle et malheureuse reine avait elle-même réuni beaucoup de notes et de documens pour servir à l'histoire de ses propres malheurs. Il semblera donc tout-à-fait naturel que la princesse de Lamballe, qui avait tant de rapports avec la reine, et par l'emploi qu'elle remplissait auprès d'elle, et par les chagrins dont elle était abreuvée,

que la princesse de Lamballe, dis-je, ait contracté cette habitude, quand bien même elle n'aurait eu d'autres véhicules que la mode et l'exemple. Mais, avec de la générosité dans l'esprit, de la sensibilité dans le cœur, de la réflexion dans les idées, on aimera toujours à confier au papier le récit de ses souffrances, et ce sera la consolation de l'écrivain, surtout s'il a vu ses actions censurées par la haine, ou empoisonnées par la malice.

J'avais moi-même aussi adopté cet usage. Ma bienfaitrice ayant l'habitude de parler avec cet épanchement sans réserve, que toute personne bien née se plaît à montrer aux objets de sa confiance, son humble protégée, pour ne point perdre le souvenir de faits si importans, prenait ordinairement note de ce qu'elle avait entendu. En toutes autres mains, le journal de la princesse eût été incomplet, attendu surtout qu'il était

écrit sans beaucoup d'ordre, et n'avait point été destiné à l'impression; mais lié et concordé par ses entretiens confidentiels avec moi, et par le récit des événemens que je rapporte sous ma responsabilité personnelle, il offrira, j'ose l'espérer, les élémens d'un bon mémoire, dont je garantis d'ailleurs l'exactitude.

Peut-être toutefois, à mon âge, et après un laps de trente années, ne me serais-je pas déterminée à mettre de l'ordre dans les papiers dont je tire ma narration, si l'ouvrage de madame Campan sur le même sujet ne me fût pas tombé dans les mains.

Madame Campan a dit beaucoup de vérités relativement à la reine; mais elle en a omis ou altéré beaucoup d'autres, non pas à dessein, j'en suis persuadée, mais parce qu'elle ignora les événemens, ou qu'elle les connut mal. Elle fut souvent absente du service, et autant de fois, par conséquent,

obligée de recevoir les renseignemens de la seconde main. Elle-même me dit en 1803, à Écouen, qu'à une époque très importante elle avait été contrainte, pour sauver sa vie, de fuir le théâtre des événemens. Elle n'entretint jamais de relations particulières avec la princesse de Lamballe, qui en avait de si intimes avec la reine. Sans doute elle était dévouée à sa majesté, et la princesse lui rendait justice à cet égard; mais les circonstances avaient inspiré à cette dernière un sentiment de réserve et de défiance à l'égard des personnes qui voyaient beaucoup de monde; et madame Campan était dans ce cas. Voilà pourquoi l'on ne rechercha point ses services particuliers; elle ne se présenta même jamais chez la princesse, sans en avoir reçu l'invitation préalable.

On a cherché, depuis la révolution, à faire douter de la sincérité de l'attachement dont madame Campan s'est dé-

clarée pénétrée pour la reine; et l'on a dit, à l'appui de cette prétention, qu'elle avait reçu plusieurs filles de régicides dans son pensionnat d'Écouen. Loin de moi de sanctionner une accusation si injuste! Ces circonstances, à la vérité, ont fait tort à madame Campan, dans l'estime de ses anciens amis, et ont contribué à la ruine de son établissement, lorsque les Bourbons remontèrent sur le trône; peut-être encore ces circonstances l'ont-elle privée, jusqu'à un certain point, des renseignemens qu'auraient pu lui fournir les royalistes, pour rendre ses mémoires entièrement authentiques. Cependant, quelle autre conduite, je le demande, pouvait tenir une personne obligée de chercher en elle-même ses moyens d'existence? une personne au pouvoir de la famille de Napoléon et de ses partisans. Ainsi, je rendrai volontiers témoignage de la sincérité des

sentimens de madame Campan, tout en le refusant quelquefois à la fidélité de son récit. Son isolement complet des illustres personnages placés le plus près de la reine, doit nécessairement laisser beaucoup à désirer dans sa relation. Tant que dura la surintendance de la princesse de Lamballe, madame Campan n'eut aucun rapport direct avec ma bienfaitrice, excepté une fois, relativement aux objets que l'on faisait passer à Bruxelles, avant le voyage de Varennes; et une autre fois à l'occasion d'une visite que Pétion, maire de Paris, avait faite à une dame de la maison de la reine. Je me rappelle particulièrement cet incident, parce que la princesse m'ayant adressé la parole dans sa langue naturelle, madame Campan, qui le remarqua, me prit alors pour une Italienne, jusqu'à ce qu'une circonstance, que je relaterai tout à l'heure, vînt la détromper à cet égard.

J'anticiperais l'ordre des événemens, et m'exposerais à des redites inévitables, si j'entreprenais de relever ici les erreurs formelles de l'ouvrage de madame Campan. Qu'il me suffise maintenant de faire remarquer en général l'éloignement où elle était de l'intimité de la princesse de Lamballe; l'omission qu'elle fait des circonstances les plus intéressantes de la révolution; le silence qu'elle garde sur d'importantes anecdotes relatives au roi, à la reine et à plusieurs membres de la première assemblée; ses erreurs touchant les rapports de la princesse de Lamballe avec la duchesse de Polignac, le comte de Fersen, Mirabeau, le cardinal de Rohan et autres; l'époque erronée où elle place l'origine de la confiance de la reine pour Barnave, et le terme de celle de Marie-Thérèse pour Rohan; le faux jour sous lequel elle présente des particularités relatives à Joseph II;

son inexactitude à l'occasion du libelle publié en Angleterre par madame Lamotte, de concert avec Calonne, lors de l'affaire du collier : tout cela, et une infinité d'autres assertions plus ou moins fautives seront successivement examinées. Je ferai donc en sorte de suppléer aux omissions de madame Campan, de redresser ses erreurs; de manière qu'avec ces deux ouvrages, l'historien futur de mes bienfaitrices se trouvera entouré de tous les matériaux nécessaires et authentiques, pour rendre pleine justice à leur mémoire.

J'ai dit, dans un précédent paragraphe, que je relaterais une circonstance relative à madame Campan, circonstance qui eut lieu après qu'elle m'eut prise pour une Italienne, et avant qu'elle sût que je fusse au service de la princesse.

Madame Campan, encore bien qu'elle m'eût vue, non seulement à l'époque dont

je parle, mais auparavant et depuis, madame Campan, dis-je, passait toujours à côté de moi sans me remarquer. Un dimanche que la Reine, accompagnée de madame de Staël et de sa suite ordinaire, dont madame Campan faisait partie, traversait la galerie du château pour aller entendre la messe, ainsi qu'elle en avait l'habitude, Sa Majesté m'aperçut et m'adressa gracieusement la parole en allemand. Madame Campan me parut fort étonnée. Quoi qu'il en soit, elle passa sans rien dire; mais depuis, toutes les fois que je la rencontrai, elle me témoigna beaucoup de politesse.

Je me rappelai ce passage de Boswell, où il dit qu'on était fier d'obtenir un salut du docteur Johnson.

Le lecteur verra dans la suite de cet ouvrage que, le 2 août 1792, grâce à la bienveillance et à l'humanité de mes augustes bienfaitrices, je fus obligée d'accepter une

mission en Italie, mission imaginée dans l'unique but de m'éloigner des scènes d'horreurs, dont elles prévoyaient qu'elles-mêmes et les leurs deviendraient les victimes. La princesse de Lamballe fut en effet assassinée au commencement du mois suivant. Comme ma relation s'étend au-delà de cette époque, il est juste que j'indique les sources incontestables où j'ai puisé la connaissance de faits dont je n'ai pas été le témoin.

Une personne fort avant dans la confiance de la princesse me fit régulièrement passer, par l'intermédiaire d'un honnête cocher dont j'aurai occasion de parler, le récit exact de tout ce qui se passa, jusqu'à ce qu'elle-même, et toutes les personnes attachées au service de la famille royale, fussent arrêtées et envoyées à *la Force*. L'affreuse tempête calmée, je revins à Paris. Madame Cléry, son amie madame de Beaumont, fille naturelle de Louis XV, et M. Chambon de Reims qui n'avait

point quitté Paris, reconnurent et attestèrent l'exactitude de mes papiers. Cette dame Cléry, dont je parle, est la même qui partagea le dévouement de son mari pour la famille royale, dans la prison du Temple; et cet homme généreux ajouta son témoignage à tous les autres, en présence de la duchesse de Guiche Grammont, à Pyrmont en Allemagne, où je le rencontrai, à la suite du feu roi de France, Louis XVIII, dans un concert. Après le 10 août, j'entretins une correspondance suivie avec plusieurs personnes de Paris. Elles m'informèrent soigneusement de toutes les scènes d'horreurs qui suivirent. Leurs lettres étaient adressées à Naples, sous le couvert de sir William Hamilton, qui me les faisait passer. Indépendamment de ces renseignemens puisés à des sources si respectables, beaucoup de circonstances particulières m'ont été révélées par des individus dont je place généralement les noms

à côté des faits qu'ils m'ont mise à portée de consigner dans mon ouvrage.

J'ajoute, en terminant, que je me suis attachée à classer dans un ordre chronologique les papiers de la princesse de Lamballe, les entretiens que j'ai eus avec elle, mes propres remarques, et tous autres renseignemens ultérieurs. Toutes les fois que je laisserai parler la princesse, le lecteur s'en apercevra sans peine, attendu que j'ai toujours eu soin d'isoler mes propres souvenirs et mes réflexions dans des paragraphes et des notes indiquées non seulement dans le sommaire des chapitres, mais encore dans le cours de l'ouvrage. Ce qui appartient à la princesse est d'ailleurs enfermé dans des guillemets. La première partie du récit, c'est-à-dire tout ce qui précède l'intervention personnelle de la princesse dans les événemens, je le dois principalement à sa plume ou à ses confidences. Je n'ai guère

fait autre chose que traduire l'italien en anglais, et rapprocher des pensées et des sentimens souvent épars et détachés. Au total, que ce soit la princesse qui parle, ou tout autre, j'affirme avec assurance que ces Mémoires seront reconnus les plus circonstanciés et certainement les plus authentiques de tous ceux qui ont été offerts jusqu'à ce moment au public de la Grande-Bretagne, sur les événemens qui en font la base. La presse a été féconde en écrits fabuleux sur cette époque, et ces écrits ont été avidement dévorés. Mais j'espère que John-Bull n'est pas tellement charmé des fictions dorées de l'étranger, qu'il repousse la vérité sans ornemens, présentée par une loyale compatriote; et qu'il me permette de l'avertir, *en passant,* de ne point nous traiter avec indifférence, nous beautés indigènes, car nous trouverions un prompt dédommagement dans les égards, le patro-

nage et l'admiration de tous les peuples d'Europe (1). Je suis vieille maintenant, et j'ai acquis mon franc-parler.

---

(1) Dans ce parallèle de l'exactitude britannique et des fictions étrangères, je voudrais pouvoir placer du bon côté, certaine dame de l'un des trois royaumes (*), qui a dernièrement écrit sur l'Italie. Cette dame paraît avoir tout-à-fait secoué le joug de la vérité. Ou elle s'est trompée, ou elle a voulu tromper les autres dans ce qu'elle dit du replacement des fameux chevaux de Venise. J'étais présente à la cérémonie; et lorsque je jetai les yeux sur la fable de lady Morgan, je regrettai de voir le tableau d'un pays si intéressant, d'un pays que j'ai appris à aimer par un séjour de près de trente années, au milieu d'amis réels de l'humanité et de la foi publique, dessiné par une main si peu scrupuleuse et si légère.

Quant à ce qu'elle rapporte de l'empereur d'Autriche et de Marie-Louise, cette dernière ne se trouvait point à Venise à l'époque dont il s'agit. Lorsqu'elle y vint, ce fut uniquement pour partager la

(*) Lady Morgan est irlandaise.

Je n'ai d'autre but, dans cet ouvrage, que celui d'employer tous mes efforts à réhabiliter la réputation de tant de victimes de la calomnie. Plût au ciel que ma mémoire fût moins fidèle! que je pusse effacer du souvenir des contemporains et de la postérité jusqu'au nom de leurs infâmes bourreaux! Je n'entends point parler ici de l'exécuteur qui termina machinalement leur vie sur la

---

douleur de l'empereur son père, sur la perte de sa cousine et belle-mère, l'impératrice Louise, fille de l'archiduc de Milan, et troisième femme de l'empereur. Ce fait eut lieu long-temps après le rétablissement des coursiers dorés de Lysippe. D'ailleurs c'était la semaine sainte, *settimana santa*, moment où jamais, dans aucune ville d'Italie, on ne célèbre de pompes théâtrales. J'ajoute que la cour, par suite de l'événement dont je viens de parler, était en grand deuil.

Peut-être aurai-je moi-même commis quelques erreurs. Des papiers auxquels on n'a point touché depuis trente ans, peuvent recéler des inexactitudes.

terre; dans l'état misérable où elles se trouvaient placées, une prompte mort devenait pour elles un bienfait; je veux parler de certains personnages, encore vivans peut-être, lâches assassins de ténèbres, qui attaquèrent sourdement l'honneur de leurs victimes, et les poignardèrent moralement long-temps avant leur mort, en diffamant chaque jour des vertus que les calomniateurs ne possédèrent jamais, et par la seule jalou-

---

Mais toutes les fois que je rapporte des ouï-dire, j'ai la précaution, autant que possible, de me réfugier sous le bouclier où tous les écrivains peuvent aller chercher un abri, l'immanquable *salvocondotto :* ON DIT. Mais ni le comte ni la comtesse Cicognara, quels que puissent être leurs motifs particuliers de se montrer mécontens de la conduite du gouvernement autrichien à leur égard, n'ont jamais pu affirmer à lady Morgan des faussetés si patentes. Les événemens dont il s'agit sont trop bien connus, même des *cicerone* de la place, dont l'ignorance d'ailleurs a gâté les livres de tant de prédécesseurs de lady Morgan.

sie d'une réputation qu'ils se sentaient eux-mêmes incapables de mériter.

« S'il y a un Dieu, dit Montesquieu, il doit être juste! » Cette justice divine vient de se manifester, après des siècles, sur les descendans des féroces et sanguinaires conquérans de l'Amérique du sud, et sur l'innocente postérité de son empereur Montézuma, lâchement égorgé. Cette partie de l'Amérique donne à l'Espagne une leçon de morale, en s'affranchissant des liens que lui avaient imposés des vainqueurs cruels et avarès.

Quant à mes pertes insignifiantes dans la ruine générale, peut-être n'en devrais-je point parler; et c'est ce que j'aurais fait si la fatale convulsion qui ébranla l'Europe entière, et qui a laissé tous les peuples dans cet état de fluctuation qui succède ordinairement à une tempête sur mer, ne m'avait fourni l'occasion de rendre hommage à la générosité de mes bienfaitrices. Tous mes

biens ont péri dans le naufrage, et le marin qui ne sauve que sa vie frissonne encore involontairement au souvenir du danger qui n'est plus.

Des personnes du premier rang peuvent se rappeler aujourd'hui que je quittai la France au moment où, très jeune encore, je me voyais à l'entrée d'une carrière brillante. Si l'avenir eût réalisé les espérances du présent, je me serais vue placée au-dessus des caprices de la fortune. Éblouie par les faveurs d'une Reine, par la protection d'une princesse, je négligeai de m'assurer par moi-même une indépendance, moins brillante à la vérité, mais appuyée sur des fondemens plus solides. Je n'étais encore, pour ainsi dire, qu'une enfant à cette époque; peut-être que la vanité de me voir utile à ces deux illustres personnes fit taire en moi tout autre sentiment. Aujourd'hui, que j'ai appris à réfléchir, je me rappelle avec effroi combien j'ai couru

de périls, combien de fois j'ai vu la mort en face, sans autre crainte que celle de ne pas servir aussi efficacement que je l'aurais voulu, même par la perte de mes jours, ces princesses vraiment généreuses, à qui il ne manqua que le pouvoir de m'assurer autant de bonheur et d'indépendance, que leur cruelle destinée m'a occasionné depuis de douleurs et de misères. Si la mort ne m'eût pas privée de leur protection, je n'aurais jamais eu de motifs pour regretter mes nombreux sacrifices, puisque Sa Majesté, sans que j'eusse fait aucune démarche auprès d'elle, m'avait assuré, par l'organe de la princesse, la survivance d'un emploi aussi lucratif qu'honorable auprès de sa personne. Dans ces augustes personnages, j'ai perdu mes meilleurs amis; j'ai tout perdu, excepté les larmes que m'arrache encore en cet instant mon récit: larmes de reconnaissance, qui ne cesseront jamais de couler au souvenir de leur supplice.

MÉMOIRES

RELATIFS

A LA FAMILLE ROYALE

DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

Commencement du Journal. — L'impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette. — Ses vues politiques dans chacun des mariages de ses filles. — Sort de l'archiduchesse Josepha. — Après la mort de cette princesse, l'archiduchesse Caroline épouse le roi de Naples. — Remontrance de Marie-Thérèse à la cour de Naples sur la manière dont on avait traité sa fille. — La fille réclame plus promptement encore, et avec plus d'efficacité. — Marie-Antoinette destinée à la France. — Madame de Pompadour. — Aversion de la France pour l'Autriche. — Vermond recommandé par Brienne comme instituteur de Marie-Antoinette. — Il sert les intérêts de l'Autriche. — Éducation limitée de Marie-Antoinette. — Son goût pour les bals et les spectacles privés. — Métastase. — Du Barry. — Observations de l'Éditeur, qui reproche à Marie-Thérèse d'avoir sacrifié sa fille à la politique.

« Le caractère de l'impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, est suffisam-

ment connu. Cet esprit entreprenant, ambitieux, qui l'avait animée dans ses démêlés avec la France, lui suggéra l'idée, vers la fin de sa carrière, de rechercher l'alliance de cet état. Indépendamment d'autres espérances, elle se flattait que Louis xv pourrait un jour l'aider à rentrer en possession des provinces que le roi de Prusse avait violemment séparées de son ancienne domination. Elle comprit les nombreux avantages qui devaient résulter d'une union avec son ennemi, et elle croyait y parvenir par le mariage de sa fille.

« La politique, chez les souverains, domine toute autre considération. Marie-Thérèse se persuada que la beauté de sa fille aurait plus de pouvoir sur la France que ses propres armes. A l'exemple de sa contemporaine Catherine II, dont elle était jalouse, elle méconnut les liens de la nature, en disposant de ses enfans : système plus convenable aux pays où le knout est la raison du prince, qu'aux nations qui se glorifient d'une civilisation plus avancée. Sa rivalité avec

Catherine lui fit étrangement négliger l'éducation de ses filles. Attentive au pouvoir naissant du Nord, et s'apercevant que les desseins de la Russie étaient de contrarier ses vues sur la Pologne et la Turquie, par le moyen de la France, elle oublia tellement ses devoirs domestiques, en cherchant à combattre l'ascendant de Catherine, qu'elle laissait souvent passer huit ou dix jours sans voir ses enfans, souffrant même que leur éducation fût arrêtée dans ses sources les plus essentielles. Si elle les présentait à quelques grands personnages, les caresses, qu'elle leur prodiguait alors, n'étaient rien qu'un vain décorum, dans le but unique de faire croire qu'ils étaient l'objet constant de ses soins, et les compagnons de ses loisirs. Plus avancés en âge, ils devinrent, en ses mains, les instrumens de son ambition. Le sort de l'un d'eux fera voir quel prix la mère retira de sa vanité mondaine. (1)

---

(1) Si la princesse avait pu lire dans le livre des

« L'un des principaux objets de la politique de Marie-Thérèse, c'était l'influence qu'elle prétendait acquérir en Italie. Dans ce dessein, elle maria d'abord une des archiduchesses au faible duc de Parme; ensuite elle fit circonvenir Charles III, qui demanda bientôt l'archiduchesse Josepha pour le plus jeune de ses fils, le Roi de Naples. Tout étant réglé, la cérémonie ayant eu lieu par procureur, on trouva convenable de sonder les sentimens de la princesse, afin de savoir jusqu'à quel point elle voudrait servir les projets de sa mère, à la cour de Naples. « L'Écriture dit », ce fut sa réponse, « qu'une femme mariée appartient au pays de son époux. »

« Et la raison d'état ! » s'écria Marie-Thérèse.

« Est-elle au-dessus de la religion? » répliqua la princesse.

---

destinées, elle y aurait vu le sort de *deux* de ses enfans; mais, à cette époque, la plus malheureuse victime n'était pas encore offerte en sacrifice.

« Cette réponse inattendue se trouvait tellement en opposition avec les vues de l'impératrice, que celle-ci hésita long-temps à laisser partir sa fille. Lasse enfin de tant d'incertitudes, elle y consentit, mais en exigeant de l'archiduchesse qu'avant de se mettre en route pour le pays si désiré de son époux, elle descendît dans les caveaux destinés à la sépulture de ses ancêtres, afin d'y adresser au ciel une fervente prière pour l'âme de ceux qu'elle allait quitter.

« Peu de jours auparavant, une princesse avait été inhumée sous ces voûtes. Je crois me rappeler que c'était la seconde femme de Joseph II, morte de la petite vérole.

« L'archiduchesse Josepha obéit aux ordres cruels de l'impératrice sa mère, prit congé de ses amis et de ses connaissances, comme si elle eût pressenti l'événement, contracta la maladie, et mourut quelques jours après.

« On disposa l'archiduchesse Caroline à remplacer sa sœur. Quand on la jugea suffisamment instruite, elle partit pour Naples,

où elle n'oublia certainement jamais, ni le lieu de sa naissance, ni les intérêts de son pays. Une circonstance relative à la mère et à la fille, donne une idée parfaite du caractère de ces deux princesses. A la cérémonie du mariage, l'archiduchesse apprit que l'étiquette espagnole n'accordait pas à la Reine l'honneur de dîner à la table du Roi; elle en informa sa mère. Marie-Thérèse écrivit sans délai au marquis Tanucci, alors premier ministre de Ferdinand, de faire savoir à son souverain, que, si l'archiduchesse, devenue Reine de Naples, devait être moins honorée que le Roi son mari, elle l'enverrait chercher à Naples par une armée qui la ramenerait à Vienne; et que le Roi pourrait acheter une esclave en Géorgie, parce qu'une princesse autrichienne n'était point faite pour de pareilles humiliations. Marie-Thérèse aurait pu s'épargner tant de peine; avant l'arrivée de la lettre, Caroline avait destitué tous les ministres, envahi la direction des affaires, et interdit au Roi lui-même l'entrée de la

chambre où elle couchait. En voilà suffisamment pour l'abolition de l'étiquette espagnole par la politique autrichienne. Le Roi d'Espagne réclama vivement contre l'influence de Marie-Thérèse; mais il n'avait pas le choix des moyens.

« Une autre fille de l'impératrice, comme je l'ai déjà dit, avait été mariée au duc de Parme, dans le but d'accroître la puissance autrichienne en Italie, en diminution de celle de la France, à qui la cour de Parme, aussi-bien que celle de Modène, avait été longtemps attachée.

« La quatrième archiduchesse, Marie-Antoinette, la plus jeune et la plus belle de la famille, fut destinée à la France. Moins âgée que ses sœurs, mais beaucoup plus aimable, on la choisit à cause de sa beauté. Peu importaient aux auteurs du plan les qualités personnelles du mari qu'on lui destinait. On savait qu'il ne jouissait d'aucune autorité; qu'il n'avait pas même la liberté de choisir son épouse. Ce que l'on considérait, c'était le

caractère de Louis XV ; ce que l'on calculait, c'était l'ascendant probable que la jeunesse et la beauté obtiendraient sur le Roi et la cour.

« Ce fut à l'époque où madame de Pompadour gouvernait avec un pouvoir absolu non seulement le Roi, mais toute la France, que l'union de l'archiduchesse Marie-Antoinette avec le petit-fils de Louis XV fut proposée. Le projet fut accueilli avec chaleur par le ministre Choiseul, et vivement appuyé par madame de Pompadour. C'est à elle, en effet, au duc de Choiseul et au comte de Mercy, qu'on peut attribuer tout le succès de la négociation. Madame de Pompadour fut tellement flattée des attentions de Marie-Thérèse, des présens dont elle récompensait ses services, et du titre de « chère cousine » que l'impératrice lui donnait dans ses lettres, qu'elle ne se donna point de relâche que le représentant du Dauphin n'eût été envoyé à Vienne, pour épouser Marie-Antoinette en son nom.

« Cependant tout le crédit des auteurs de cette union ne put empêcher qu'il ne se formât contre elle une opposition, non seulement parmi beaucoup de personnes de la cour, du ministère et de la nation, mais encore au sein de la famille royale elle-même. La France n'a jamais vu de bon œil les alliances avec la maison d'Autriche. A peine connues, elles ont aussitôt trouvé des contradicteurs; et les filles de Louis XV exprimèrent alors ouvertement leur répugnance; mais le plus fort parti l'emporta, et Marie-Antoinette fut Dauphine.

« Brienne, archevêque de Toulouse, depuis archevêque de Sens, proposa l'abbé de Vermond, bibliothécaire du collége des Quatre-Nations, pour enseigner la langue française à la Dauphine. L'abbé reçut, en conséquence, de Louis XV, l'ordre de se rendre à Vienne. Quels furent les résultats de cette nomination? On le verra dans la suite. L'un des plus funestes, peut-être, vint de la reconnaissance de Vermond envers le prélat

qui l'avait recommandé. Quelques années après, en usant de son influence sur son élève devenue Reine, afin de porter Brienne au ministère, il fit plus de mal à Marie-Antoinette et à la France, que leurs ennemis les plus acharnés. Le pouvoir de l'abbé sur l'esprit de Marie-Antoinette a été l'objet d'opinions diverses; il n'y en a qu'une sur sa capacité : c'était un homme superficiel et rusé. Dès son arrivée à Vienne, il devint l'instrument de Marie-Thérèse. Salarié en Allemagne, comme instituteur de la fille, il le fut mieux encore, de retour en France, comme agent secret de la mère. Il aimait mieux passer pour un personnage important, en faisant croire à son crédit auprès de la Reine, que pour un homme riche : trop adroit d'ailleurs pour désirer qu'on lui supposât des richesses, il savait que des émolumens disproportionnés lui auraient bientôt fait perdre l'autorité qu'il retirait de services rendus à d'autres, plutôt que de faveurs sollicitées pour lui-même. En géné-

ral, il passait pour un homme désintéressé. On ne s'est jamais aperçu qu'il eût augmenté sa fortune particulière, dans son emploi. On ignore également si la nomination de son protecteur et ami au ministère, sous Louis XVI, lui valut autre chose que le plaisir d'une vanité satisfaite, attendu que le nouveau ministre était son ouvrage. Il est probable que ce fut tout le fruit qu'il en retira; autrement, le mécontentement général qui suivit cette nomination l'aurait sans doute exposé à des dangers, à moins qu'il n'ait alors invoqué la protection de la Reine, comme il le fit en tant d'occasions où il commit de si grandes bévues. Dans l'origine, le choix de l'abbé de Vermond fut un malheur pour Marie-Antoinette; l'habitude rendit ensuite ce malheur nécessaire. (1)

« L'instruction de la Dauphine ne s'étendit pas loin. Remplie d'aisance dans ses ma-

(1) Je m'étendrai davantage sur ce point par la suite.

nières, Marie-Antoinette laissait beaucoup à désirer sous d'autres rapports. De là vint qu'elle fuyait avec tant de soin la société de femmes plus expérimentées qu'elle, préférant l'aimable jargon de l'autre sexe, qui, lui-même, préférait de beaucoup l'enjouement de la jeunesse et de la beauté à la conversation plus sérieuse des antiques douairières de la cour. De là, probablement, son goût irrésistible pour les grandes réunions, les bals, les mascarades et toute espèce de fêtes publiques ou particulières; de là encore les liaisons qu'elle contracta plus tard avec la duchesse de Polignac, qui favorisa tant ces plaisirs, pour les distractions de sa royale amie. Quoique professant un éloignement naturel pour tout ce qui exigeait de l'étude et de l'application, Marie-Antoinette n'en apprenait pas moins avec beaucoup de soin les différens rôles qu'elle devait remplir dans les comédies, bluettes et opéras, sur son théâtre particulier; cette étude même paraissait lui coûter fort peu. Innocentes récréations, qui

devinrent par la suite une source de calomnies contre sa personne. C'était là cependant le seul genre d'éducation sur lequel Marie-Thérèse eût insisté à l'égard de sa fille en Allemagne, et l'impératrice y trouvait tant d'avantages pour ses enfans, que le célèbre Métastase composa, par ses ordres, quelques uns de ses plus beaux opéras, pour les passe-temps du soir, de ses filles. Et quel moyen plus sûr d'orner l'esprit de la jeunesse, sans danger pour ses mœurs, que de lui faire réciter en famille les plus belles productions du génie? Toujours est-il que Marie-Antoinette n'oublia jamais l'attachement qu'elle avait voué à son maître Métastase; et il eût été à désirer que tous ses maîtres eussent également bien rempli leurs devoirs auprès d'elle. L'abbé de Vermond encouragea ces études. Le Roi lui-même approuva depuis la traduction des ouvrages du respectable instituteur de la Reine, et en fit publier à ses frais une édition magnifique, afin qu'elle pût satisfaire plus facilement ses goûts, en les lisant en

français (1). Devenue mère, et accablée sous le poids de ses chagrins politiques, Marie-Antoinette regretta beaucoup de n'avoir pas, dans sa première jeunesse, donné plus de temps à son instruction. « Quelle ressource, s'écriait-elle, qu'un esprit qui s'est mis en garde contre les vicissitudes humaines! » Elle voulut prévenir, pour le bonheur de ses enfans, les erreurs dont elle se voyait elle-même la victime; erreurs commises par l'impératrice sa mère, en faveur de laquelle néanmoins elle cherchait encore des excuses. « L'impératrice, disait-elle, se trouva,

(1) Heureuse! trois fois heureuse Marie-Antoinette! heureuse la France! heureuse l'Europe tout entière peut-être, si ce penchant n'eût jamais été contrarié! L'esprit une fois sérieusement appliqué à la recherche d'un objet spécial, est à l'abri des dangers qui naissent de la dissipation et de l'ennui. Que nous soyons privés, au contraire, d'une occupation qui plaise à notre jeunesse et à nos goûts, nous tombons, sans nous en apercevoir, dans des erreurs fatales à notre repos, à notre réputation et à notre existence.

de bonne heure veuve, avec dix ou douze enfans. Elle avait été accoutumée, même du vivant de l'empereur, à gouverner son vaste empire, et pensait qu'il eût été injuste de sacrifier à ses propres enfans le bien-être de la nombreuse famille uniquement confiée depuis à sa prudence et à sa protection.

« Bien malheureusement pour Marie-Antoinette (1), elle n'était point encore arrivée en France, que son plus grand appui, madame de Pompadour, avait cessé de vivre. La jeune passagère ne trouva point, en entrant dans sa nouvelle patrie, le pilote qui devait la conduire saine et sauve dans le port. Le crédit de l'Autriche disparut avec celle qui l'avait soutenu. Les intrigans de la cour ne virent pas plus tôt le Roi sans favorite déclarée, qu'ils s'occupèrent de lui en donner une, disposée à servir leurs desseins et à renverser le parti Choiseul, pour lequel

(1) Et peut-être pour toute l'Europe, s'il en faut juger par les résultats.

s'était prononcée madame de Pompadour. Un homme sans mœurs, le duc de Richelieu, fut chargé de cette mission. Il présenta au Roi une femme du peuple, madame du Barry, et eut ainsi la gloire de donner à madame de Pompadour une héritière de sa puissance; à Louis XV, la dernière de ses maîtresses. Madame de Grammont, confidente du Roi pendant cette espèce d'interrègne, s'éclipsa au lever de ce nouveau soleil. D'autres événemens signalèrent bientôt un autre pouvoir. Tous les ministres connus pour leur attachement aux intérêts de l'Autriche furent renvoyés; c'était précisément l'époque où l'on attendait la jeune Archiduchesse, épouse du Dauphin de France. Elle arrive, rencontre à peine un ami, et beaucoup d'ennemis dont sa beauté même, sa douceur et sa simplicité devaient encore augmenter le nombre.»

NOTE.

Ce que vient de dire la princesse de Lamballe fait naître des réflexions qu'en ma qualité d'éditeur je ne puis m'empêcher d'exposer. Elles sont fondées sur la connaissance que j'ai des pressentimens de son Altesse à cette époque. Mais elle ne vécut point assez pour voir ses craintes se réaliser. Je lui ai souvent entendu exprimer en grande partie les sentimens que je vais rapporter, et que je ne fais en quelque sorte que transcrire. De terribles résultats ont fourni la preuve évidente de la justesse de ses idées. A la vérité, quelques unes de mes observations ne peuvent lui appartenir, et le lecteur s'en apercevra sans peine; mais j'ai toutes raisons de croire qu'elle prévit, aussi clairement qu'il est donné à l'homme de prévoir, les événemens dont je vais parler; événemens infaillibles dans sa pensée; mais que la prudence ne permettait pas de signaler.

C'est ce qui donne à son dévouement inébranlable pour la Reine, au milieu des horreurs dont la catastrophe lui était démontrée, tout le prix d'un martyre volontaire.

Marie-Thérèse fut bien trompée dans ses calculs relativement aux mariages de ses filles, et aux espérances qu'elle en avait conçues pour son influence future sur le cabinet de Paris. Imaginer un seul instant qu'elle eut jamais en vue le bonheur ou la gloire de ses filles, serait une absurdité. Ses projets réels reposaient sur une erreur. L'aversion qu'inspirait l'Autriche était trop forte en France pour céder à la raison d'état; et l'impératrice préparait l'échafaud de sa fille, aux lieux mêmes où elle méditait pour elle un trophée. L'ambition lui fit tout sacrifier; elle fut punie dans son ambition. Si Marie-Thérèse eût été moins cruelle après la bataille de Prague, peut-être le sort de Marie-Antoinette eût-il été moins funeste en France. Il n'est point de règle sans exception; mais il existe un précepte que la religion nous

enseigne; un précepte établi par la parole divine elle-même; la parole divine, cette nourriture première de nos esprits, cet instituteur de notre enfance, ce mentor de notre jeunesse, ce pilote qui nous dirige d'une main sûre dans le port de la sagesse; ce divin Livre enfin, où nous lisons en termes précis: *Fais aux autres ce que tu voudrais qu'il te fût fait à toi-même, ou ma justice te visitera jusqu'à la troisième et quatrième génération.* De quelle droiture scrupuleuse doit donc user un chef de famille dans sa conduite envers les autres! Non que ce ne soit aussi le devoir de chaque individu, je veux dire que c'est une obligation plus étroite encore pour les parens; et s'ils encourent une responsabilité plus terrible, qu'elle doit être effrayante la responsabilité qui pèse sur les Rois! Voyez l'exemple donné par Marie-Thérèse à ses enfans! Quelles leçons doivent-ils à sa tendresse? Quels enseignemens ont-ils reçus de sa politique? L'usurpation violente de Mantoue sur la fa-

mille souveraine de Gonzague, le partage de la Pologne, voilà la réponse (1)! mais il est un aveuglement attaché au pouvoir; il triomphe en nous de la nature; il nous trompe jusque sur nos intérêts dans la poursuite exclusive d'un objet déterminé. Pour Marie-Thérèse, la Silésie fut cet objet de prédilection. Je place dans cette catégorie la longue opiniâtreté de Louis XIV. Il combattit l'Europe presque toute entière, pour détruire l'influence autrichienne en Espagne, y substituer la sienne, et donner à Philippe V, son petit-fils, le sceptre de Charles II. Par des considérations politiques il se joignit sans balancer à l'Angleterre pour diviser cette même couronne qui avait coûté à ses sujets tant de sang et de sacrifices, et il déploya

(1) Si l'original de la convention secrète signée à Saint-Pétersbourg porte, comme on l'assure, que *Si l'Autriche refuse d'accéder au plan de partage, la Prusse et la Russie s'uniront contre elle*, le jugement qu'on porte ici de Marie-Thérèse paraîtra plus que sévère. (*Note du traducteur.*)

les derniers efforts pour renverser du trône un prince qu'il y avait assis au risque de perdre sa propre couronne. Marie-Antoinette fut envoyée en France par suite d'un calcul politique, car le mariage des princes n'est qu'un prétexte dont on couvre des desseins plus réels. Ce fut encore la politique et ses intrigues, qui tendirent à cette Reine infortunée des piéges si funestes.

CHAPITRE II.

Remarques de l'Éditeur sur quelques assertions de Madame Campan. — *Reprise du Journal.* — Le Dauphin, à la soirée de ses noces, et le lendemain matin. — Commencement d'intrigues à la cour. — Les filles de Louis xv. — Leur influence sur le Dauphin, leur éloignement pour sa jeune épouse. — Aversion de Marie-Antoinette pour l'étiquette; son goût pour la simplicité. — Motifs qu'avaient les dames de la cour, pour tenir à la mode des paniers. — Madame de Noailles. Sa douleur de n'avoir pas été appelée dans une circonstance délicate. — Le duc de la Vauguyon conçoit de l'éloignement pour Marie-Antoinette. — Querelle entre l'abbé de Vermond et madame de Marsan. — Madame du Barry jalouse de la Dauphine. — Richelieu. — Trois dames quittent le souper de Louis xv, parce que madame du Barry s'y trouve. — La Dauphine se plaint à sa mère de ce qu'on l'a fait souper avec madame du Barry. — Réponse. — Monsieur et le comte d'Artois reviennent de voyage. — Ils sont charmés de Marie-Antoinette. — Changemens occasionnés par des mariages de cour. — Remontrance de Marie-Thérèse à la cour de France. — La duchesse de Grammont. — Louis xv cherche à faire divorcer le Dauphin, pour épouser lui-même la Dauphine. — Collier de diamans, d'abord commandé par Louis xv, pour la jeune épouse qu'il espéroit obtenir. — Le Dauphin se plaint d'être logé si loin de sa femme. — Tous les partis in-

triguent pour faire renvoyer Marie-Antoinette en Autriche.

Avant de reprendre le journal de la princesse de Lamballe, qu'on me permette de consacrer un moment au biographe le plus moderne de Marie-Antoinette, madame Campan. Mes observations se présentent d'ailleurs dans l'ordre chronologique. Les détails que donne madame Campan sur l'arrivée de Sa Majesté à Kehl, où Marie-Antoinette quitta ses habits d'Autriche pour revêtir ceux de France, conformément à l'étiquette observée en pareilles occasions; ces détails, dis-je, caractérisent d'une manière si frappante cette infortunée princesse, que je ne puis m'empêcher de m'y reporter, encore bien que l'authenticité de certaines particularités ne me soit pas suffisamment démontrée. Cependant, et malgré les inexactitudes du récit, le lecteur pourra se faire une première idée de la candeur charmante de Marie-Antoinette, diamant sans prix, s'il eût été laissé dans sa simplicité germanique.

Madame Campan dit, chap. III : « On avait préparé sur les frontières, auprès de Kehl, un superbe pavillon, composé d'un très vaste salon qui communiquait à deux appartemens : l'un où devaient se tenir les dames et les seigneurs de la cour de Vienne, l'autre destiné à la suite de la Dauphine de France..... *Lorsqu'on eut entièrement déshabillé madame la Dauphine, pour qu'elle ne conservât rien d'une cour étrangère, pas même sa chemise et ses bas, les portes s'ouvrirent.* » (Remarquez bien qu'elle se trouva alors précisément dans l'état de lady Godiva). « *La jeune princesse s'avança* (en grelottant, aurait dû ajouter madame Campan) « *cherchant des yeux la comtesse de Noailles.* »

Que certaines femmes d'Égypte (1) qui se persuadent que la face est la partie la plus sacrée du corps humain, et qui, lorsqu'on

(1) Le général Menou, étant gouverneur de Venise, me dit que la grande haine des Égyptiens contre

les surprend à puiser de l'eau à la fontaine ou au puits, dérobent leur visage à la vue des hommes, au moyen d'une précaution qui trahit la pudeur, bien loin de la servir; que ces femmes donnent un spectacle de cette nature, à la bonne heure (1); mais qu'une princesse autrichienne, comme si elle eût été frappée de vertige, se soit exposée dans cet état aux regards curieux de quarante

---

les Français venait de ce que ces derniers avaient fait violence à beaucoup de femmes égyptiennes, assez imprudentes pour avoir eu recours à la précaution que je viens de signaler. Plusieurs personnes honnêtes et respectables furent ainsi victimes de la brutalité du soldat.

(1) L'Éditeur anglais se livre ici à une réfutation un peu longue qu'elle aurait pu éviter, en supposant que Marie-Antoinette, complétement débarrassée de ses habits autrichiens, avait été revêtue de robes françaises avant de courir dans les bras de madame la comtesse de Noailles. C'est ce que dit réellement madame Campan, non pas en toutes lettres, à la vérité; mais est-il besoin d'affirmer qu'une explication de cette nature était absolument inutile.

(*Note du traducteur.*)

ou cinquante oisifs; peut-on le croire?

« *Puis*, continue madame Campan, *s'élança dans ses bras;* » (ce que j'accorde sans difficulté, surtout s'il faisait froid); « *elle la supplia* »..... Supplia! expression très rare dans la bouche des princesses, mais plus étonnante encore dans celle d'une Archiduchesse de cette fière maison d'Autriche (1). Citons toujours : « *la supplia, les larmes aux yeux, et avec une sincérité qui partait de son cœur, de la diriger, de la conseiller, d'être en tout son guide et son appui.* »

A cette occasion, madame Campan s'exprime ainsi : « *On ne peut qu'admirer cette marche aérienne; on était séduit par un seul sourire, et dans cet être tout enchanteur brillait l'éclat de la gaîté française.* »

J'ai vu souvent les mots *éclat* et *dignité* accouplés ensemble, jamais ceux de *gaîté*

---

(1) L'expression critiquée ici n'est pas dans les dernières éditions des Mémoires de madame Campan. (*Note du traducteur.*)

et d'*éclat*. Il faut pourtant bien que cela soit correct, écrit par une institutrice de princesses.

Madame Campan dit encore : « *Je ne sais quelle sérénité auguste, peut-être aussi l'attitude un peu fière de sa tête et de ses épaules, trahissait en elle la fille des Césars.* »

Sauf l'expression *trahissait*, qui n'est pas ici à sa place (j'aurais employé *représentait, indiquait* ou *dénotait*, ce qui est plus exact, si je puis le dire sans manquer de respect à madame Campan ou à l'éditeur de ses Mémoires), l'observation est parfaitement juste. Telles étaient, en effet, la tête et les épaules de Marie-Antoinette ; leur beauté faisait le désespoir des femmes, et devint la source des plus abominables calomnies de la part de ces hommes dépravés, chez qui elle excitait des désirs inutiles.

L'étiquette observée au mariage des princes offre assurément beaucoup d'inconvéniens ; le hasard en fait naître encore davantage. J'ai lu quelque part qu'un épouseur

par procuration s'était approché si près de la fiancée, qu'il l'avait piquée de son éperon. Telle n'était pas certainement l'intention du royal époux. Quoi qu'il en soit, si je compare les formalités du mariage de Marie-Antoinette avec celles du mariage d'autres princesses de la famille de son époux, à la même époque; si je considère en outre l'extrême modestie de Marie-Antoinette, je suis fort disposée à croire qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, ces faits ont été inexactement rapportés. Je me persuaderais plutôt qu'on observa, pour la Dauphine, l'étiquette qui eut lieu à l'égard de la princesse Clotilde, sœur de Louis XVI, quand elle fut remise aux dames piémontaises de la cour de Turin. Une vaste garde-robe, remplie d'habits de toute espèce, l'attendait dans la dernière ville frontière de France. Là, elle revêtit les robes d'étiquette, remettant celles qu'elle avait apportées, aux personnes françaises de sa suite. On ne pensa nullement à faire une toilette en public, et

la princesse était de beaucoup trop grasse pour courir, *in puris naturalibus*, dans les bras d'aucune de ses dames d'honneur, à moins que celle-ci n'eût été elle-même un colosse. Telles furent aussi les formalités observées à l'égard de *Madame*, et de sa sœur la comtesse d'Artois, toutes deux princesses de Piémont, à leur mariage avec les deux frères de Louis XVI. Ni l'une ni l'autre épouse ne fut soumise à la cérémonie indécente qui, selon madame Campan, se serait passée sous les yeux de la comtesse de Noailles. Et pourquoi l'exception aurait-elle eu lieu à l'égard de la jeune Autrichienne ? Marie-Antoinette, et je parle ici sous l'autorité de mes papiers, Marie-Antoinette était si scrupuleuse en fait de décence et de modestie, qu'elle s'attira un jour de légères railleries de la part des princes et des nobles, pour s'être retirée avec sa femme de chambre, afin de se faire coiffer sans témoins. Son cabinet de toilette était en effet le rendez-vous ordinaire du matin, de toutes

personnes de la cour, et elle ne pouvait se décider à suivre l'ancien usage établi par les Dauphines et Reines de France, en permettant qu'on procédât, même à sa coiffure, dans un lieu de réunion en quelque sorte public. Comment croire, après tout cela, qu'elle eût jamais consenti à paraître dans l'état où madame Campan nous la montre? C'en est assez à ce sujet; je reprends mes fonctions d'éditeur, et reviens à la narration plus agréable de la princesse de Lamballe.

« A la soirée des noces, Louis XV dit en plaisantant au Dauphin, qui soupait de grand cœur comme à l'ordinaire : « Ne vous chargez pas trop l'estomac pour cette nuit. »

« Pourquoi donc? répondit le Dauphin, du plus grand sang-froid. Je dors toujours beaucoup mieux quand j'ai bien soupé. »

« Le repas terminé, le Dauphin accompagna sa jeune épouse jusqu'à la porte de sa chambre, et là, de la manière la plus polie, lui souhaita une bonne nuit. « J'es-

père, lui dit-il le lendemain matin au déjeuner, que vous avez bien dormi? — Très bien, répondit Marie-Antoinette, car je n'avais personne pour m'en empêcher. »

« La princesse de Guémenée avait alors la direction du palais. Entendant la Dauphine marcher de très bonne heure dans son appartement, elle hasarda d'y entrer, et comme elle ne vit point le Dauphin: « Dieu me pardonne! s'écria-t-elle, il s'est levé d'aussi bon matin que de coutume. — Que voulez-vous dire? » demanda Marie-Antoinette. La princesse interprétant à faux cette question, allait se retirer, lorsque la Dauphine ajouta : « On m'a beaucoup vanté la politesse française; mais je crois vraiment que j'ai épousé le plus poli de la nation. — Comment, il est levé! — Non, non, s'écria la Dauphine; il n'a pu se lever, ici du moins, car il n'y a pas couché; il m'a laissée à la porte de ma chambre, son chapeau à la main, et m'a quittée bien vite, comme s'il eût été embarrassé de ma personne. »

« Devenue mère, Marie-Antoinette s'égayait souvent avec Louis XVI de sa politesse maritale à cette époque, et lui demandait si, dans l'intervalle, jusqu'à la consommation du mariage, il n'avait pas pris conseil de mesdemoiselles ses tantes ou de son directeur : à quoi Louis XVI répondait par de grands éclats de rire.

« A peine Marie-Antoinette était-elle arrivée dans sa nouvelle patrie, qu'elle devint l'objet de violentes intrigues à la cour, et de persécutions sans nombre de la part des ennemis déclarés, ou secrets, dont elle était environnée. Les tantes du Dauphin, dont je viens de parler, mais particulièrement madame Adélaïde, qui se montrait implacable, furent outrées de ce mariage, non seulement à cause de l'aversion qu'elles nourrissaient contre l'Autriche, mais parce qu'il était l'accomplissement des vues ambitieuses d'une favorite abhorrée. Encore maîtresses, à cette époque, de l'esprit facile et crédule du Dauphin, elles représentèrent au prince tout ce

qui devait résulter de fâcheux pour son pays, et de contraire aux intérêts des Bourbons, de l'influence inévitable que son épouse allait faire obtenir à l'Autriche. Tous les moyens furent mis en usage pour armer le Dauphin contre l'ascendant de la Dauphine. Je me rappelle avoir entendu Marie-Antoinette dire un jour à Louis XVI, en réponse à certaines observations qu'il venait de lui adresser : « Sire, ce langage vous a été inspiré par nos tantes, j'en suis certaine ». Assurément elles exercèrent un grand empire sur le prince dans sa jeunesse, puisqu'il conserva long-temps, par la suite, une haute idée de leur jugement et de leur capacité. Je dis un grand empire, puisqu'il prévalut contre les attraits séduisans d'une jeune et charmante épouse, dont les grâces, l'esprit et la vivacité devinrent l'objet de l'admiration générale; d'une princesse dont très peu d'autres possédèrent, dont aucune ne surpassa jamais l'affabilité : un grand empire, puisqu'il devint l'une des principales sources de l'éloi-

gnement que manifesta le prince pour la consommation du mariage! Depuis la mort de la reine leur mère, ces quatre princesses avaient exclusivement fait et reçu les honneurs à la cour. Se voir supplantées par la jeune et aimable nouvelle venue, et dans l'obligation de lui céder leurs prérogatives, ce n'était pas le moyen qu'elles se réconciliassent avec elle. Telle était leur ardeur à chercher des griefs contre la Dauphine, qu'un jour qu'elle avait été les voir *sans cérémonie*, dans le costume simple qui lui plaisait tant, sans traîner à sa suite des escadrons de cavalerie, et une armée de fantassins, elles en portèrent plainte à leur père, qui fit entendre à Marie-Antoinette qu'un tel relâchement de l'appareil royal porterait un préjudice considérable aux manufactures françaises, au commerce, même au respect dû au rang de la princesse. « Mon costume de cour, répondit-elle, sera tout aussi brillant que celui d'aucune dauphine ou reine de France, si le Roi le veut ainsi; mais

je réclame de mon grand-papa un peu d'indulgence pour mon négligé du matin. » (1)

« Il était dangereux pour une personne dans la conduite de laquelle tant de regards cherchaient avidement des motifs d'accusation, de vouloir s'affranchir d'une mode absurde, lorsque le renversement de cette absurdité devait attirer sur elle le reproche d'innovation. La cour de Versailles tenait scrupuleusement à son étiquette espagnole, partie essentielle de ses pompes, depuis le temps de la grande Anne d'Autriche. Les sages et prudentes mesures de cet esprit inventif furent réputées le *nec plus ultra* de la politique féminine sur le trône. Elle faisait venir tous les ans une cargaison de côtes de baleine, destinées à construire des corsets au moyen desquels les filles d'honneur

(1) Quelque peu d'importance que Marie-Antoinette ait attachée à ces chicanes sur sa mise et sur l'étiquette, elles contenaient néanmoins les élémens de son malheur à venir.

pouvaient convenablement dissimuler les accidens de cour qui survènaient à la plupart de ces pauvres femmes, régulièrement une fois par an.

« Marie-Antoinette ne pouvait sacrifier son goût pour une simplicité tout-à-fait anglaise, à ces prudentes considérations. Elle était trop jeune pour en concevoir même l'avantage. Elle aimait tant à se débarrasser de ses habits de cour, qu'elle s'échappait souvent pour les quitter, ainsi que tous ses ornemens d'apparat, s'écriant alors : « Dieu merci, je n'ai plus de harnais ! »

« Mais elle possédait des avantages naturels qui fournirent à ses ennemies le prétexte d'attribuer à sa vanité seule, l'antipathie qu'elle manifestait pour la mode reçue. Que cette charmante princesse ait trouvé quelque plaisir à se montrer sans autres ornemens que ceux qu'elle tenait de la nature, cela n'est pas impossible ; mais aussi quel devait être le désespoir des princesses, de la plupart des femmes de la cour, de toute

femme, en un mot, contrefaite ou difforme, quand il leur fallait paraître à côté d'une aussi belle personne que Marie-Antoinette, sans le secours des côtes de baleine et des matelas de crin dont leur taille avait été jusque-là, pour ainsi dire, composée ? C'était placer la laideur en regard de la beauté. Les prudes qui appréciaient, à la suite de certains écarts, l'utilité d'une mode si favorable à cacher les effets de leur fragilité, n'étaient ni les moins formidables, ni les moins nombreuses ennemies créées par cette révolution dans l'habillement. Toutes crièrent à l'hérésie, et la Dauphine fut déclarée d'une voix unanime (quel crime plus impardonnable pouvait-elle commettre en France?) le Martin Luther de la mode ! Les quatre princesses, ses tantes, s'élevaient elles-mêmes contre le mépris de la Dauphine pour cette armure qu'elles appelaient costume, avec autant de chaleur que si elles eussent été appelées à jouir aussi des immunités de l'habit.

« Beaucoup de vieilles dames de la cour

se disposèrent à combattre Marie-Antoinette, qui osait attaquer leurs habits (1); elles avaient pour générale une véritable antique, dont le costume, le caractère et les discours, dénotaient une généalogie tout-à-fait anté-diluvienne. Elle ne s'écarta jamais de son plan de conduite, pas même au milieu des déréglemens qui signalèrent les derniers temps du règne de Louis xv. Une femme partisan si déterminée de l'antique, pouvait-elle être autre chose que l'ennemie déclarée de tout changement quelconque? Abandonner les larges robes, les monstrueux paniers de cour et tous les accessoires qui en dépendent, pour les tailles minces et les robes courtes, voilà ce qui lui paraissait une preuve effroyable de la dépravation de l'époque. (2)

---

(1) Le mot *habits* forme ici, dans le texte, un jeu de mo tsqu'il est impossible de rendre en français. (*Note du traducteur.*)

(2) L'éditeur a-t-il besoin d'ajouter que la princesse de Lamballe désigne ici madame de Noailles?

« Elle avait été première dame d'honneur de la seule femme qu'ait eue Louis XV; elle conserva cet emploi auprès de Marie-Antoinette. Ses mouvemens étaient aussi réguliers que ceux d'une horloge. Tel était son amour de la méthode, que, dans toutes ses opérations d'esprit et de corps, elle ne déviait pas un seul instant, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin. Chaque heure avait son occupation particulière. Son élément, c'était l'étiquette, mais l'étiquette qu'on observait avant le déluge. Elle soumettait à ses principes, même la largeur des jupes, afin que les reines et les princesses ne pussent franchir un ruisseau, ou faire un enjambement quelconque, plus grand qu'il ne convenait à leur dignité.

« La femme de Louis XV s'était toujours conformée, dans ses habitudes de jour et de nuit, aux désirs de la comtesse de Noailles. On se fera donc sans peine une idée de la douleur qu'éprouva cette dernière, en apprenant, un matin, que la Dauphine s'était

levée pendant la nuit sans avoir fait appeler sa dame d'honneur. Il s'agissait toutefois d'une cérémonie à laquelle beaucoup de femmes auraient été fort aises de n'être point admises, et dont l'accomplissement ne souffrait point de délai. La Dauphine s'excusa sur la nécessité, affirmant que le temps lui avait manqué pour faire prévenir la comtesse. Celle-ci néanmoins fut sur le point de s'évanouir du regret de n'avoir pas assisté à une opération de nature à faire évanouir toute autre qui se fût trouvée trop près de l'événement. Cette surveillance inaccoutumée ennuya tellement Marie-Antoinette, qu'elle résolut de s'en débarrasser par le ridicule, et elle ordonna qu'un énorme flacon d'esprit de corne de cerf fût placé sur sa toilette. On lui demanda ce qu'elle en comptait faire. Elle répondit que c'était pour préserver sa première dame d'honneur d'une convulsion nerveuse, quand les nécessités de la nature ne lui permettraient pas de la faire appeler. Le stratagème, on le pré-

sume bien, produisit l'effet désiré. Marie-Antoinette eut toujours depuis le libre accès, au moins de l'un de ses appartemens, et la permission de s'acquitter, sans témoins, d'une fonction que peu de personnes aiment à remplir en public.

« Telle fut cependant l'origine du ressentiment que la comtesse de Noailles conserva toute sa vie contre Marie-Antoinette. On verra, par la suite, qu'elle se déclara contre la princesse dans un moment fort critique. Le sobriquet malin de *Madame Étiquette*, qui lui donna la Dauphine, s'attacha pour toujours à son nom ; et, quoiqu'il eût été donné par pure plaisanterie, on ne l'a jamais oublié.

« On eût dit que la Dauphine se trouvait sous l'influence de quelque maléfice, à l'égard de tous ceux qui avaient le pouvoir de lui nuire, soit auprès de son mari, soit à la cour. Le gouverneur du Dauphin, le duc de la Vauguyon, qui, par principes et par intérêt, haïssait tout ce qui venait de l'Au-

triche, et en général tout ce qui pouvait diminuer l'ascendant despotique par lui exercé depuis si long-temps sur l'esprit de son élève, prévit que cet ascendant se trouverait compromis, si le prince, une fois affranchi de ses lisières, se laissait dominer par une jeune femme. Le duc fit donc agir toute l'influence que de vieux courtisans peuvent avoir sur les esprits qu'ils ont formés, pour jeter, dans celui du Dauphin, des préventions défavorables à sa jeune épouse.

« Jamais plus d'intrigues ne furent mises en jeu dans le sérail de Constantinople, pour le mouchoir du grand-seigneur, qu'il n'en fut alors employé à la cour de Versailles par chacun des partis opposés. La Dauphine se vit attaquée jusque dans la personne de son instituteur, l'abbé de Vermond. Il s'éleva une querelle, au sujet de l'éducation, entre l'abbé et madame de Marsan, institutrice des sœurs de Louis XVI, les princesses Clotilde et Élisabeth. Il ne résulta, de cette affaire, qu'un peu plus d'animosité contre l'influence de

l'Autriche, c'est-à-dire contre la princesse autrichienne. C'était probablement aussi le but qu'on avait voulu atteindre. La moindre bagatelle, comme on sait, devient le sujet des conversations de la cour. On fit de celle-ci une grande affaire, à défaut d'un grief plus réel. Les tantes du Dauphin prirent naturellement fait et cause pour madame de Marsan; elles soutinrent que leurs royales nièces, les princesses françaises, avaient été beaucoup mieux élevées que les archiduchesses allemandes ne l'avaient été par l'impératrice leur mère; et elles allèrent chercher des preuves de leur assertion, dans *l'embonpoint* des princesses de France. Leurs nièces, disaient-elles, grâce à des pratiques religieuses, possédaient une chair ferme; tandis que les archiduchesses d'Autriche, abandonnées à l'oisiveté, poursuivant des intérêts profanes, devenaient ainsi maigres et sèches, et se montraient épuisées tout à la fois d'esprit et de corps. En sa qualité d'instituteur de Marie-Antoinette, l'abbé de Vermond se sentit

grandement offensé, et alla trouver le comte de Mercy, alors ambassadeur de Marie-Thérèse, pour l'informer de l'affront que l'Empire venait de recevoir dans la personne de l'instituteur de la Dauphine. L'ambassadeur répondit avec une gravité affectée, qu'il ne manquerait pas de dépêcher un courrier à Vienne, qu'il allait l'expédier sur-le-champ, afin d'instruire l'impératrice que le seul défaut dont on accusât Marie-Antoinette à la cour de Versailles, c'était de n'être point physiquement aussi lourde que les princesses de France, et d'avoir apporté à son mari des attraits qui, malgré leur puissance, n'avaient pu produire d'impression sur le cœur de l'époux. Cette plaisanterie fit abandonner l'affaire; mais, toute ridicule qu'elle fût, elle ajouta néanmoins à l'acharnement des ennemis de l'illustre étrangère.

« La nouvelle favorite, madame du Barry, dont l'autorité était alors toute-puissante, vit accourir auprès d'elle, comme on peut le croire, tout ce qu'il y avait d'hommes

corrompus et d'intrigans à Versailles. La favorite d'un roi, quelque dégradée qu'elle puisse être, devient toujours celle des parasites de la cour. On craignait encore les projets du parti Pompadour, quoique son chef n'existât plus; mais Choiseul avait des amis toujours actifs en sa faveur. Le pouvoir qu'on avait élevé pour renverser le pouvoir qui se débattait encore dans sa chute, était devenu le point de ralliement de tous ceux qui haïssaient l'Autriche, dont le ministre congédié avait soutenu les intérêts. Les filles du Roi elles-mêmes, dissimulant le mépris que leur inspirait la bassesse d'extraction de du Barry, se décidèrent, par l'aversion qu'elles portaient à la Dauphine, à rendre des hommages à la maîtresse de leur père. L'influence du soleil levant, Marie-Antoinette, dont les attraits, rayonnans de fraîcheur et de jeunesse enflammaient déjà tous les cœurs, donna des craintes à la favorite et aux tantes du Dauphin. Louis XV avait déjà montré assez d'intérêt à la royale

étrangère, pour éveiller la jalousie de du Barry. Cette femme était aussi peu disposée à partager les affections du Roi, que les filles du Monarque à recevoir dans leur palais, une reine qui leur eût été donnée par l'Autriche. Mortifiée de l'attachement que le Roi manifestait journellement pour sa petite-fille, elle résolut de tout employer pour le détruire. Elle appela le ridicule à son aide; le ridicule, la plus perfide, la plus mortelle de toutes les armes. Elle raillait des vertus qu'elle ne pouvait comprendre, et dépréciait des qualités qu'elle ne pouvait posséder. Le duc de Richelieu avait été l'instrument de sa fortune; en retour, elle avait obtenu pour lui le commandement de l'armée : faisant ainsi l'application de cet ancien adage : *quand une main lave l'autre, elles deviennent également propres toutes les deux.* Ce duc, le vainqueur de Mahon, issu de l'une des familles les plus nobles de France, ce duc ne rougit pas de se rendre l'agent secret d'une courtisane dépravée,

et de conspirer avec elle contre la réputation de sa victime! Les princesses se réunirent donc à la jalouse Phryné, contre leur nièce, la fille des Césars, dont tous les torts étaient ceux de la nature; car, à cette époque, elle n'en *pouvait* avoir d'autres que les perfections de sa beauté; et ce fut à cette source, principalement, qu'on alla puiser des mensonges. Du Barry considérait Marie-Antoinette comme une usurpatrice; les tantes la considéraient comme une intruse; toutes, en conséquence, s'ingénièrent à ruiner sa réputation par des bruits sourds et des calomnies.

« Une démarche impolitique de la Dauphine donna peut-être lieu, en partie, à l'incroyable violence de la haine jalouse de du Barry. Le vieux roi Louis XV avait eu assez peu de réserve pour faire paraître cette femme au premier souper de la Dauphine à Versailles. Madame la maréchale de Beaumont, la duchesse de Choiseul et la duchesse de Grammont s'y trouvaient. Voyant la fa-

vorite prendre place à table, elles s'expliquèrent très franchement envers Louis XV, relativement à l'insulte qu'on faisait à la Dauphine, quittèrent le souper, et ne reparurent à la cour qu'après la mort du Roi. Par suite de cet incident, et à l'instigation de l'abbé de Vermond, Marie-Antoinette écrivit à l'Impératrice sa mère, et se plaignit à elle du peu d'égards qu'on avait eu pour son rang, sa naissance et sa dignité; la priant de témoigner son mécontentement à la cour de France, comme elle avait fait envers l'Espagne, dans une circonstance à peu près semblable, en faveur de sa sœur la Reine de Naples.

« Cette lettre fut interceptée et parvint à la connaissance de la cour où elle occasionna quelque rumeur. La démarche de Marie-Antoinette aurait dû être considérée, tout au plus, comme une inconséquence de jeunesse; mais tout insignifiante qu'elle fût en elle-même, la malignité s'en empara, et s'en servit comme d'un instrument pour détruire

les espérances que Marie-Thérèse avait fondées sur le mariage de sa fille.

« Marie-Thérèse était trop adroite pour renoncer à sa politique. Soupçonnant aussi que la plainte venait moins de sa fille que de l'abbé de Vermond, qui pouvait avoir ses motifs particuliers, elle se contenta de faire cette réponse laconique :

« Où le souverain préside en personne, tous les autres rangs deviennent égaux. »

Marie-Thérèse exprimait ici des sentimens tout-à-fait en opposition avec son caractère. Elle fut constamment jalouse d'inspirer aux hommes une haute opinion de ses principes en morale. L'avis qu'elle donnait, bien que politique, n'aurait pas dû venir d'une mère aussi religieuse que Marie-Thérèse voulut toujours le paraître. Il aurait encore moins dû être donné, cet avis, à une jeune princesse qui, malgré le désir ardent qu'elle avait de plaire, avait aperçu néanmoins, et apprécié l'inconvenance d'une démarche qui la mettait de niveau avec une

du Barry; à une princesse enfin, qui avait eu le courage de s'en plaindre. Il n'en eût pas fallu davantage pour que Marie-Antoinette rompît avec la vertu. La lettre de Marie-Thérèse était de nature, au moins, à rendre sa fille moins scrupuleuse dans l'accomplissement de ses devoirs, et il est vrai qu'au milieu d'une cour alors en proie aux vices et à la dépravation, Marie-Antoinette mit trop tôt et malheureusement en pratique la doctrine de sa mère, non seulement en tolérant l'objet de son juste mépris, mais encore en cherchant quelquefois à l'imiter. Je m'explique : on disait un jour devant la Dauphine que du Barry était la personne qui contribuait le plus aux amusemens de Louis XV. « Eh bien! répondit-elle dans son innocence, je me déclare sa rivale; je veux jouter à qui saura le mieux amuser mon grand-papa; je mettrai tous mes efforts à lui plaire, à le divertir, et nous verrons laquelle des deux y aura le mieux réussi. »

« Du Barry était là, et n'oublia jamais ce

qu'elle venait d'entendre. C'est à cette réponse, et à la lettre dont je viens de parler, qu'il faut surtout attribuer sa haine pour Marie-Antoinette. Bien entendu, elle communiqua le venin à tous ces courtisans exposés à perdre, par l'effet de son caprice, les emplois et les honneurs qu'ils ne devaient qu'à son crédit.

« Cependant le Dauphin s'aperçut que Marie-Antoinette imitait les agaceries au moyen desquelles la vile sultane amusait le vieux monarque. Il fut mécontent d'une conduite dont il ne connaissait pas la cause. Cette circonstance, jointe à sa froideur naturelle, et à son indifférence pour un mariage qu'on lui avait toujours représenté comme impolitique et contraire aux intérêts de la France, excita dans son esprit vertueux ce dégoût qui fut si long-temps une énigme pour la cour et tout le royaume, excepté pour les filles du Roi. Elles firent tout ce qui était en elles pour augmenter autant que possible cette aversion, et amener le

prince lui-même à prier son grand-père d'annuler son mariage, et de renvoyer la Dauphine en Allemagne. »

Ce plan infernal, et beaucoup d'autres semblables, ne manquèrent leur exécution que par la mort de Louis XV. La princesse de Lamballe n'en parle point ici, elle les fera connaître plus tard, en leur lieu. Elle paraît s'être aperçue qu'elle devançait le cours des événemens, et revient un peu sur ses pas. Le manuscrit continue ainsi :

« Le mariage du Dauphin était terminé lorsque le comte d'Artois (1) et MONSIEUR (2) revinrent de leurs voyages. Le premier de ces princes fut frappé d'admiration pour la jeune Dauphine, et s'efforça de la consoler, par des égards marqués, de l'abandon absolu où la laissait son époux. Sans cette attention du prince, Marie-Antoinette se fût

---

(1) Aujourd'hui Sa Majesté Charles X.

(2) Le feu roi Louis XVIII.

trouvée dans un isolement complet; car, à l'exception du vieux Roi, qui devenait chaque jour plus enchanté de la grâce, des attraits et de la vivacité de sa petite-fille, pas un individu, dans la famille royale ne lui était réellement attaché. L'amitié d'un personnage tel que le comte d'Artois était une chose trop importante, pour ne pas éveiller la calomnie. On chercha donc à en faire un crime à la Dauphine. Déjà la malignité s'exerçait dans l'ombre contre les deux illustres personnes; mais l'innocence parfaite de leurs relations est plus que suffisamment démontrée. Si Du Barry se montra toujours la plus acharnée à faire croire le contraire, c'est parce que la Dauphine engageait le jeune prince à se joindre à elle dans les espiégleries dont elle désolait la favorite. Mais lorsque le jeune prince et son frère eurent épousé les deux princesses de Piémont, l'intimité qui s'établit entre leurs épouses et la Dauphine prouva jusqu'à l'évidence que Du Barry avait inventé des men-

songes, et qu'il n'existait entre les deux augustes personnages que des sentimens de frère et de sœur. Les trois princesses étrangères étaient véritablement inséparables ; ces mariages, ainsi que celui de la princesse Clotilde de France avec le prince de Piémont, apportèrent des changemens considérables dans les coteries de la cour.

« Les machinations dont la Dauphine était l'objet ne pouvaient rester long-temps ignorées de Marie-Thérèse. Un ambassadeur extraordinaire fut donc envoyé de Vienne, pour porter plainte à la cour de Versailles. D'après ses instructions, il devait faire appuyer ses remontrances par le comte de Mercy, alors ambassadeur à la cour de France. Il n'y eut que Louis xv pour qui cette communication fût une nouvelle. Le vieux monarque, qui n'avait plus guère de loisirs que pour son sérail du *Parc aux Cerfs* et pour du Barry, savait ce qui se passait dans son palais moins bien que les gens de Constantinople. Instruit par l'ambassadeur autri-

chien, il en envoya un lui-même à Vienne, pour assurer à l'Impératrice qu'il était on ne peut plus satisfait de la conduite de sa petite-fille.

« Parmi le conflit d'intrigues qui signalèrent cette époque, il y en eut une qui donne à croire que les craintes de du Barry sur la constance de son amant et l'effet des charmes de la Dauphine sur le cœur du Roi, qui paraissait s'attacher chaque jour davantage à Marie-Antoinette, n'étaient pas dénuées de tout fondement. En cette circonstance, son ami, ce fameux séducteur, le duc de Richelieu lui-même, se prêta aux secrets desseins du Roi, trahit la favorite qui avait reçu ses sermens de fidélité, et qu'il avait servie en diffamant celle qu'il cherchait maintenant à placer sur le trône de France.

« On a déjà dit que la duchesse de Grammont était l'une des confidentes de Louis XV, avant que ce prince eût pris du Barry sous sa protection spéciale. On concevra donc sans peine combien cette dame devait se

prêter facilement à servir le Roi, dans l'accomplissement d'un projet tendant à déplacer une favorite par qui elle-même avait été supplantée, et à faire contracter au monarque une alliance plus digne de lui.

« Louis XV, de son côté, espérait profiter de la froideur du Dauphin envers la Dauphine. On apporta des obstacles à la consommation du mariage, et les appartemens du jeune couple furent placés aux deux extrémités du palais; de sorte qu'il était impossible au Dauphin de passer dans celui de la Dauphine, sans être vu de tout le monde, et il ne pouvait s'y résoudre, tant il était pudique et timide.

« Cédant désormais à sa passion secrète, et résolu d'épouser Marie-Antoinette en la retirant au Dauphin, Louis XV s'efforça de gagner l'affection de sa petite-fille. Il offrit des diamans, des perles et autres bijoux de prix. Ce fut à cette époque que le joaillier Bœhmer reçut, pour la première fois, l'ordre de composer ce fameux collier qui amena

par la suite des résultats si funestes, et que le Roi, dans l'origine, destinait en présent à celle qu'il voulait asseoir à côté de lui sur le trône. Depuis, Louis XV le réservait à Du Barry, qui l'aurait eu, si la mort du prince n'eût précédé l'acquisition qu'il projetait d'en faire.

« La Reine me dit un jour : « Le Ciel sait que je n'aurais peut-être jamais eu le bonheur d'être mère, si je n'eusse entendu le Dauphin, un soir que la conversation roulait sur ce sujet, exprimer une sorte de regret de voir nos deux appartemens si loin l'un de l'autre. En effet, depuis la cérémonie des noces jusqu'à la consommation du mariage, il ne m'avait jamais témoigné tant d'affection qu'il vient de le faire devant vous (le Roi venait de l'embrasser avant de la quitter). L'unique preuve d'affection qu'il m'eût donnée jusqu'alors s'était bornée à un serrement de main à la dérobée. Son extrême modestie, peut-être même son extrême innocence, lui faisait craindre de traverser le

palais pour se rendre chez moi; et nul doute que je n'eusse été plus tôt mère, si mon époux avait pu m'entretenir en secret. Le jour suivant, il me quitta, comme à l'ordinaire, à la porte de mon appartement; mais ce qu'il m'avait donné à entendre m'enhardissait, et je m'en ouvris à la duchesse de Grammont. Elle se moqua de moi jusqu'à me faire rougir, me disant avec sa gaîté accoutumée : Si j'étais aussi jeune et aussi belle que vous, je ne me mettrais pas en peine de l'aller chercher, lorsqu'un autre, d'un rang plus élevé, est tout prêt à prendre sa place. Avant de me quitter, elle ajouta : Allons, enfant, tranquillisez-vous; vous ne serez pas encore long-temps séparée de l'objet de vos désirs; j'en parlerai au Roi votre grand-papa, qui ordonnera que l'appartement de votre mari soit rapproché du vôtre. Le changement eut en effet lieu peu de temps après.

« Ici, continua la Reine, je m'accuse d'avoir manqué de ce courage qui sied à une

femme vertueuse, et de ne m'être pas plaint beaucoup plus tôt de l'abandon visible où j'étais laissée. Peut-être eussé-je ainsi épargné à mon mari, et à moi, les chagrins nés de sa froideur apparente ; peut-être eussé-je, de cette manière, arrêté dans leur source tous les bruits calomnieux dont on a cherché à noircir ma réputation. La malignité a souvent empoisonné mon bonheur, en me faisant trembler de perdre cet attachement dont mon époux m'a donné tant de preuves, et qui m'a seul consolée des efforts criminels que la malice, depuis plusieurs années, a tentés pour m'en priver. Quant à l'estime de mon époux, j'ai, Dieu merci, triomphé de la calomnie ; plût au Ciel que je possédasse également l'estime de mon peuple, l'objet le plus cher à mon cœur, après le Roi et mes enfans bien aimés. »

« L'arrivée des princes, leur mariage, forment l'époque la plus heureuse de la vie de Marie-Antoinette. Sa société intime se composait des frères du Roi, des princesses leurs

épouses, et de la sœur du Roi, madame Élisabeth, que l'on pourrait appeler un ange. Ces augustes personnages prenaient toujours leurs repas ensemble, excepté lorsque la Dauphine dînait en public. Leurs liens parurent même se resserrer de jour en jour, jusqu'au moment de l'intimité de Marie-Antoinette avec la famille Polignac. Lors même que la comtesse d'Artois était en couches, la Dauphine, alors devenue reine, recevait dans les appartemens de cette princesse, pour ne pas être privée de sa société.

Pendant tout ce temps, Du Barry, le duc d'Aiguillon et les filles de Louis xv continuèrent de se placer entre Marie-Antoinette et le Dauphin, pour prévenir tout rapprochement des deux époux. Si leurs motifs étaient différens, leur but était le même, celui de parvenir, malgré tout, à faire renvoyer à Vienne l'innocent objet de leur aversion.

CHAPITRE III.

Continuation du journal. — Marie-Thérèse. — Le cardinal de Rohan. — Il conseille à l'Impératrice d'envoyer des espions en France. — Éloignement de Marie-Antoinette pour la politique. — Dissimulation profonde du cardinal. — Agens envoyés en France, à son insu, pour vérifier l'exactitude de ses rapports. — Marie-Thérèse découvre qu'il l'a trompée, et en manifeste son mécontentement. — Le cardinal est épris de Marie-Antoinette. — Il la dénonce à sa mère. — Indignation de Marie-Antoinette à ce sujet. — Le cardinal suggère l'idée de marier la sœur de Marie-Antoinette à Louis XV. — Sa double intrigue avec les deux cours de France et d'Autriche. — Mort de Louis XV. — Disgrâce du cardinal de Rohan.

« Marie-Thérèse savait tout ce qui se passait. Son inquiétude pour sa fille, et surtout sa politique, probablement plus puissante sur elle que la nature, encouragèrent les manœuvres d'un individu qui va paraître sur la scène, et aux artifices duquel on peut attribuer tout ce que Marie-Antoinette ressentit de douleurs plus amères.

« Je veux parler du cardinal prince de Rohan.

« Il était alors ambassadeur à la cour de Vienne ; la confiance que lui accordait l'Impératrice (1) favorisa ses machinations coupables contre la réputation de la Dauphine. Il fut cause que Marie-Thérèse envoya des espions en France, pour surveiller la conduite de sa fille ; sans parler d'une liste des personnes qu'elle devait fréquenter de préférence, et d'une autre des individus qu'elle devait exclure de son intimité.

« Comme l'Impératrice connaissait tous ceux qui, malgré les hautes fonctions dont ils étaient revêtus à la cour de Versailles, recevaient secrètement une pension de la cour de Vienne, elle pouvait, sans un grand effort d'esprit, dire où étaient placés les

(1) Madame Campan, vol. 1, page 42, rapporte à ce sujet des faits entièrement inexacts. Le cardinal de Rohan ne devint odieux à Marie-Thérèse que lorsqu'elle eut découvert qu'il avait abusé de sa confiance, et trahi celle de ses ministres.

intérêts de l'Autriche. La Dauphine fut avertie qu'on l'avait entourée de personnes qui n'étaient pas ses amis.

« La conduite de Marie-Thérèse à l'égard de sa fille la reine de Naples montre suffisamment combien elle dut éprouver de déplaisir en voyant l'indifférence absolue de Marie-Antoinette pour la politique. En mariant sa fille à un prince français, elle avait cru agir au profit de sa puissance; mais elle ne pouvait choisir d'instrument moins propre à l'accomplissement de ses desseins. De toutes ses filles encore existantes, Marie-Antoinette était celle qui avait le moins de goût pour la politique. Naturellement enjouée et portée au plaisir, elle ne prit part aux affaires de l'État que malgré elle, quand elle vit le Roi négliger ses prérogatives les plus essentielles, et lorsque les ministres eurent réclamé sa participation pour mettre leur propre responsabilité à couvert. Cette dernière considération la fit intervenir dans les conseils, quoiqu'à son grand regret,

long-temps avant que les événemens lui en eussent fait une loi, et qu'elle en eût reconnu elle-même la nécessité. Elle me disait souvent : « Quel était mon bonheur quand Louis xv existait ! Point d'inquiétudes qui troublassent la paix de mes songes ; de responsabilité qui pesât sur ma tête ; point d'erreurs ni d'injustices à commettre ; tous mes plaisirs étaient purs. Mais le bonheur, ma chère princesse, le bonheur fuit sans retour une femme violemment entraînée hors du cercle des occupations domestiques dévolues à son sexe ! Rien de plus sagement imaginé que la loi salique, qui, en France et dans plusieurs États d'Allemagne, exclut les femmes du trône. Il en est peu qui soient douées de cette capacité virile, si nécessaire pour la conduite impartiale et juste d'un empire ! »

« C'est cette conviction de l'incapacité de la femme à remplir les devoirs réservés à l'homme, c'est son attachement à la France, attachement et conviction qu'elle puisait

dans ses sentimens et dans ses principes, qui lui firent négliger ses liaisons d'Allemagne. De là ces reproches mortifians que lui prodigua sa mère; de là aussi cet espionnage plus insupportable encore, auquel elle fut soumise dans son propre palais. D'un autre côté, ce sont autant de preuves de la fausseté des accusations dont elle eut tant à souffrir par la suite, d'avoir sacrifié les intérêts du royaume de son époux aux intérêts de l'empire de sa mère.

« L'adroit cardinal voulut faire tourner à son profit les inquiétudes de l'Impératrice relativement à la conduite supposée de la Dauphine. Il savait aussi que les considérations politiques, chez Marie-Thérèse, l'emportaient sur les sentimens de la nature. Il se disposa donc à faire jouer tous les ressorts de la ruse la mieux combinée. En excitant de plus en plus le mécontentement de l'Impératrice contre sa fille, en exagérant en même temps les avantages que Marie-Antoinette pouvait retirer de sa position pour

servir avec fruit les desseins de sa mère, il espérait sans doute les placer l'une et l'autre dans sa dépendance. Qui peut dire, en effet, où se seraient arrêtés les extravagans projets d'un esprit tel que celui de Rohan, se flattant de gouverner bientôt les deux cours de France et d'Autriche ? la cour de France, en soumettant la Dauphine à de secrètes influences créées par lui-même, et fondées sur les craintes de la mère ; la cour d'Autriche, en indiquant à l'Impératrice les moyens les plus convenables, en apparence, d'atteindre le but si désiré de son ambition. Pendant qu'il s'efforçait de décider Marie-Thérèse à entourer la Dauphine des espions dont j'ai parlé, et qui étaient généralement choisis par lui, il s'appliquait encore à lui démontrer l'importance, la nécessité de la coopération de sa fille, pour l'accomplissement de ses propres desseins. Convaincu du vif désir que nourrissait Marie-Thérèse de rentrer en possession des riches provinces qui lui avaient été enlevées par le grand Frédéric,

il s'attacha surtout à lui persuader que la Dauphine, au moyen de sa jeunesse et de sa beauté, pouvait exercer sur l'esprit du vieux roi Louis xv une influence telle, que ce monarque n'hésiterait pas à fournir à l'Autriche tous les secours dont elle avait besoin pour ressaisir ce qu'elle avait perdu. La Silésie, comme on l'a remarqué plus haut, fut constamment l'objet de la prédilection de Marie-Thérèse. C'était chez elle, en quelque sorte, le côté faible par où l'on pouvait toujours l'attaquer avec succès. Ce côté faible existe généralement chez les ambitieux ; un habile intrigant les surprendra toujours par cet endroit vulnérable. Le tyrannique Philippe II, toutes les fois qu'on lui proposa de reconquérir la Hollande et les Pays-Bas, ne manqua point de donner tête baissée dans les plans qu'on lui soumit pour parvenir à ce but. La sanguinaire Marie, sa femme, disait en mourant : « On cherche la cause de mon mal : qu'on ouvre mon cœur, on y trouvera Calais! » Pour l'orgueil blessé et l'ambition de Marie-

Thérèse, la Silésie était la Hollande et Calais.

« Mais Marie-Thérèse était prudente, alors même que l'ambition la rendait crédule. Elle chargea secrètement le baron de Neni de se rendre à Versailles, et de s'assurer personnellement si la conduite de Marie-Antoinette autorisait l'extrême surveillance qu'on lui avait représentée comme indispensable. Le rapport du baron de Neni fut de nature à convaincre l'Impératrice que Rohan lui avait fait de faux rapports sur le compte de la Dauphine. Marie-Thérèse défendit aussitôt à Rohan de se présenter devant elle.

« A l'insu de la cour de Vienne, sans même en rien dire à personne, excepté à son *factotum* et secrétaire l'abbé Georgel, le cardinal quitta sans délai la capitale d'Autriche, et revint à Versailles, en donnant à sa disgrâce le titre de congé. A la vue de Marie-Antoinette, il se sentit épris d'amour pour la princesse. Voulant gagner sa confiance, il lui découvrit la conduite de l'Impératrice envers elle; et, pour mieux prouver qu'il disait vrai,

il convint qu'il avait choisi lui-même les espions dont on l'avait entourée. Saisie d'indignation en apprenant la faiblesse coupable de sa mère, et de mépris pour un prélat qui n'avait pas rougi de commettre une action aussi honteuse qu'elle était peu motivée, pour ce prélat qui dévoilait cette action avec autant de légèreté qu'il l'avait commise, la Dauphine le quitta brusquement, et défendit qu'on l'introduisît jamais auprès d'elle.

« L'imagination du cardinal était trop échauffée par sa passion coupable pour lui permettre de reculer; il avait aussi trop de présomption dans le caractère, et de ressources dans l'esprit, pour se laisser déconcerter. Il trouva bientôt le moyen de réconcilier la fille et la mère, en faisant adopter à l'une un projet qu'il promettait à l'autre de faire avorter. Puis pour éviter d'être découvert, il intercepta la correspondance régulière qui existait entre l'Impératrice et la Dauphine, et parvint à les refroidir l'une pour l'autre, en empêchant des communications

qui d'ailleurs l'auraient démasqué. Il assura ainsi davantage le succès de sa fourberie.

« Par l'effet d'une adresse infernale, il obtint de la princesse une entrevue dans laquelle il regagna sa confiance. Il lui fit croire que l'Impératrice, voyant dans sa fille Marie-Antoinette si peu d'empressement à servir les intérêts de l'Autriche, l'avait chargé de négocier le mariage de son autre fille, l'archiduchesse Élisabeth, avec Louis xv. La Dauphine fut profondément affectée de cette nouvelle, et ne put cacher son émotion. Elle avoua involontairement qu'elle verrait cette alliance avec infiniment de déplaisir. Le cardinal sentit aussitôt ses avantages, et ne les laissa point échapper. Il déclara que la négociation lui ayant été confiée à lui seul, si la Dauphine voulait garder le secret, ne rien dire de leur entretien à l'Impératrice, s'en remettre uniquement à lui du soin d'arranger cette affaire, il répondait de s'en acquitter à sa satisfaction. La Dauphine, qui voyait dans l'élévation d'une autre sur

le trône de France une mortification pour elle-même, persuadée aussi que le cardinal seul connaissait le projet, et qu'il pouvait seul en empêcher l'exécution; la Dauphine, dis-je, lui donna sa parole, lui rendit sa faveur, et tomba imprudemment dans le piége que lui tendait l'adroit intrigant.

« Sûr de Marie-Antoinette, et enchanté d'avoir si bien réussi, le cardinal partit de Versailles aussi secrètement qu'il y était arrivé, et se rendit à Vienne. Son premier soin fut de circonvenir l'Impératrice, comme il avait fait à l'égard de la Dauphine. La fortune, par un singulier caprice, lui en avait préparé les moyens pendant son absence.

« Son secrétaire, l'abbé Georgel, grâce à une de ces manœuvres sourdes dont il avait l'habitude, était parvenu à connaître toute la correspondance secrète dans laquelle l'Impératrice s'expliquait sans réserve avec le comte de Mercy, relativement aux vues de la Russie et de la Prusse sur la Pologne, vues qui contrariaient singulièrement ses

propres desseins. Maître d'un double de ces documens, le cardinal n'eut pas de peine à rentrer à la cour, et renoua promptement ses relations avec Marie-Thérèse, trop heureuse de faire sa paix avec un homme qui possédait contre elle de telles armes. Il était lui-même trop adroit pour ne pas profiter de l'occasion. Afin de mieux regagner la confiance de l'Impératrice, il lui dénonça quelques uns des agens subalternes à l'infidélité desquels il devait ces renseignemens; il lui montra même plusieurs dépêches de ses propres ministres aux cours de Russie et de Prusse. Depuis long-temps, ajouta-t-il, il connaissait les projets d'agrandissement que ces deux cours s'occupaient de réaliser; qu'il n'était momentanément tombé dans la disgrâce de Sa Majesté Impériale, que parce qu'il n'avait pu jusqu'alors s'expliquer pleinement; mais qu'il avait réfléchi aux moyens de prévenir l'exécution de ces desseins. Il savait, dit-il encore, que les ministres autrichiens entretenaient une correspondance

active avec ceux de Russie, afin que les deux cours s'entendissent pour empêcher la France de se réunir à la Porte. Il avertit l'Impératrice que le *secret* même de la négociation pouvait compromettre ses vues d'agrandissement aux dépens de la Pologne; et que la *publicité,* dans le même cas, équivaudrait à une déclaration de guerre contre la France, qui ne consentirait jamais, dans son système politique, à laisser entamer les États du Grand-Seigneur, voulant maintenir en Europe l'équilibre des pouvoirs contre l'ambition de Catherine, dont les espérances gigantesques n'étaient déjà que trop réalisées.

« Marie-Thérèse ne fut pas moins étonnée de ces confidences, que la Dauphine elle-même ne l'avait été pour ce qui la concernait particulièrement. Elle ne douta plus que tous ses plans ne fussent découverts; elle dut craindre par conséquent de les voir échouer.

« Certain d'avoir alarmé l'Impératrice, le cardinal tira de sa poche une correspon-

dance fabuleuse, imaginée par son secrétaire l'abbé Georgel. « Voici, madame, continua-t-il, qui convaincra Votre Majesté que le vif intérêt dont je suis animé pour votre maison m'a seul emporté plus loin que je n'aurais dû faire ; mais voyant la stérilité de la Dauphine, ou, s'il en faut croire certain bruit de la cour, l'éloignement complet du Dauphin pour la consommation du mariage, la froideur de votre fille pour les intérêts de l'Autriche, l'apparence que le sceptre devait revenir aux enfans du comte d'Artois, événement dont on ne peut prévoir les conséquences, j'ai pris sur moi, sans en faire part à Votre Majesté Impériale, de proposer au roi Louis xv un mariage avec l'archiduchesse Élisabeth. Devenue reine de France, votre fille aura tous les moyens de favoriser vos projets; car Louis xv, pour première preuve de son affection envers sa jeune épouse, vous offrira l'appui dont vous avez tant besoin contre l'ambition des deux États qui s'élèvent. Forte des secours de la France,

vous pouvez vous considérer comme déjà rentrée dans vos anciennes possessions.

« Marie-Thérèse fut prise à l'appât. La proposition lui plut tant, qu'elle oublia tout-à-fait ses motifs de mécontentement contre le cardinal. Elle attribua naturellement le silence de Marie-Antoinette (dont les lettres avaient été interceptées par le cardinal lui-même) au déplaisir que devait lui causer le projet de mariage relatif à sa sœur. Abusée par le faux zèle que le cardinal affectait de montrer en sa faveur, elle voulut le mettre à profit, donna pleins pouvoirs à Rohan de retourner en France, et d'y négocier secrètement l'union de sa fille Élisabeth, union dont il se garderait bien de parler à la Dauphine, jusqu'à ce que le représentant du Roi fût arrivé à Vienne pour accomplir la cérémonie. C'était tout ce que voulait le cardinal.

« Cependant, pour augmenter son influence à la cour de Versailles, il avait employé des sommes immenses à corrompre

des secrétaires et des ministres. Les courriers étaient même souvent arrêtés, et l'on prenait copie de la correspondance entre la France et l'Autriche. A cette époque, l'Impératrice fut informée par le prince de Kaunitz, qu'il se faisait à l'hôtel de l'ambassadeur français, sous les yeux du cardinal lui-même, et par les gens de sa suite, un commerce si énorme et si impudent de marchandises françaises, que Marie-Thérèse jugea convenable, pour prévenir de plus grands abus, d'abolir le privilége qui donnait aux ministres et aux ambassadeurs tant de facilités à frauder les droits de l'État. Quoique cette loi regardât particulièrement le cardinal, on pensa qu'il serait bien, attendu les circonstances, d'en étendre l'application à tous autres agens diplomatiques. Néanmoins, le comte de Mercy commençait à démêler la duplicité de Rohan; on s'en ouvrit à la cour de Versailles, et le Roi répondit : « Si l'Impératrice a des sujets de mécontentement contre l'ambassadeur français, il sera rappelé ». Malgré tout,

quoiqu'il fût complétement démasqué, personne n'osait l'accuser en face, parce que tout le monde craignait, de sa part, des révélations importunes. Son rappel officiel fut en conséquence ajourné. De son côté, le cardinal, ne jugeant pas prudent de retourner à Versailles avant la mort de Louis xv, dans la crainte que du Barry, venant à découvrir le projet par lui conçu de donner une épouse à son royal amant, n'envoyât son éminence à la Bastille pour le reste de ses jours, le cardinal demeura immobile à son poste, et attendit les événemens.

« Enfin Louis xv expira, le cardinal revint à Versailles, et parvint à obtenir une audience particulière de la jeune Reine. Il comptait retrouver en elle la complaisance qu'elle avait mise antérieurement à l'entendre, et lui révélait déjà les dernières confidences de Marie-Thérèse, lorsque la Reine, indignée à la vue d'un homme qui les avait également trompées toutes les deux,

le quitta subitement, remplie de dégoût et d'effroi, sans prendre une lettre dont l'Impératrice l'avait chargé pour elle, sans daigner même lui adresser un seul mot. N'écoutant plus qu'un ressentiment aussi vif qu'il était légitime, elle allait découvrir au Roi tout ce qu'elle savait des infamies du cardinal, lorsque la princesse Élisabeth, plus maîtresse d'elle-même, et croyant voir de l'imprudence dans cette brusque révélation, s'y opposa, affirmant qu'il pouvait en résulter une rupture ouverte entre les deux cours, et qu'une circonstance pareille avait déjà établi dans leurs communications une froide réserve dont les impressions n'étaient point encore effacées. La Reine prit la résolution de ne plus se compromettre en recevant le cardinal. En conséquence, elle envoya chercher la lettre de sa mère. Il la remit lui-même au messager confidentiel, qui conseilla également à la Reine de ne point démasquer le cardinal aux yeux du Roi, de peur que cette démarche de Sa Majesté ne la

rendît enfin victime des espions secrets dont elle était peut-être encore entourée. Mais le cardinal comprit, puisqu'on ne le punissait pas, que la Reine le redoutait toujours, et qu'elle craignait de le voir révéler les mesures qu'elle avait prises pour empêcher le mariage de sa sœur avec le Roi. Rohan conserva donc l'espérance de faire tourner à son profit l'inquiétude qu'il savait inspirer.

« Je déplore, dans le fond de mon cœur, le funeste silence observé par la Reine; le conseil qu'on lui en donna fut un malheur pour elle. Cette prudence mal entendue fut la cause de tous les vils complots que le cardinal ourdit par la suite contre le repos et l'honneur de Sa Majesté. Cet avis, je le sais, avait été inspiré par l'honorable désir de dérober la princesse aux effets possibles du ressentiment et de la vengeance de l'infâme, qui déjà l'avait forcée de se reprocher à elle-même la crédulité qu'elle avait mise à l'entendre; néanmoins, il est vrai que le prince de Rohan s'empara de cette circonstance

pour inventer les piéges et les machinations au moyen desquelles il parvint à noircir la réputation, à détruire le bonheur de son illustre victime. Il est évident qu'une simple défense de paraître à la cour n'était point un châtiment proportionné à l'injure, et qu'un homme du caractère de Rohan, exclu de la présence des souverains, et par conséquent de toutes les hautes sociétés (le parti contraire à la cour excepté), chercherait naturellement tous les moyens possibles de contraindre, en quelque sorte, la Reine à l'admettre encore devant elle, et à le rendre au grand monde, hors duquel il ne pouvait vivre; ou de se venger par la ruine de la souveraine, s'il ne pouvait parvenir à ressaisir sa faveur.

« Quand le cardinal revint en France (1), ses nombreux et puissans amis assiégèrent Leurs Majestés pour le faire rétablir dans ses

(1) Cette circonstance est aussi rapportée par madame Campan.

fonctions d'ambassadeur. Mais quoiqu'il eût obtenu, à son arrivée, une courte audience du Roi qui se trouvait alors, ainsi que la cour, à Compiègne, tous les efforts qu'on fit en sa faveur furent inutiles. Marie-Thérèse se montra également inexorable à toutes les prières. Elle était complétement éclairée sur l'indignité de Rohan, et déclara qu'elle ne le recevrait jamais dans ses États, revêtu d'un caractère officiel. Informé de ce qui se passait par quelques uns de ses affidés, le cardinal vit enfin qu'il devait renoncer à ses poursuites, et alla retrouver ses chers ducs et son secrétaire l'abbé Georgel, à qui l'on peut attribuer toutes les intrigues, toutes les machinations de cette honteuse ambassade. (1)

« Au milieu de ses manœuvres pour supplanter la Dauphine, en faisant épouser au Roi une sœur de la princesse, il est évident

(1) L'abbé Georgel, dans ses Mémoires, justifie très habilement la conduite de son chef; et il avait d'excellentes raisons pour le faire, puisqu'il évite ainsi l'imputation qu'on pourrait naturellement lui

que le cardinal ignorait l'espoir secret où était Louis xv de faire divorcer le Dauphin, et de prendre pour lui-même l'épouse délaissée. Peut-être est-ce un bonheur que Rohan l'ait ignoré; un cerveau si fertile en malice aurait encore trouvé là du poison. Mais enfin la mort de Louis xv vint mettre un terme aux mouvemens qu'on se donnait pour changer la position de la Dauphine. Ce fut pour elle un triomphe véritable, quoique de courte durée. Dès le moment de son arrivée, elle avait eu un parti puissant à combattre. Belle, et conséquemment objet de jalousie, mais, par-dessus tout, autrichienne, en fallait-il davantage pour soulever subitement contre elle les myriades d'ennemis dont elle eut seule à repousser les efforts. La voici qui lève la tête, et ses adversaires vont trembler devant elle. Toutefois, elle ne pouvait se mettre en garde contre

adresser d'avoir été l'un des agens connus, peut-être même le principal agent de toutes les manœuvres qui ont compromis le cardinal.

les embûches ténébreuses tendues secrètement sous ses pas. Si même Louis xv ne fût pas mort, pour ainsi dire tout à point, il est plus que probable, d'après le nombre et la puissance des méchans qui abusaient de la crédulité du jeune Dauphin, que Marie-Antoinette eût éprouvé un traitement fort sévère, et d'autant plus sévère, en raison des attentions du vieux Roi qui croyait régner. Mais enfin elle devient la Reine de ses ennemis, et si son front royal fut naguère offensé par quelques épines mêlées à sa couronne, je ne désespère pas de les voir disparaître sous les roses qui vont éclore» (1).

(1) Vain désir d'amitié qui a été cruellement déçu! Quel bonheur pour Marie-Antoinette, si elle eût été renvoyée à Vienne! que de sang épargné! que de malheurs et de souffrances prévenus! Qu'elle eût été ramenée en Autriche, pure comme la première neige, sa vie se serait écoulée au sein de ce bonheur domestique, unique objet de son ambition! une douce mort l'eût conduite au tombeau de ses augustes ancêtres, et l'histoire n'eût probablement point vu ses annales souillées de tant d'abominables forfaits!

CHAPITRE IV.

Continuation du Journal. — Avénement de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Heureux commencemens. — Joie publique. — Le nouveau Roi montre plus d'attachement à la Reine. — Du Barry et ses partisans sont exclus de la cour. — Efforts inutiles de la Reine pour replacer Choiseul au ministère. — Insinuations contre la Reine. — L'abbé de Vermond et le Roi. — Modestie de la Reine dans sa toilette. — Mademoiselle Bertin, marchande de modes, est introduite. — Anecdote du coiffeur royal. — Fausses accusations de prodigalité dirigées contre la Reine. — Remarque de l'éditeur.

« L'AVÉNEMENT de Louis XVI et de Marie-Antoinette au trône de France eut lieu le 10 mai 1774, sous les plus fortunés auspices.

« Après le règne long et corrompu d'un prince débauché, dont les vices, honteux pour lui-même, l'étaient encore pour une nation gémissant sous l'empire de la prostitution et du caprice, la vie exemplaire de son successeur, l'amabilité de sa compagne,

faisaient espérer les plus heureux changemens. Tous deux étaient réputés des modèles de bonté. La France entière proclama les vertus de Louis XVI, pendant que la beauté de la Reine opérait comme un talisman, sur tous ceux dont l'aveuglement n'allait pas jusqu'à méconnaître les nombreuses et excellentes qualités qui lui donnaient tant de droits à l'amour et à l'admiration. Quant à moi, je n'ai jamais entendu calomnier le Roi ou la Reine que par ces esprits dépravés, trop dépourvus de vertus pour imiter celles de leurs souverains, ou par des femmes jalouses de cet empire que Marie-Antoinette exerçait sur les cœurs, et qui la distinguait si éminemment du reste de son sexe.

« A la mort de Louis XV, toute la cour quitta Versailles, et se retira au palais de *La Muette*, situé dans le bois de Boulogne, près Paris. Les Parisiens accouraient en foule et pleins de joie saluer leurs souverains chéris. Telle fut l'affluence, qu'elle

devint tout-à-fait incommode à la famille royale. Plusieurs jours suffirent à peine aux félicitations qu'on s'empressait d'offrir au jeune monarque et à son aimable compagne. Ces démonstrations volontaires faisaient présager un long règne de bonheur. Si l'on peut juger d'après l'opinion publique, quelle garantie plus certaine, en apparence, de félicité inaltérable, pouvait jamais être donnée aux objets de tant d'hommages?

« Pour la Reine particulièrement, ce fut un double triomphe. Les méchans qui avaient conspiré contre son repos furent obligés de céder le pouvoir. Louis XVI aperçut enfin des charmes qui pendant quatre années l'avaient trouvé insensible. Le régime intérieur du palais fut tout à coup et entièrement réformé. Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la mort et les obsèques de son grand-père, le Roi fut constamment retenu, par l'étiquette de la cour, dans l'intérieur de ses appartemens. Le jeune couple pouvait donc se voir sans la plus légère con-

trainte. Le mariage fut consommé. De ce moment Marie-Antoinette acquit sur la tendresse du Roi, que ne puis-je dire également sur sa politique? cette influence qu'elle conserva toujours depuis.

« Madame du Barry fut traitée par le Roi, qui avait été traité par elle avec tant de légèreté, beaucoup plus favorablement que ses nombreux amis et elle-même n'auraient pu l'espérer. On lui continua sa pension; on lui permit l'entière jouissance de ses trésors mal acquis; mais on lui défendit, bien entendu, de jamais reparaître à la cour. Par des motifs politiques, elle fut exilée de Paris, au *Château aux Dames*.

« Cette implacable ennemie et ses infâmes complices une fois exclus de toute intervention ultérieure dans les affaires de l'État, le duc de Choiseul et ses partisans, qui avaient ménagé le mariage de Marie-Antoinette, espéraient fortement reprendre le timon du gouvernement, grâce à l'influence de la Reine; mais le choix du Roi était déjà fait. En-

doctriné par ses tantes et les amis de son grand-père, qui redoutaient la prépondérance autrichienne, le prince avait nommé des ministres de leur opinion. Madame la maréchale de Beauveau, la duchesse de Choiseul et la duchesse de Grammont, toutes trois bien connues et fort estimées de Louis XVI, à cause de leurs excellentes qualités, et surtout parce qu'elles avaient conservé leur dignité, et soutenu hautement celle de la Dauphine, en quittant la table où se trouvait du Barry; ces trois dames, quoique parfaitement accueillies quand elles reparurent à la cour, s'unirent vainement à la Reine et à l'abbé de Vermond pour détruire le préjugé qui s'opposait à la réintégration du duc de Choiseul; tout fut inutile. Les tantes du Roi, principalement madame Adélaïde, haïssaient Choiseul à cause de l'Autriche et du mariage de Marie-Antoinette. Il en était de même de l'instituteur du Roi, le duc de La Vauguyon, qui s'était constamment opposé à tout lien d'amitié avec l'Autriche. Tout cela

composait une armée impénétrable, même aux efforts de la Reine, qui avait à lutter presque seule contre tous les chefs du parti opposé. A la vérité, ils commençaient à lui offrir des hommages extérieurs d'admiration et de dévouement; mais ils l'environnaient en secret de coupables et perfides intrigues : serpens qu'elle nourrissait dans son sein, et qui devaient bientôt répandre sur elle leurs poisons.

« Parmi tous les pitoyables reproches adressés à Marie-Antoinette, l'un des premiers fut fondé sur le peu d'affliction qu'elle aurait montré à la mort du vieux Roi. Quelques jours après l'événement, la cour reçut les visites de condoléance et de félicitation de la noblesse, devoir obligé dans les circonstances de cette nature. Quelques personnes, au nombre desquelles il faut compter les filles de Louis XV, ne trouvant point cette Reine de dix-neuf ans baignée de larmes hypocrites, retournèrent chez elles en déclarant qu'on n'avait jamais vu pareille

indécence, et que la Reine n'avait point d'âme. A la tête des détracteurs se trouvaient mesdames de Guémenée et de Marsan, toutes deux prétendantes aux faveurs du cardinal de Rohan. La mort de Louis xv leur ayant fait perdre leur influence, et le pouvoir illimité de nommer et de destituer les ministres, elles devinrent elles-mêmes les ministres de leur propre malignité, en calomniant la princesse dont l'élévation légitime annulait leurs monstrueuses prétentions.

« Voyant la défaite du parti Choiseul, qui l'avait autrefois envoyé en Autriche auprès de Marie-Antoinette, à la recommandation de M. de Brienne, l'abbé de Vermond dut trembler pour lui-même. Aussitôt que la cour fut arrivée à Choisy, et qu'il ne douta plus de la consommation du mariage, l'abbé de Vermond obtint, du consentement de la Reine, une audience du Roi. Il espérait se faire confirmer dans ses fonctions. Comme il remettait son placet, Sa Majesté se contenta de hausser les épaules, et se tourna vers

le duc d'Aiguillon qui entrait dans ce moment. L'abbé demeura stupéfait. La Reine, qui remarqua l'air contrit de son instituteur, se mit à rire, et le rassura en lui disant : « Un haussement d'épaules de roi vaut mieux qu'une embrassade de ministre : l'un promet toujours, et tient rarement sa promesse ; l'autre est généralement sincère, et ne promet jamais ». Ne sachant, malgré tout, comment il devait interpréter la réponse muette de Louis XVI, qui d'ailleurs lui tournait le dos et continuait de parler au duc d'Aiguillon, l'abbé se retirait, faisant lui-même un mouvement d'épaules en passant devant la Reine; lorsque celle-ci, s'adressant gaîment à son époux, et lui montrant du doigt l'abbé de Vermond : « Voyez, voyez, dit-elle en riant, avec quelle promptitude un dignitaire de l'Église peut imiter le bon Roi très chrétien! » Louis XVI dit alors sèchement à l'abbé, qui attendait toujours : « Monsieur, vous êtes confirmé dans vos fonctions ». Puis il reprit sa conversation avec le duc.

« Cette anecdote prouve suffisamment que Louis XVI n'était point prévenu en faveur de l'abbé de Vermond, et qu'il ne le tolérait que pour ne pas contrarier la Reine. Marie-Antoinette le savait, et me parlait souvent de la reconnaissance qu'elle devait au Roi pour cette déférence à ses propres désirs. Elle ne se souvenait même pas que Louis XVI eût jamais adressé la parole à l'abbé, pendant tout le temps que ce dernier remplit auprès d'elle les fonctions de secrétaire. L'abbé, néanmoins, ne parlait du Roi que dans les termes les plus respectueux.

« La pudeur de Marie-Antoinette ne lui permit point de se conformer à cet ancien usage de cour, par suite duquel la Reine s'habillait pour ainsi dire en public. Le Roi approuva hautement cette réserve, et ce fut la première réforme que Sa Majesté, aussitôt après son avénement, introduisit dans le régime intérieur de ses appartemens.

« Ce fut à l'une de ces visites, exemptes de l'étiquette de cour, à la toilette de Sa

Majesté, que la duchesse de Chartres, depuis duchesse d'Orléans, présenta la fameuse demoiselle Bertin, si célèbre par la suite comme marchande de modes de la Reine. C'est la première qui ait jamais eu l'honneur de pénétrer dans le palais des rois, et plusieurs mois s'écoulèrent avant que Marie-Antoinette osât recevoir sa modiste, autre part que dans son cabinet particulier; cabinet que Sa Majesté, par suite des changemens qu'elle avait opérés dans la distribution intérieure de ses appartemens, avait séparé du reste, afin de pouvoir s'habiller seule, à son aise, et loin de tous les importuns.

« Jusqu'alors, la Reine avait été non seulement très simple dans ses habits, mais encore fort économe, ce qui déplaisait beaucoup, m'a-t-elle dit souvent, aux autres princesses de la cour. Celles-ci, depuis le moment où elles sortaient du lit jusqu'à l'heure où elles devaient y rentrer, ne se montraient jamais qu'en grand costume. La Reine, au contraire, faisait toutes ses visites du

matin en robe de batiste, et en chapeau de paille. Cette simplicité, malheureusement, et beaucoup d'autres bagatelles dont les conséquences ne pouvaient être prévues par personne, firent grand tort à Marie-Antoinette dans l'esprit des galans de cour, et même dans l'opinion publique. Étrange contradiction! on censurait continuellement la Reine, tout en s'empressant de l'imiter.

« De ce cabinet particulier que Marie-Antoinette s'était réservé, et où elle admettait sa modiste, elle passait, quand sa toilette était presque terminée, dans l'appartement destiné à sa toilette publique, où se rendaient tous ceux qui avaient des placets à lui présenter. Là, le coiffeur de la cour plaçait les derniers ornemens sur la tête de Sa Majesté. (1)

---

(1) Le comte de Fersan rapporte à cet égard une anecdote curieuse, qui fit beaucoup rire les habitués de la toilette. La demoiselle Bertin avait imaginé pour la Reine une nouvelle coiffure, composée de

« Le Roi donna le *Petit Trianon* à Marie-Antoinette. On a beaucoup parlé de ses folles dépenses pour l'embellissement de ce séjour. Mais je puis affirmer que la plus grande partie des meubles, y compris son lit, venaient des appartemens des anciennes reines. Plusieurs avaient effectivement appartenu à la reine Anne d'Autriche, qui, comme le fit l'épouse de Louis XVI, acquitta le prix de ces sortes d'acquisitions sur ses propres

---

gaze, de rubans, de fleurs, de perles et de plumes. La femme de chambre trouva que cette parure n'avait point les dimensions prescrites par Sa Majesté, et invita l'architecte modiste, mademoiselle Bertin, à se conformer exactement au modèle. Cela fait, Marie-Antoinette arrive à sa toilette. Le coiffeur de la cour l'y attendait, selon sa coutume, mais avec certain appareil dont la Reine ne pouvait comprendre l'utilité. « Pourquoi cet escabeau? » demanda-t-elle à sa femme de chambre. Le chevalier du peigne s'avança, fit un profond salut, et représenta humblement à Sa Majesté que mademoiselle Bertin ayant prodigieusement accru la hauteur des coiffures, il lui était impossible, à lui, de les attacher d'une manière solide, sans dominer complétement la tête qui devait les

épargnés. Marie-Antoinette ne remplaça que les meubles trop usés ou vermoulus. Il est donc évident que ni l'une ni l'autre de ces deux reines ne fut à la charge de l'État, pas même pour ces légères fantaisies que toute femme de riche particulier peut se permettre sans l'autorisation préalable de son mari, et sans craindre les traits de la censure.

« Sa pension, comme reine de France, ne s'élevait pas à plus de 12,250 livres sterling (300,000 fr.). On sait d'ailleurs qu'elle

---

recevoir; qu'il était de moyenne taille, Sa Majesté fort grande, et qu'il ne pouvait remplir les devoirs de sa charge sans monter deux ou trois marches, ce qu'il fit au grand amusement de la Reine et de toute l'assemblée. Ainsi monté, il plaça du mieux qu'il l'entendit, sur le front royal, le chef-d'œuvre du génie de mademoiselle Bertin.

Comme le dit Hamlet, en parlant d'Yorick (*): « Hélas, où est maintenant ta gaîté! » Qui aurait pu prédire, à cette toilette, à l'aspect de tant de joie, le sort cruel de la tête alors objet de l'admiration générale!

(*) Hamlet, acte v, scène II. (*Note du traducteur.*)

était généreuse, libérale, très charitable; qu'elle payait régulièrement la dépense de sa maison, celle de Trianon, ses robes, ses diamans, ses parures, tout enfin, excepté son état de cour, et un petit nombre d'autres articles qui regardaient la liste civile. Elle était l'une des plus puissantes reines d'Europe, son état de cour était le plus considérable d'Europe; elle était obligée à plus de faste et d'appareil qu'aucune reine d'Europe; et tout cela, sans plus de ressources que beaucoup d'anciennes reines pieuses, menant une vie de cloître, retirées du monde, ne faisant point circuler leurs richesses parmi la nation qui leur fournissait un revenu comparativement si énorme. Ces reines, néanmoins, vécurent et moururent paisiblement. Le cri public ne leur reprocha point d'avoir entassé, sans avantage pour le peuple, des trésors dont une partie, du moins, aurait dû être dépensée à son profit. (1)

(1) Les reines d'Angleterre n'ont jamais eu de cour

« De plus, pour tout ce que sa dignité, ou des circonstances imprévues exigeaient de dépense extraordinaire, Marie-Antoinette ne demanda jamais un franc au trésor public; elle le prit toujours dans sa cassette particulière, et sur les épargnes provenant

---

aussi brillante que celle de France. On dit cependant, avec quelque fondement, qu'indépendamment de leur pension annuelle, elles jouissaient de sinécures résultant uniquement de l'insertion de leur nom dans la liturgie, et que ces sinécures produisaient chaque année 80,000 livres sterl. On ajoute que madame Schwallemberg fit le commerce de ces bénéfices ecclésiastiques, avec beaucoup de fruit pour elle-même et pour d'autres.

Apprécions maintenant ces clameurs dirigées contre les folies prétendues de la cour de France, dirigées surtout contre Marie-Antoinette, faussement accusée d'avoir prodigué la richesse nationale; Marie-Antoinette, dont la vie, dès ce moment, devint une suite de souffrances, dont la mort bientôt devait être un martyre. Jetons un regard en arrière, et voyons quelles étaient les modestes dépenses de ses bourreaux, les scrupuleux *sans-culottes*, successeurs de Louis XVI, qui commirent tant d'horreurs au nom

de ses trois cent mille francs. Or, cette pension n'égalait pas, à beaucoup près,

---

de l'économie publique. Je puise mes renseignemens dans leurs registres officiels.

Dépenses publiques des ministres.

30 millions de fr. au ministre de la justice.
900 . . . . . à celui de l'intérieur.
200 . . . . . à celui des finances.
1,200 . . . . . à celui de la guerre.
50 . . . . . à celui des relat. extérieures.
600 . . . . . à celui de la marine.

Près de trois mille millions, ou trois milliards, sans compter deux millions pour dépenses secrètes, dans le cours de cette année; somme que l'on augmentait quelquefois, selon la quantité et la qualité des espions, mais qui ne fut jamais moindre sous le gouvernement anarchique de ces mécréans. J'ai rappelé ce modeste budget, pour donner au lecteur une idée de ce que durent être, par la suite, les dépenses dont la nation se vit surchargée pour le maintien des *sans-culottes* régicides. En effet, dans le court espace de temps qui s'écoula entre le gouvernement pillard et sanglant de Robespierre, jusqu'au retour à l'usage des *culottes*, on n'employa pas moins de vingt louis à la seule broderie d'un pont de culotte pour le *service public.*

les sommes prodiguées annuellement par Louis XIV à madame de Montespan, et ne formait pas la moitié de ce que Louis XV avait donné aux deux dernières favorites, Pompadour et du Barry. Ces deux femmes, ainsi qu'il résulte des registres particuliers trouvés dans les papiers de Louis XV, après sa mort, par Louis XVI, papiers qu'il détruisit par respect pour la mémoire de son grand-père; ces deux femmes avaient amassé plus de richesses en diamans et autres objets de prix, que toutes les reines de France, depuis Catherine de Médicis jusqu'à Marie-Antoinette. (1)

« Telle était la bonté de cœur de l'excellente épouse de Louis XVI, telle était la bienveillance de son caractère, que non seulement

(1) Les richesses et les propriétés foncières dont madame du Barry continua de jouir paisiblement jusqu'à l'époque fatale de la révolution, sans parler des propriétés de celle à qui elle avait succédé, furent réparties à sa mort entre ses plus proches parens, et sont toujours restées depuis dans sa famille.

elle fit payer la pension de toutes les personnes devenues infirmes au service des reines qui l'avaient précédée, mais encore qu'elle distribua, en charités publiques ou secrètes, de plus fortes sommes qu'aucune des anciennes reines; accroissant ainsi sa dépense, sans une augmentation proportionnée de ses ressources. » (1)

(1) Ce fut par égard pour la réputation de Louis XV et pour l'honneur du trône de France, que Louis XVI détruisit les papiers de son grand-père; mais s'il avait pu prévoir quelle arme puissante il se fût ménagée, en les conservant, contre les accusateurs de sa malheureuse épouse et de lui-même, il se serait bien gardé d'anéantir les moyens d'établir le contraste le plus honorable entre son règne et celui des rois ses prédécesseurs. Jamais, dans le cours de sa vie, il ne fit de dépenses inutiles. Il portait l'économie jusqu'à la sévérité. Nul souverain n'apporta plus de scrupule dans l'emploi des deniers de l'État. Point de prédilection, soit publique soit particulière; point de ministre dilapidateur pour favori; jamais d'intrigue galante; nul amour pour le jeu; et s'il n'était pas doué d'un génie du premier ordre, assurément il n'avait aucun défaut essentiel.

NOTE.

Je suis obligée d'interrompre encore une fois le Journal de la princesse. Son altesse passe sous silence les particularités du commencement du règne de Louis XVI; mais les principaux événemens de cette époque sont trop bien connus pour qu'il soit besoin de les rappeler au souvenir du lecteur. Il suffira de dire que la Reine s'affligeait en secret de l'incertitude où elle était de devenir mère. Le peuple en manifestait son impatience; la comtesse d'Artois venait de mettre au monde le duc d'Angoulême : tout cela n'était pas de nature à calmer les chagrins de Sa Majesté. L'intimité des deux belles-sœurs n'en était cependant point altérée. La Reine recevait dans les appartemens de la comtesse, afin de pouvoir veiller sur son amie; et c'était au moment où Marie-Antoinette remportait ce triomphe sur elle-même, que les *poissardes* insultaient grossièrement à son malheur, et la poursuivaient de cette

exclamation brutale : *Donnez des héritiers au trône.*

La Reine, néanmoins, allait être dédommagée des sentimens hostiles de cette populace, par les douceurs de la plus tendre amitié. J'arrive à l'époque où Sa Majesté fit connaissance avec la princesse de Lamballe.

Je dirai d'abord quelques mots de la famille de son altesse, après quoi je lui laisserai continuer, sans l'interrompre, le récit charmant et naïf de ses liaisons domestiques, des peines qui l'accablèrent de si bonne heure, et de sa présentation à la Reine.

Le Journal des événemens relatifs à Marie-Antoinette, après cette légère interruption pour l'histoire particulière de son amie, sera réuni au Journal de la princesse de Lamballe. Ils marcheront désormais de front l'un et l'autre, comme les destinées des deux illustres personnes, qui, à compter de ce moment, devinrent inséparables.

CHAPITRE V.

Notes de l'éditeur. — Famille de la princesse de Lamballe. *Reprise du Journal.* — La princesse de Lamballe raconte elle-même son histoire. — Le duc et la duchesse de Penthièvre. — Mademoiselle de Penthièvre et le prince de Lamballe. — Le roi de Sardaigne. — Anecdotes touchantes et romanesques du mariage de la princesse de Lamballe. — Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, épouse mademoiselle de Penthièvre. — Le duc de Chartres veut séduire la princesse de Lamballe. — Il est repoussé, et corrompt le jeune prince de Lamballe. — Mort de ce dernier. — Parties de traîneau. — La princesse est présentée à la Reine. — Elle est nommée surintendante de la maison de Sa Majesté.

Marie-Thérèse-Louise de Carignan, princesse de Savoie, naquit à Turin, le 8 septembre 1749.

Elle avait trois sœurs, deux desquelles furent mariées à Rome, l'une au prince Doria-Pamphili, l'autre au prince Colonna; la troisième à Vienne, au prince Lobkowitz, dont le fils devint protecteur déclaré de l'im-

mortel compositeur Haydn (1). Elle eut aussi un frère, le prince de Carignan, que ses parens ne voulurent plus recevoir, parce qu'il s'était marié contre leur gré; mais les égards et l'affection que la princesse de Lamballe ne cessa de lui montrer, ainsi qu'à sa nouvelle famille, le dédommagèrent amplement de la sévérité de ses autres sœurs.

---

(1) Le célèbre Haydn, âgé de soixante-quatorze ans quand je le vis pour la dernière fois à Vienne, était encore le plus aimable *bon vivant* de son siècle. Il aimait à raconter l'origine de ses succès, qu'il devait, selon lui, à une mauvaise femme.

A peine marié, me disait-il, ne trouvant pas d'autre moyen de se soustraire aux querelles domestiques, il s'éloignait de sa méchante moitié, et allait se réjouir avec ses bons amis, tous Allemands et Hongrois, pendant des semaines entières. Un jour qu'il rentrait à la maison après une longue absence, sa femme, pendant qu'il était encore au lit, suivit son exemple, et fit plus encore, car elle disparut emportant avec elle les habits de son mari, même ses souliers, ses bas et ses culottes.

Dans cette position, il dut nécessairement travailler pour remonter sa garderobe; et ce fut là,

Quant aux événemens qui signalèrent les premières années de la princesse de Lamballe, l'éditeur de ces Mémoires lui en laissera poursuivre, sans l'interrompre, la charmante et naïve relation, jusqu'à l'époque où elle fut nommée surintendante de la maison de la Reine. Le lecteur voudra bien se souvenir que les papiers dont j'ai parlé dans l'Introduction composent le Journal parti-

---

d'après lui-même, la première cause de son application sérieuse à un art qui a rendu son nom immortel.

« Depuis lors, disait-il souvent en plaisantant, je contractai tellement l'habitude du travail, que ma femme, craignant que ma santé n'en souffrît, me menaçait quelquefois du tour qu'elle m'avait déjà joué, si je n'allais pas prendre quelque distraction au-dehors; mais alors, ajoutait-il, j'étais vieux, elle était malade, et avait cessé d'être jalouse. »

Il parlait très bien l'italien, quoiqu'il n'eût jamais été en Italie.

Me trouvant à Vienne, où j'étais venue de Carlsbad pour entendre sa *Création*, il me promit de m'accompagner à mon retour dans la Péninsule; malheureusement il mourut avant mon départ.

culier de cette aimable princesse. Les passages relatifs aux premières années de sa vie se trouvant le mieux en ordre, on aurait cru commettre une espèce de sacrilége en ne les transcrivant pas textuellement. A partir de l'époque où son altesse fut nommée surintendante de la maison de la Reine, son manuscrit redevient un mélange confus de brouillons et de feuilles détachées, à l'obscurité desquelles je serai obligée de remédier par mes propres souvenirs et mes entretiens avec son altesse, comme je l'ai déjà fait pour les chapitres précédens.

« J'étais l'enfant chéri d'une nombreuse famille, et destinée, pour ainsi dire dès ma naissance, comme c'est l'usage dans les familles alliées de près aux têtes couronnées, à épouser l'un des princes, mes parens, de la maison royale de Sardaigne.

« Au bout de quelques mois, le duc et la duchesse de Penthièvre arrivèrent à Turin ; ils se rendaient en Italie, auprès des différentes cours de la Péninsule, dans le dessein

de conclure des mariages convenables pour leurs deux enfans.

« Ces deux enfans étaient mademoiselle de Penthièvre, depuis l'infortunée duchesse d'Orléans, et leur fils adoré, le prince de Lamballe. (1)

« Il eût été heureux, et pour le prince que l'on destinait à la première, et pour la princesse qui fut donnée au second, que ces alliances déplorables n'eussent pas été contractées.

« Le duc et la duchesse de Penthièvre prirent tant d'amitié pour mes chers parens,

(1) Le père de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon-Penthièvre, prince de Lamballe, était fils du comte de Toulouse, lui-même fils naturel de Louis XIV et de madame de Montespan. Il était réputé le plus riche de tous les enfans naturels, depuis que l'artificieuse madame de Montespan avait obtenu que la fameuse mademoiselle de Montpensier léguât son immense fortune au comte de Toulouse. Tel était le prix exigé par madame de Montespan pour la mise en liberté du comte de Lauzun, et pour avoir préservé *Mademoiselle* elle-même d'un procès

et particulièrement pour moi-même, que, dès leur premier dîner à la cour de Turin, ils exprimèrent le désir qu'ils avaient de me voir unie à leur jeune fils le prince de Lamballe.

« Le roi de Sardaigne, en sa qualité de chef de la maison de Savoie et de Carignan, répondit qu'il avait déjà été question de me marier à l'un des membres de sa royale famille, mais qu'attendu mon extrême jeunesse, beaucoup de considérations politiques pouvaient encore naître, et empêcher l'exécution de ce projet. « Si donc, ajouta le Roi, le prince de Carignan désire assurer le ma-

---

ruineux, résultant du mariage qu'elle avait contracté malgré la défense expresse de son royal cousin Louis XIV. — Voyez *le Siècle de Louis XIV*, par Voltaire. (*)

(*) On ne peut pas dire que *Mademoiselle* ait légué son immense fortune au comte de Toulouse. Le duc du Maine, autre bâtard légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, eut pour sa part, et par la même cause, la souveraineté de Dombes et le comté d'Eu. *Mademoiselle* donna aussi à Lauzun, son mari, les terres de Saint-Fargeau et de Thiers avec d'autres revenus considérables. (*Note du traducteur.*)

riage de sa fille, par une alliance immédiate, je ne me prévaudrai d'aucun engagement antérieur, et n'apporterai aucun obstacle à la célébration. »

« Le Roi ayant ainsi donné tout à coup son assentiment, le duc et la duchesse se montrèrent si empressés de conclure, que, dès le lendemain, mon contrat de mariage avec leur fils unique, le prince de Lamballe, fut passé du consentement de mes parens.

« J'étais trop jeune pour avoir été consultée; et quand j'aurais été plus âgée, le résultat eût probablement été le même. Il arrive presque toujours, dans ces grandes alliances, que les parties les plus intéressées, celles dont le bonheur est le plus engagé, sont les dernières à qui l'on demande leur avis. Je crois que le prince, à cette époque, était sous la tutelle de sa gouvernante à Paris; enfant moi-même, j'étais bien loin de penser aux résultats heureux ou funestes, qui pouvaient naître de mon mariage.

« L'harmonie parfaite qui existait entre le duc et la duchesse de Penthièvre, le bonheur domestique dont ils jouissaient réellement, parurent d'un trop bon augure à ma famille, pour qu'elle ne cherchât pas à m'assurer, en m'unissant à un prince privé, cette félicité qui suit rarement les alliances royales. Elle consentit donc avec joie. On me fit appeler pour que je présentasse mes hommages à mes futurs parens. J'avais si peu d'idée, attendu mon extrême jeunesse, de ce dont il s'agissait, que je les fis tous rire dès le début. On me demanda si j'aimerais à devenir la compagne du prince de Lamballe. « Oui, répondis-je; il ne m'inspire pas plus de répugnance que tout autre. » Cette réponse ingénue amusa beaucoup l'assemblée.

« Heureuse, heureuse insouciance du jeune âge, si bien sentie, si bien appréciée sous le modeste toit des chaumières; mais inconnue, mais impossible à fixer sous les voûtes massives du palais des rois, sous les rubis

éclatans d'un diadème ! J'entrais à peine dans ma dixième année, lorsque mes parens adoptifs me conduisirent, par des chemins de fleurs et de parfums, à l'autel sacré qui me promettait le plus grand des bonheurs, et qui trop tôt, par les basses manœuvres de la haine, de la jalousie et de l'avarice, mais surtout par l'effet d'une passion criminelle, devint pour moi l'autel de mon sacrifice.

« La longue série de mes souffrances remonte au jour où ma belle-sœur bien aimée, mademoiselle de Penthièvre, épousa le duc de Chartres (1). De ce moment, tout plaisir, toute espérance de félicité conjugale fut interdite à mon cœur jeune et aimant. Mon bonheur fut pour ainsi dire coupé dans sa racine, pour ne plus fleurir désormais. La religion et la philosophie devenaient mes seules ressources.

« Je fus mariée encore enfant, épouse avant d'être femme, veuve avant d'être mère,

(1) Depuis duc d'Orléans.

et sans espoir de le devenir. Notre union fut peut-être une exception à la règle générale. A mesure que nous nous connaissions davantage, nous devenions, mon époux et moi, plus attachés l'un à l'autre. Qu'on juge de notre douleur, quand nous fûmes violemment séparés pour ne plus nous rencontrer en ce monde!

« Je quittai Turin. On avait tout préparé pour me recevoir avec la plus grande pompe, dans les palais de Toulouse et de Rambouillet. Telle était néanmoins mon agitation, que je perdis pendant plusieurs heures l'usage de la parole; et tous les soins, toutes les attentions de la famille du duc de Penthièvre ne purent dissiper le trouble de mes sens.

« Parmi ceux qui vinrent à ma rencontre, était mon époux lui-même, que je n'avais jamais vu. Il désirait tant me voir *incognito* pour la première fois, qu'il partit de Paris aussitôt qu'il fut informé de mon arrivée en France, et s'annonça en qualité de page du

prince. Comme il avait grandi depuis qu'on m'avait envoyé son portrait, j'y fus trompée, et le reçus à ce titre. Mais le prince, me trouvant plus à son gré qu'il ne s'y était attendu, eut assez de peine à ne pas se trahir lui-même. Dans le trajet jusqu'à Paris, je fis connaître l'intérêt que m'inspirait le prétendu page. « J'espère, lui dis-je, que le prince me permettra de disposer de son page, car je l'aime beaucoup. »

« Quelle fut ma surprise quand le duc de Penthièvre me présenta au prince, et que je retrouvai en lui ce même page pour qui je sentais déjà tant d'inclination! Nous nous mîmes tous deux à rire, et les expressions nous manquèrent pour rendre nos sentimens. C'était réellement aimer à la première vue. (1)

(1) Le jeune prince fut saisi de ravissement, en trouvant dans son aimable épouse des attraits personnels si supérieurs au récit qu'on lui en avait fait, et même au portrait qu'on lui avait envoyé de Turin. La princesse de Lamballe, en effet, doit avoir été

« Le duc de Chartres, alors très bel homme, et fort insinuant, parvint à plaire à l'aimable mademoiselle de Penthièvre. Devenu ainsi mon parent, il me rendit les soins les plus assidus. J'étais sa belle-sœur,

---

une charmante personne. Quoiqu'elle comptât déjà quarante-cinq années quand je la quittai en 1792, on ne lui en eût pas donné plus de trente en voyant la fraîcheur de son teint, l'élégance de ses formes et la dignité de sa démarche. Elle possédait une chevelure superbe, et prenait plaisir à la montrer dans son état naturel. Un jour qu'elle sortait du bain, et qu'elle passait une robe à la hâte, je me souviens que son bonnet tomba, et que son corps disparut entièrement sous ses longs cheveux.

Je ne me rappelle jamais les circonstances de sa mort sans frissonner.

Je tiens de mesdames de Mackau, de Soucie, la comtesse de Noailles (et non pas duchesse, comme le dit mademoiselle Bertin dans ses Mémoires), et d'autres dames, que la princesse de Lamballe était la plus belle personne, la princesse la plus accomplie de la cour de Louis XVI. Ses grâces, sa vertu, l'élégance de ses manières, lui donnèrent constamment la supériorité sur toutes les femmes de son temps.

il connaissait le tendre attachement que je portais à sa jeune épouse ; pouvais-je soupçonner qu'il nourrissait des projets criminels contre mon honneur, ma félicité présente et mon repos à venir ? Quelles durent être en conséquence ma surprise et mon indignation, quand il osa me déclarer qu'il désirait exercer les droits du légitime objet de mes affections, de celui que j'aimais autant que j'en étais aimée ! Je ne révélai point la conduite du duc de Chartres, par égard pour mon père adoptif, le duc de Penthièvre, par attachement pour sa fille, alors enceinte, et surtout par la crainte que j'avais de compromettre les jours du prince mon époux, si je ne souffrais pas en silence. Ce fut précisément mon silence qui le perdit, et de quelle horrible manière ! Le prince de Lamballe ignorait complétement le véritable caractère de son beau-frère. Il s'attacha de jour en jour plus aveuglément à cet homme qui s'efforçait de ruiner ses plus chères espérances de bonheur pour l'avenir ! Mon

ange gardien ne permit pas que je tombasse victime de la séduction, et je repoussai toutes les attaques du séducteur avec cette prudence dont je me suis servie jusqu'à ce moment comme d'un bouclier impénétrable.

« Pour se venger de ma résistance à ses désirs, cet homme arracha mon époux inexpérimenté, du lit conjugal. Infortuné jeune homme! il se fit dès lors une étude de l'inconduite et de la débauche, jusqu'au moment où ses souffrances lui rendirent la vie insupportable. Il mourut, en proie aux douleurs les plus déchirantes de l'esprit et du corps, dans les bras de sa femme inconsolable et d'un père au désespoir. Mariée depuis peu de mois, alors âgée de dix-huit ans, je restai veuve pour me désoler d'avoir été femme.

« Telle était ma situation : retirée du monde, tout entière à mes peines, ne quittant plus le cher et respectable père de mon époux, m'efforçant d'adoucir les chagrins que lui causait la triste certitude de ne point revivre dans la postérité de son fils, redou-

blant quelquefois, au lieu de les calmer, les douloureux effets d'une perte irréparable; lorsqu'un rayon inattendu brilla sur ma détresse. Ce fut au milieu de cette agonie, de ces lugubres scènes d'un deuil profond, qu'un astre éclatant vint disperser les nuages qui planaient sur nos têtes languissantes, sécher les larmes amères qui retombaient en gouttes brûlantes sur notre misérable existence; ce fut en ce moment, dis-je, que Marie-Antoinette, semblable à un messager céleste, m'offrit, dans le plus doux langage que la compassion puisse inspirer aux hommes, le baume consolateur qui devait cicatriser ma blessure. Cédant uniquement à l'impulsion de son âme généreuse, elle ne cessa de visiter deux individus qui allaient succomber à leurs peines. Sans le secours de sa vive amitié, le duc de Penthièvre et moi nous tombions dans le plus cruel désespoir.

« De ce jour, je m'attachai sérieusement à la Reine de France. Elle consacrait une grande partie de ses momens à calmer les

souffrances de mon cœur, quoique je n'eusse point encore l'honneur d'être attachée au service particulier de Sa Majesté. Il s'écoula beaucoup de temps, en effet, avant que je songeasse à me charger d'une fonction que je me sentais absolument incapable de bien remplir (1). Je m'efforçais de cacher les larmes qui baignaient mon visage, pour dissimuler, en présence de la Reine, les véritables sentimens de mon cœur; mais ces efforts même ne servaient qu'à augmenter mes angoisses après son départ. L'attachement qu'elle me témoignait, les égards particuliers

(1) Je me trouve ici dans la nécessité de relever une erreur de madame Campan, vol. 1, page 129. La Reine était depuis long-temps attachée à la princesse de Lamballe lorsque les parties de traîneau eurent lieu, quoique ce ne fut véritablement qu'à l'époque de ce divertissement que la charge de surintendante fut rétablie en faveur de la princesse. Il n'est nullement probable, attendu l'autorité sans limite dévolue à la surintendante, que Marie-Antoinette, si scrupuleuse dans le choix des moindres employés de sa maison, se soit tout à coup placée sous le contrôle

qu'elle montrait au duc de Penthièvre, lui donnèrent une place dans ce cœur naguère glacé par la mort déplorable de celui qui l'avait occupé le premier; et Marie-Antoinette fut la seule héritière de ses droits, encore bien qu'elle ne l'ait jamais entièrement effacé de ma mémoire.

« Une longue mélancolie avait tellement altéré ma santé, que mon tendre père, le duc de Penthièvre, avec qui je continuais de demeurer, me pressa de sortir de ma retraite afin de rétablir mes forces. Sensible à son affection, toujours soumise à ses conseils, je les suivis encore en cette occasion.

---

immédiat d'une personne qui pouvait, par la nature même de sa charge, contrarier les propres volontés de la Reine, avant de s'être préalablement bien assurée des principes, des mœurs, du caractère et de la conduite en général de celle à qui l'on destinait un poste de cette importance. Pourrait-on rien croire de plus absurde, que la Reine eût été assez légère pour nommer la princesse de Lamballe sa surintendante, *ex abrupto*, et simplement parce que c'était la princesse de Lamballe?

C'était à l'époque de cet hiver rigoureux où tant de personnes manquèrent de pain. La Reine, la duchesse d'Orléans, le duc de Penthièvre et moi, nous introduisîmes la mode des traîneaux allemands. La plus grande partie de la noblesse et les riches particuliers ne tardèrent pas à nous imiter; ce qui procura du travail à beaucoup d'ouvriers. Le premier usage que je fis de ma nouvelle voiture, ce fut de visiter, avec le duc de Penthièvre, de pauvres familles en proie au besoin. Dans le cours de nos tournées, nous rencontrâmes la Reine.

« Je suppose, nous dit Sa Majesté, que vous travaillez à la même œuvre que moi : Dieu! que le pauvre doit souffrir! je suis enveloppée comme un diamant dans un écrin, couverte de fourrures, et avec tout cela je meurs de froid! »

« Tant de bonté, répondit le duc, échauffera bientôt plus d'un cœur pénétré de reconnaissance pour Votre Majesté! »

« Je l'espère, répondit la Reine en mon-

trant une longue nomenclature de ceux à qui elle destinait des secours. Je n'ai encore pu réunir que deux cents noms sur ma liste ; le curé fera le reste, et voudra bien m'aider à délier les cordons de ma bourse. Mais je n'ai pas fait la moitié de mes courses ; je compte bien doubler ma liste avant de rentrer à Versailles ; et, puisque notre occupation est la même, acceptez une place dans mon traîneau. Je ne veux point vous laisser aller sur mes brisées ; ne m'ôtez pas le mérite d'avoir fait une fois un peu de bien. »

« Un grand nombre de traîneaux venant à paraître, la Reine ajouta : « Ne dites rien de la conversation que nous venons d'avoir ensemble. » Sa Majesté, en effet, défendait toujours de divulguer les charités qu'elle répandait secrètement. Quant à ceux qui recevaient d'elle des secours réguliers, on ne pouvait en cacher les noms, puisqu'il en existait un état, et que Marie-Antoinette, d'ailleurs, continuait de payer les pensions accordées par la feue reine, épouse de

Louis XV. Elle était extrêmement délicate et réservée, afin de ne blesser les sentimens de personne. Craignant donc que le duc de Penthièvre ne me vît avec regret quitter son traîneau pour passer dans celui de Sa Majesté, elle ajouta : « Allons, je vous laisse, princesse, parce que vous me promettez de venir dîner avec moi à Trianon. Le Roi chasse en ce moment, non pas le cerf, mais du bois pour les pauvres; et il veut voir partir son gibier pour Paris, avant de revenir. »

« Le duc pria Sa Majesté de l'excuser, me pressant d'accepter l'invitation pour moi-même, ce que je fis ; après quoi, nous continuâmes, chacun de notre côté, nos excursions en traîneau.

« A l'heure convenue, je me rendis à Trianon. J'eus l'honneur de dîner *tête à tête* avec Sa Majesté, ce qui m'arrangea bien mieux que si j'eusse rencontré beaucoup de monde. J'étais encore très abattue, et toujours malheureuse.

« Après dîner : « Ma chère princesse, me

dit la Reine, à votre âge il ne faut pas vous dévouer ainsi à la mort; ce serait faire tort aux vivans. Nous ne sommes point ici-bas pour nous-mêmes. J'ai pris, je prends encore beaucoup de part à votre position, et j'espère qu'aussi long-temps que la saison le permettra, vous voudrez bien m'accompagner dans les courses plus étendues que je projette de faire en traîneau. Le Roi et ma chère sœur Élisabeth désirent aussi beaucoup que vous veniez à Versailles. Que dites-vous de notre plan ? »

« Je remerciai Sa Majesté, le Roi et la princesse, de leur bonté, observant que, dans l'état de santé et la situation d'esprit où je me trouvais, il me serait impossible de répondre dignement à leurs royales faveurs, et je les priai de n'attribuer ma résistance qu'à la conviction intime où j'étais que ma société devait être une cause d'ennui, bien plus qu'une source de plaisirs.

« Je parlais, et mes larmes coulaient en abondance. La Reine, avec cette bonté qui

lui était toute particulière, me prit la main, et m'essuya les yeux avec son mouchoir.

« Je suis sur le point, dit la Reine, de rétablir une charge supprimée depuis assez longtemps. L'accomplissement de ce projet me mettra encore à même, je l'espère, de contribuer au bonheur d'une personne estimable.

« Je répondis à Sa Majesté qu'elle était certaine d'atteindre le but de ses désirs, puisqu'il était impossible de ne pas se trouver heureux sous les ordres immédiats d'une souveraine si bienveillante et si généreuse.

« La Reine, probablement satisfaite de ma réponse, se contenta de me dire avec beaucoup d'affabilité : « Si vous pensez réellement ce que vous dites, mon espoir sera réalisé. »

« On annonça ma voiture ; je pris congé de la Reine, profondément touchée d'une condescendance qui n'avait évidemment d'autre but que celui de ranimer mes esprits abattus par la mélancolie.

« Je ne tardai pas à exprimer à Sa Majesté les sentimens de reconnaissance que

ses bontés avaient fait naître en mon cœur.

« Je revins le lendemain, accompagnée de ma belle-sœur, à qui la Reine accordait beaucoup d'estime, et nous rejoignîmes les parties de traîneau, avec Sa Majesté.

« Trois ou quatre jours après, j'eus encore l'honneur de dîner avec la Reine. Ce fut alors qu'elle me demanda, en présence de la princesse Élisabeth, si j'étais toujours dans la même opinion relativement à la personne qu'elle se proposait d'ajouter au service de sa maison.

« J'avais complétement oublié le sujet de notre conversation. Je demandai pardon à Sa Majesté de mon peu de mémoire, et la priai de vouloir bien me remettre sur la voie.

« La princesse Elisabeth se mit à rire : « Je croyais, s'écria-t-elle, que vous étiez depuis long-temps au fait. La Reine, ma chère princesse, ajouta-t-elle en m'embrassant, vous a nommée, du consentement du Roi, surintendante de sa maison. »

« Oui, c'est la vérité, reprit la Reine en

daignant aussi m'embrasser. « Vous m'avez dit que la personne destinée à cet emploi ne pouvait qu'être heureuse; je le suis moi-même, si je puis ainsi contribuer à votre bonheur. »

« Je demeurai quelques momens interdite. Revenue de la surprise extrême où m'avait jetée cette nomination inattendue, je remerciai Sa Majesté de la meilleure grâce qu'il me fut possible, pour une faveur à laquelle j'avais si peu de droits.

« La Reine vit mon embarras : « Je savais bien, dit-elle, que j'allais vous étonner; mais j'ai pensé que le séjour de Versailles convenait beaucoup mieux à une personne de votre rang et de votre âge, que le château du duc de Penthièvre. J'estime infiniment son caractère aimable, ses nombreuses et excellentes qualités; mais il ne saurait offrir à ma charmante princesse les distractions dont elle a besoin. A compter d'aujourd'hui, faisons servir l'amitié qui nous unit, à notre bonheur réciproque. »

« Marie-Antoinette me prit alors la main ; sa sœur Élisabeth y joignit la sienne, et s'écria, en s'adressant à la Reine : « O ma chère sœur, souffrez que je complète le trio dans ce concert de l'amitié ! »

« Dans la société de cette reine adorable, et de son angélique belle-sœur Élisabeth, j'ai trouvé le seul baume qui pût adoucir mes souffrances. Le touchant empressement de ces deux personnes à partager les peines dont j'étais accablée depuis les atteintes mortelles portées à mon premier amour, me fit moins sentir la perte de celui qui m'avait été enlevé dans la fleur de l'âge, et dont le trépas me laissa veuve à dix-huit ans. Quoique ce malheur soit un de ceux que je ne puisse ni réparer ni oublier, j'ai puisé de grandes consolations dans l'amitié de mon excellent beau-père le duc de Penthièvre, dans celle de nos amis communs, et dans l'attachement inaltérable de ma souveraine bien aimée. »

CHAPITRE VI.

Observations de l'éditeur sur les nombreux murmures occasionnés par la nomination de la princesse de Lamballe. — Préjudice qui en résulte pour la Reine. — Particularités sur la princesse de Lamballe; les devoirs de sa charge; comment elle s'en acquitte. — La famille Polignac. — Caractère de la comtesse Diane. — *Reprise du Journal.* — La duchesse Julie de Polignac est présentée, pour la première fois, à la Reine. — Attachement vif et soudain qu'elle inspire à Marie-Antoinette. — Calomnies qui en résultent. — Observations sur l'amitié entre les femmes. — La princesse de Lamballe s'éloigne de l'intimité de la Reine. — Elle est près de mourir, victime d'un empoisonnement, dans le château du duc son beau-père. — Alarmes de la Reine, qui se rend auprès de la princesse et l'oblige à reparaître à la cour. — Sa Majesté se plaint de ce que la princesse de Lamballe ne fréquente point la famille Polignac. — Motifs qu'elle en a. — Retraite et retour de l'abbé de Vermond.

Les liaisons de la princesse de Lamballe avec la Reine, liaisons dont la princesse a fait connaître l'origine dans le chapitre précédent, exercèrent une si grande influence

sur la réputation de ces deux illustres victimes, que je me vois forcée de réclamer encore une fois l'attention du lecteur pour expliquer, d'après mes observations personnelles et les confidences qui m'ont été faites, les principales causes des attaques violentes dirigées contre cette intimité. Heureuse néanmoins la Reine, si elle l'eût constamment préférée à toute autre!

Le choix que la Reine se faisait d'une amie, la promotion de cette amie au grade le plus élevé dans la maison royale, ne pouvaient manquer d'alarmer l'égoïsme de courtisans toujours prêts à voir une injure dans la faveur accordée à d'autres qu'eux-mêmes. Une charge tombée en désuétude était rétablie pour la princesse de Lamballe. Au temps de Marie-Leckzinska, femme de Louis XV, l'emploi de surintendante, alors exercé par mademoiselle de Clermont, fut supprimé au décès de la titulaire. Cette charge donnait une espèce de contrôle sur les démarches de la Reine. Marie-Leckzinska

en avait éprouvé les inconvéniens; on ne songea donc point à la maintenir. Le rétablissement de cet emploi par une reine qui, disait-on, ne pouvait avoir d'autre but que celui de trouver un prétexte pour accorder des faveurs non méritées, fut donc vu de mauvais œil et devint bientôt l'objet de calomnies ouvertes.

La comtesse de Noailles n'oublia jamais le sobriquet de *madame Étiquette* que lui avait donné la Reine; elle ne pardonna jamais non plus les fréquentes plaisanteries que ses formalités surannées inspiraient à Marie-Antoinette. Elle saisit, en conséquence, l'occasion que lui offrait la promotion de son mari au grade de maréchal de France, et se démit de sa charge au moment où la princesse de Lamballe venait d'être nommée surintendante. En se retirant, la comtesse emporta des sentimens pleins d'amertume contre sa royale maîtresse, et son dépit, par la suite, dégénéra en inimitié. Elle suivait l'impulsion d'un parti très puissant, non seu-

lement à la cour, mais par tout le royaume. Son mécontentement vint de ce qu'elle n'avait plus à prendre les ordres de la Reine immédiatement, mais de la nouvelle surintendante. Toute ridicule que puisse paraître cette prétention, aux yeux d'un observateur impartial, il en résulta l'une des plus fortes hostilités que la Reine eut par la suite à combattre.

Encore bien que Marie-Antoinette rendît justice aux bonnes qualités que possédait la comtesse de Noailles, elle était tellement contrariée par la rigueur de celle-ci à maintenir des formalités absurdes et puériles aux yeux de Sa Majesté, qu'elle éprouva un soulagement réel, et un secret plaisir de sa retraite. On verra bientôt à quels excès la comtesse de Noailles se laissa emporter par son dépit.

Une des objections du peuple contre le rétablissement de l'emploi de surintendante en faveur de la princesse de Lamballe, venait de la prétendue extravagance de la mesure. Cette accusation était aussi peu fondée

que toutes celles dont Sa Majesté fut l'objet. L'étiquette sur l'habillement, l'accroissement de toute autre dépense, résultant de l'augmentation générale des prix, et sur les objets de nécessité, et sur les objets de luxe, établissaient une différence du triple entre les dépenses de la cour circonscrite de Marie-Leckzinska et la cour de Marie-Antoinette. Quoi qu'il en soit, les honoraires de la princesse de Lamballe n'excédèrent jamais ceux que mademoiselle de Clermont avait reçus, au même titre, cinquante ans auparavant. (1)

Bien loin qu'on puisse l'accuser du moindre penchant à de folles dépenses pour elle-même, ou à les encourager chez les autres,

(1) J'ajoute que la princesse de Lamballe n'employa jamais ses honoraires à des dépenses personnelles, la générosité de son beau-père, le duc de Penthièvre, ne lui laissant rien à désirer. Plus tard, à ma connaissance, elle acquitta, de ses propres deniers, des mémoires de fournitures pour la Reine et la princesse Élisabeth.

la princesse de Lamballe était un modèle de prudence; et la Reine, en cela comme en tout, ne pouvait choisir de plus sage conseiller. Elle contribua puissamment aux charités de cette Reine, mère des orphelins, appui des veuves, protectrice de tous les infortunés, refuge de tous les malheurs. Avant d'acheter un objet de luxe quelconque, la princesse demandait la liste des pensionnaires, et s'il était dû quelque chose à l'un d'eux, la somme était comptée sans délai, et l'acquisition de l'objet de luxe remise à un autre temps.

Elle ne paraissait jamais chez la Reine qu'à des heures convenues. Cet usage fut scrupuleusement observé jusqu'à la révolution. Les circonstances l'obligèrent alors d'y déroger. La Reine ne voulait recevoir de communications écrites ou verbales, sur les faits résultant de cette crise déplorable, que par l'intermédiaire et en présence de la princesse. Dès lors, ses appartemens furent ouverts à tous ceux qui avaient besoin de voir

Sa Majesté. Les relations des deux amies en devinrent plus fréquentes et moins cérémonieuses. Avant cette époque, la princesse n'entrait chez Sa Majesté qu'à des heures déterminées, à moins qu'elle n'eût à remettre au Roi, à la Reine, ou aux ministres, des placets d'individus réclamant grâce ou justice. Aussi, quand il arrivait que la princesse se présentât avant l'heure indiquée, la Reine courait l'embrasser en s'écriant : « Eh bien ! ma chère princesse Lamballe, quelle veuve, quel orphelin, quel pétitionnaire malheureux ou opprimé, dois-je remercier de votre visite ? car je sais que vous n'arrivez jamais les mains vides, quand vous venez sans être attendue ». Dans ces occasions, la princesse amenait ordinairement avec elle les pétitionnaires, et les faisait attendre dans une pièce voisine, afin qu'ils pussent profiter, à l'instant, du désir que la Reine aurait manifesté de les voir.

Un jour, la princesse fut trompée par une femme peintre, de réputation équivoque, qui

l'avait priée de mettre sous les yeux de Sa Majesté un tableau de sa composition. Moi-même je fus chargée de rendre cet ouvrage à la propriétaire. Depuis, la princesse fut toujours très sévère dans ses informations, avant de prendre le moindre intérêt à une requête, ou de présenter un individu quelconque au Roi ou à la Reine. Elle voulait être exactement informée de la nature de la demande, du mérite et de la réputation du solliciteur. Jusque là, elle ne s'occupait ni de l'une, ni de l'autre. Grâce à cette précaution, son altesse n'éprouva presque jamais de refus par la suite. Quand il s'agissait d'une affaire très importante, quoique le cœur tendre et compatissant de la Reine n'eût pas besoin qu'on l'excitât à presser l'action de la justice, la princesse de Lamballe appelait madame Élisabeth à son aide; et madame Élisabeth ne supplia jamais en vain.

Marie-Antoinette apportait la plus grande attention à toutes les requêtes; elles étaient régulièrement mises en ordre chaque se-

maine par le secrétaire particulier de Sa Majesté, l'abbé de Vermond. J'ai vu beaucoup de ces mémoires, au moment de la répartition qu'en faisait la princesse de Lamballe, revêtus de notes marginales, écrites de la main de la Reine, et indicatives des réponses que Sa Majesté prescrivait aux différens officiers de sa maison, selon la nature et l'objet des demandes respectives. Elle recommandait toujours la plus sérieuse attention aux réclamations publiques, et avait soin d'y mettre des notes pour empêcher que ces pétitions ne fussent négligées ou perdues.

Un de ceux qui voyaient du plus mauvais œil la nomination de la princesse de Lamballe à l'emploi de surintendante, c'était son beau-frère le duc d'Orléans. Il avait tenté plusieurs fois inutilement de la séduire; il dut se trouver mortifié d'une promotion qui d'ailleurs lui inspirait de fortes craintes pour la réussite des projets qu'il méditait.

Pendant quelque temps le duc et la duchesse d'Orléans firent assidûment leur cour

à la Reine. Ils étaient de toutes ses parties. Marie-Antoinette aimait beaucoup la duchesse. L'intérêt qu'elle prenait à cette princesse, et les démarches qu'elle fit peu de temps après, par suite de cet intérêt même, jetèrent probablement les premières semences de cet acharnement opiniâtre qui, à l'époque la plus terrible de la révolution, anima les Orléanistes contre le trône.

Le duc d'Orléans, alors duc de Chartres, ne fut jamais aimé de la Reine. On le souffrait à la cour, uniquement à cause de sa femme. Louis XVI exprimait souvent son éloignement pour le duc, dont le caractère et la conduite justifiaient, de jour en jour, les sentimens du Roi.

La princesse de Lamballe était tendrement attachée à sa belle-sœur la duchesse d'Orléans. Son amitié ne pouvait donc que lui faire déplorer l'humiliation à laquelle le duc soumettait son épouse, en l'obligeant à demeurer sous le même toit que madame de Genlis, en la forçant de reconnaître pour

institutrice de ses enfans, une femme de mœurs si peu régulières. La duchesse s'était plaint à son père, le duc de Penthièvre, en présence de la princesse de Lamballe, de l'ascendant extrême que madame de Genlis exerçait sur son mari. Elle avait même prié la Reine d'user de son influence pour que le duc rompît cette liaison. Mais elle avait trop de douceur dans le caractère pour ne pas oublier bientôt ses sujets de mécontentement. Elle aimait beaucoup son mari, et plutôt que de l'exciter à la négliger davantage, en lui adressant des reproches directs, elle se détermina à faire de nécessité vertu, et toléra la présence de madame de Genlis, encore bien qu'elle ne fît point, à ses amis, un mystère des motifs qu'elle avait d'en agir ainsi. Bien plus, afin de ne point désobliger son époux, elle prit assez d'empire sur elle-même, pour céder aux importunités du prince, qui la sollicitait continuellement de présenter madame de Genlis à la Reine. Mais cette dame ne put jamais obtenir d'au-

dience publique ou particulière. Quoique la Reine fît profession d'admirer les talens, et qu'elle se plût à les encourager ; quoique madame de Genlis n'en fût nullement dépourvue, les détails fournis par la duchesse elle-même auraient suffi, à défaut d'autres renseignemens, pour interdire à cette dame la permission de se montrer à la cour, ce qu'elle désirait avec tant d'ardeur.

Il existait un autre motif d'exaspération contre le duc d'Orléans ; de là vint qu'on trouva, dans madame de Genlis, une ennemie nouvelle, moins déclarée, à la vérité, mais non moins dangereuse peut-être, sous tous les rapports. Les calomnies anonymes de l'une, l'autre se chargeait de les faire circuler par toute la France. Le chagrin et le dépit dirigeaient les traits empoisonnés que la haine et l'ambition lançaient au pouvoir. Bien ou mal informée, la voix publique attribua ces ténébreux libelles à madame de Genlis. Le duc d'Orléans les répandait avec empressement ; et les réfutations fréquentes

qu'en publiaient les amis de la Reine ne firent que stimuler davantage l'ingénieuse malice des calomniateurs.

J'arrive à un événement, le plus sérieux de tous, dans la vie de Marie-Antoinette, et dont la princesse de Lamballe et d'autres vrais amis de la Reine prévirent distinctement les conséquences.

Après sa démission, la comtesse de Noailles, cet oracle de la cour, avait été remplacée, en qualité de lectrice, par la comtesse Diane de Polignac. Celle-ci était première dame d'honneur de madame la comtesse d'Artois. La Reine lui montra toujours beaucoup de froideur; elle lui paraissait une coquette amoureuse d'elle-même. Quoi qu'il en soit, la comtesse Diane était de toutes les parties de plaisir alors en usage à la cour, encore bien qu'elles fussent généralement peu goûtées.

Il est sans doute inutile d'informer le lecteur que l'événement dont je veux parler est la présentation, à la Reine, de la duchesse Julie de Polignac, par la comtesse Diane sa

belle-sœur ; et, puisque j'ai amené le récit jusqu'à ce point, je quitte encore la plume, et la cède à la princesse de Lamballe.

Il est évident d'ailleurs que je dois aux confidences de ma chère protectrice, la plupart des observations, et la connaissance de presque tous les faits que je viens d'exposer. Si l'époque sur laquelle elle a écrit assez peu pour me mettre dans la nécessité de suppléer à son silence, eût été moins remplie d'événemens presque toujours personnels à son altesse, nul doute que je n'eusse trouvé, dans son manuscrit, plus de détails consignés de sa propre main. Mais l'année dont elle parle si peu était celle de son bonheur, de sa faveur exclusive ; et la princesse était au-dessus de la petite vanité de se donner des éloges, même dans un journal dépositaire unique de ses secrets et de ses souvenirs. Elle reprend son récit avec ses craintes, et va parler de la présentation de la duchesse de Polignac, regrettant l'empire que cette dame exerça sur l'esprit de la Reine, et

prévoyant les funestes conséquences qui en devaient résulter.

« Depuis douze mois seulement, j'étais au service de Sa Majesté, et cette année fut probablement la plus heureuse de sa vie et de la mienne, lorsqu'à un cercle de la cour, la duchesse Julie de Polignac fut présentée, par sa belle-sœur, la comtesse Diane, à la Reine.

« Jusqu'alors, elle avait mené à la campagne une vie fort retirée, paraissant devoir être une bonne femme de ménage, plutôt qu'une ambitieuse de cour, et parasite dans le palais des rois. Elle était de facile accès, d'une élégante simplicité dans ses habits et sa démarche.

« Son apparition à la cour fut aussi fatale à Sa Majesté qu'avantageuse pour elle-même.

« Elle semblait formée par la nature pour devenir favorite d'une reine. Réservée, complaisante, remplie de goût, douée d'un heureux caractère, peu jolie, mais bien faite, exempte de hauteur et d'orgueil.

« On eût dit, d'après l'effet que sa vue produisit sur Marie-Antoinette, que ses qualités privées étaient peintes dans ses traits; car elle était déjà favorite, qu'elle n'avait point eu le temps de prétendre à la faveur.

« La prédilection subite de la Reine pour la duchesse Julie ne détermina aucun changement dans ma conduite, tant que je ne vis rien, dans cette prédilection marquée, qui dût me faire craindre des conséquences funestes à la réputation et à la popularité de Marie-Antoinette. (1)

« Mais quand je m'aperçus à quel point les ennemis de la Reine se prévalaient de son nouvel attachement, je regardai comme l'un des devoirs de ma charge, de prémunir Sa Majesté contre les dangers qu'elle courait en faisant ses amies de ses favorites. La cour,

(1) La princesse avait trop de vertu, trop de beauté, trop de noblesse dans le caractère pour concevoir et nourrir une basse jalousie. Elle était aussi loin de ce sentiment, que supérieure à sa rivale par son esprit et ses grâces naturelles.

en effet, ne tarda pas à manifester hautement combien elle désapprouvait cette préférence et cette intimité. Le même sentiment s'empara de l'hydre à plusieurs têtes, je veux dire le peuple, qui ne voyait que la protégée, sans acception de la charge qu'elle remplissait. A peine échauffée aux premiers rayons de la faveur royale, la duchesse de Polignac vit toutes ses espérances de bonheur attaquées par le souffle glacé de l'envie et de la malignité. Long-temps avant que le titre de gouvernante des Enfans de France l'eût placée au plus haut de sa grandeur, elle était devenue, grâce à d'affreuses calomnies, l'objet de gravures, de caricatures, de chansons et de pamphlets de toute espèce.

« Une amitié réciproque entre une reine et sa sujette, ne pouvait être considérée que sous un point de vue criminel par ceux dont le cœur fut toujours étranger à ce sentiment. Mais par quel effet de la perversité humaine, d'odieux soupçons purent-ils s'arrêter sur une liaison entre deux femmes mariées, vi-

vant toutes deux dans la plus parfaite harmonie avec leurs époux ; surtout lorsque l'une et l'autre devinrent mères, et montrèrent tant d'amour à leurs enfans ! Une amitié sans bornes embrasait le cœur de ces deux femmes calomniées : calomniées, parce que la sainteté et l'essence du sentiment qui les unissait étaient trop pures pour être comprises de ces esprits rampans qui s'érigeaient les juges de leur conduite. L'ami est l'ombre de son ami. L'amitié réelle, dont une sympathie *désintéressée* est le signe, ne peut exister qu'entre deux personnes du même sexe, parce qu'une différence physique modifie nécessairement la nature de l'intimité, quand les sexes sont différens, alors même qu'il n'existe point entre eux de relations physiques. La Reine de France portait l'amour dans ses yeux et le ciel dans son âme ; et la duchesse de Polignac, dont la personne brillait de tous les charmes, ne pouvait assurément être condamnée, comme les religieux de la Trappe, au pur *memento mori !*

« Ayant fait à Sa Majesté les représentations que les devoirs de ma charge exigeaient de moi, je m'aperçus que son attachement pour la nouvelle favorite était invincible. Afin de ne point l'importuner de mon malaise, bien naturel, à la vue continuelle et obligée d'une intimité qu'elle savait ne pas être approuvée de moi, je demandai et j'obtins de ma royale maîtresse la permission de me retirer chez mon beau-père, le duc de Penthièvre, à Rambouillet, sa résidence d'été.

« Peu de temps après mon arrivée, je fus tout à coup saisie, en sortant de dîner, de violentes douleurs d'estomac. Je crus que j'allais mourir, et je serais morte en effet, si l'on n'eût découvert à temps que j'étais empoisonnée : non pas avec intention, bien certainement, par qui que ce fût de la maison de mon père chéri ; mais par quelque main exécrable, intéressée à ma perte.

« On assoupit cette affaire en disant vaguement que certain ragoût avait été préparé dans une casserole dont on ne s'était

pas servi depuis long-temps, et que le chef de cuisine avait oublié de faire étamer.

« C'était là, j'ai plusieurs raisons pour le croire, une histoire faite à plaisir. Je suis intimement persuadée que le poison avait été préparé pour moi dans du sel, puisque tous ceux qui se trouvaient à table mangèrent du même ragoût, sans en éprouver le plus léger dérangement. (1)

« La nouvelle de cet accident était à peine connue à Versailles, que la Reine effrayée, et saisie de la plus vive inquiétude, envoya sur-le-champ son médecin et son secrétaire particulier, l'abbé de Vermond, pour me ramener dans mes appartemens à la cour,

---

(1) Sans cette malheureuse circonstance, il est probable que le duc de Penthièvre eût obtenu de la princesse qu'elle renonçât à ses fonctions auprès de Marie-Antoinette. Que de peines déchirantes épargnées à la vieillesse de ce tendre beau-père! que de forfaits de moins, si le ciel eût permis que la princesse de Lamballe terminât ses jours sous le toit paternel de l'excellent duc de Penthièvre!

avec ordre exprès de ne pas me laisser un moment de plus chez mon beau-père, dans la crainte d'une seconde tentative de même nature. Sa Majesté attribuait la première au zèle ardent que j'avais toujours montré pour ses intérêts, et parut redoubler d'amitié pour moi, en pensant que j'avais été exposée, à cause d'elle, aux perfides atteintes d'un ennemi secret. La Reine attendait notre arrivée avec impatience. Ne voyant point revenir nos voitures dans le délai qu'elle avait jugé nécessaire, elle partit elle-même pour Rambouillet, et ne me donna point de relâche qu'elle ne m'eût fait consentir à quitter le château de mon beau-père. Nous retournâmes ensemble, cette nuit même, à Versailles, où la Reine, en personne, employa tous ses soins au rétablissement de ma santé.

« Jusqu'alors la famille Polignac n'avait point étalé cette magnificence dont elle brilla tant par la suite.

« En effet, les ressources de cette famille étaient extrêmement limitées, relativement

aux charges qui résultent d'une existence de cour. Mais les amis de madame de Polignac virent l'attachement toujours croissant de la jeune Reine, pour ce palladium de leurs espérances, et afin de déterminer Sa Majesté à réparer les torts de la fortune, ils conseillèrent à l'objet de sa tendresse de quitter brusquement la cour, en motivant cette retraite sur le manque de moyens pécuniaires. Le stratagème réussit.

« La Reine, pour conserver la société de son amie, lui fournit bientôt les ressources dont elle avait besoin, et fit disparaître ainsi la nécessité d'une retraite. Le sort était jeté. En gagnant une amie, Marie-Antoinette sacrifia une armée. Par cet acte de préférence irréfléchie, elle perdit pour toujours l'affection de l'ancienne noblesse. Ce fut un coup de vent qui la fit donner contre des brisans.

« Je vis arriver la tempête, et m'efforçai d'ouvrir les yeux de ma souveraine sur les dangers qu'elle courait. Dans l'espoir que mon exemple pourrait être suivi, je cessai

de voir la famille Polignac. Je me flattais, mais en vain, que d'autres personnes ne conseilleraient point à Sa Majesté de persévérer dans son affection assez long-temps pour qu'il en résultât des effets irréparables. Il se trouve toujours auprès des souverains, des gens qui se font une espèce de devoir de les attacher à leurs folies, même évidentes, et de se rendre agréables à leurs maîtres, quelle que soit la sévérité de l'opinion publique à leur égard.

« Le livre des destins m'eût-il été ouvert, je n'aurais pas vu plus distinctement les funestes conséquences que détermina en effet cette malheureuse liaison. La duchesse et moi nous vécûmes toujours dans la plus parfaite harmonie. Nous possédions également la confiance de Sa Majesté; mais il était de mon devoir de ne pas sanctionner par ma présence, la faveur que Sa Majesté accordait à la duchesse. La Reine me témoigna souvent son déplaisir à ce sujet. Elle me dit plus d'une fois combien il lui était pé-

nible de n'avoir point réussi, selon ses désirs, à réunir ensemble ses deux amies, comme elles l'étaient déjà dans son cœur. Je fus inébranlable ; la Reine s'en affligea, mais n'insista plus. Certaine que tout effort était désormais inutile, elle cessa de contrarier mes idées à cet égard, et me permit de suivre mon système, plutôt que de se priver de ma société, ce qui aurait eu lieu infailliblement, si je n'eusse gardé la liberté de céder aux impulsions de ma conscience, et de conserver une ligne dont j'étais bien déterminée à ne point m'écarter, eussé-je dû encourir la disgrâce de la Reine.

« Un jour, particulièrement, qu'on donnait une fête à l'empereur Joseph II, à Trianon, la Reine saisit encore cette occasion, et me répéta combien elle était peinée de ma résolution à ne jamais paraître aux réunions de la duchesse de Polignac.

« Je crois, madame, répliquai-je, que nous sommes toutes deux trompées dans nos espérances ; mais Votre Majesté a le

remède : c'est de me remplacer par une femme moins scrupuleuse. »

« Je m'étais trop flattée, dit la Reine, en croyant avoir trouvé deux amies intimement liées l'une à l'autre, et qui auraient fait le charme de mon existence privée, comme elles sont l'ornement de leurs fonctions publiques. »

« Je répondis que mon inaltérable amitié, que mon attachement loyal et respectueux à la personne sacrée de Sa Majesté, m'avaient tracé cette règle de conduite; que j'apercevais, pour m'y maintenir, tous les motifs qui me l'avaient fait adopter, et que j'y persisterais tant que j'aurais l'honneur d'être au service particulier de Sa Majesté.

« La Reine s'écria en m'embrassant : « C'est donc pour la vie, car la mort seule peut nous séparer. » (1)

« C'est la dernière conversation que je me

(1) Grand Dieu ! quelle dut être la douleur de ces deux véritables et augustes amies, l'ombre l'une de

rappelle avoir eue avec la Reine sur ce malheureux sujet.

« L'abbé de Vermond, jadis instituteur de Sa Majesté, et qui, à ce titre, avait acquis beaucoup d'influence sur son esprit, l'abbé de Vermond, alors secrétaire particulier de la Reine, craignit de voir son crédit étouffé sous l'autorité toute-puissante de la favorite. Il jugea donc à propos de faire des remontrances, non pas à la Reine, mais aux personnes qui entouraient Sa Majesté. Marie-Antoinette ne fit point attention à ces plaintes indirectes, ne voulant entrer dans aucune explication sur sa conduite. L'abbé quitta la cour, mais pour y revenir bientôt, et à de meilleures conditions. Ce fut un nouvel aiguillon pour ceux qui fournissaient des traits à la calomnie. Peut-être eût-il été heureux pour

---

l'autre, quand elles furent séparées, à cette affreuse époque du 10 août, pour ne plus se revoir que dans un meilleur monde!

la France et la Reine, que Vermond ne fût jamais revenu. Mais l'abbé ressemblait assez à ce cousin d'un ministre anglais, campagnard ignorant, mais comptant beaucoup sur un emploi, grâce aux bons offices de son parent. « Je ne puis disposer de rien en ce moment, lui répond le ministre, si ce n'est d'une mitre ou d'un bâton de maréchal. — Eh bien, reprit le campagnard, je m'arrangerai de l'un ou de l'autre, en attendant mieux. » Pendant sa retraite, l'abbé eut le temps de réfléchir. Persuadé qu'il ne pouvait probablement « attendre rien de mieux » que sa charge de secrétaire privé, d'instituteur, de confident, de conseiller (assez souvent maladroit) d'une jeune et aimable Reine de France, il reparut bientôt à la cour, et garda toujours depuis, pour lui seul, la jalousie que lui inspirait la duchesse de Polignac. (1)

(1) Il conserva ses fonctions jusqu'au moment où il en fut privé par suite des horreurs de la révolution.

« L'abbé de Vermond exerçait une grande autorité pour la nomination aux emplois ecclésiastiques. Il aimait trop sa place pour contredire ou contrarier le moins du monde les intentions de Sa Majesté ; il était trop bon courtisan pour assiéger ses oreilles du langage de la vérité, et trop bon ecclésiastique, assurément, pour s'intéresser à autre chose qu'à la mère-Église.

« En un mot, il fut plus coupable parce qu'il ne fit point son devoir, que par les malheurs mêmes dont il fut la cause ; et il égara plus souvent Marie-Antoinette par son silence que par ses avis. »

CHAPITRE VII.

Continuation du Journal. — Les calomnies dirigées contre l'impératrice Marie-Thérèse, à l'occasion de Métastase, empêchent la Reine de protéger les lettres. — Théâtre particulier, où la Reine figurait en personne. — Médisances de la part de ceux qui n'y étaient point admis. — Passion de la Reine pour la musique. — Gluck est invité à passer d'Allemagne en France. — Anecdotes sur Gluck et sur son opéra d'*Armide*. — Garat. — Viotti. — Madame Saint-Huberti. — Vestris.

« J'AI déjà dit que Marie-Antoinette n'avait pas de goût décidé pour la littérature. Elle cherchait des distractions, bien moins dans sa bibliothéque et dans ses livres que dans les bals, les promenades, les concerts et les spectacles. Elle aimait surtout à figurer en personne sur son théâtre particulier. Jusqu'à un certain point, on peut attribuer sa froideur envers les hommes de lettres, au dégoût que lui inspirèrent les calomnies et les caricatures que fit naître l'attachement de sa mère

pour le célèbre Métastase, dont Marie-Antoinette elle-même avait pris autrefois des leçons. La ressemblance de plusieurs enfans de Marie-Thérèse avec ce poète, la faveur dont il jouissait auprès de l'Impératrice, c'était plus qu'il n'en fallait à la calomnie pour noircir la réputation de tout grand personnage, quel qu'il fût.

« Le goût de Marie-Antoinette pour son théâtre privé subsista jusqu'au moment où les crimes de la révolution vinrent mettre un terme à tous les plaisirs de la Reine.

« Ces innocentes récréations lui attirèrent les censures les plus amères de la part des personnes qu'elle n'admettait point à les partager. D'un autre côté, ceux qui avaient la permission d'y paraître plaisantèrent avec trop d'empressement sur la médiocrité de talent qu'elle apportait dans l'exécution de ses rôles. On croit que madame de Genlis trouva l'occasion trop favorable pour ne pas la saisir. Des satires anonymes sur la manière dont Marie-Antoinette jouait la comédie, et

que l'on attribuait généralement à la malignité de cette dame, lui furent souvent apportées par des amis, peut-être indiscrets. Le duc de Fronsac lui-même, qui remplissait un emploi à la cour, mais non dans le service particulier de la Reine, à Trianon, vit une injure grave dans son exclusion personnelle, et ne fit rien pour empêcher les autres d'épouser son ressentiment.

« De tous les arts, la musique est le seul que la Reine ait vivement protégé; elle en était véritablement enthousiaste. Si ses dispositions avaient été cultivées, il est certain qu'elle eût fait de grands progrès dans cet art, à en juger par la manière savante dont elle en parlait. Elle chantait de petits airs français avec beaucoup d'âme et de goût. Elle profita sensiblement des leçons du fameux compositeur Sacchini. A la mort de ce dernier, Sapio (1) lui succéda; mais entre

(1) Père de Sapio le tenor, qui, à son arrivée en Angleterre, trouva tant de protection auprès de la

le décès de l'un et la nomination de l'autre, la révolution avait multiplié les horreurs, au point que la Reine n'était plus en état de rien entendre, excepté les hurlemens de la tempête.

« Au temps de son bonheur et de sa puissance, Marie-Antoinette avait fait venir le fameux Gluck, d'Allemagne à Paris. Sa présence ne coûta rien au trésor public ; la Reine paya toutes ses dépenses de sa propre bourse, lui abandonnant d'ailleurs le produit de ses opéras, qui rapportèrent des sommes immenses au théâtre. (1)

« Marie-Antoinette fit les frais de l'instruction musicale du chanteur français Garat, qu'elle pensionna ensuite pour ses concerts particuliers.

---

duchesse d'York et du vieux duc de Queensbury.

(1) Aujourd'hui encore, comme les ouvrages de notre immortel Shakespeare, en Angleterre, la musique de Gluck soutient l'épreuve du temps, même en France, au milieu de ce peuple léger. Pour avoir

« Sa Majesté accorda aussi beaucoup de protection au célèbre Viotti, qui lui-même faisait partie de sa musique privée. Quand Viotti allait exécuter un concerto, la Reine faisait ordinairement le tour du salon, et disait avec l'accent de la plus aimable bonté : « Mesdames et messieurs, je vous prie de faire silence, de prêter toute votre attention, de ne pas causer pendant que M. Viotti jouera; cela pourrait l'interrompre et nuire à sa brillante exécution. »

« Gluck composa son *Armide* pour faire une allusion flatteuse à la beauté de Marie-Antoinette. Je n'ai jamais vu Sa Majesté manifester plus d'intérêt à quoi que ce fût, qu'à la réussite de cette pièce. On peut dire qu'elle était l'esclave d'Armide. Elle avait l'extrême

---

triomphé du caprice des Français, il faut que ses productions, aussi-bien que celles de l'immortel Sacchini, aient quelque chose d'extraordinairement frappant. Si elles sont représentées moins souvent que d'autres ouvrages qui ne les valent pas, c'est qu'on manque d'artistes en état de les bien jouer.

complaisance d'écouter toutes les pièces de Gluck, avant que celui-ci les mît en répétition au théâtre. Gluck disait lui-même qu'il avait toujours amélioré sa musique, d'après l'effet qu'elle avait produit sur la Reine.

« Un jour qu'il sortait de chez Marie-Antoinette, après la répétition d'une pièce qu'il était venu soumettre à l'approbation de Sa Majesté, je le suivais en le félicitant du succès toujours croissant d'*Armide,* à chaque représentation. « O ma chère princesse, s'écria-t-il, il ne lui manque plus rien pour être applaudie jusqu'au septième ciel, que deux têtes aussi belles que celle de Sa Majesté et la vôtre. — S'il ne faut que cela, répondis-je, nous nous ferons peindre pour vous, M. Gluck.—Non, non; vous ne m'entendez pas, reprit-il; je veux dire les têtes réelles (1); mes actrices sont fort laides, et

(1) Lorsque Gluck adressait ce compliment à la princesse; quand elle en consignait elle-même le souvenir dans ses Mémoires, ils étaient bien loin de

Armide, aussi-bien que sa confidente, devraient être de charmantes femmes. »

« Quel que fût le succès public d'*Armide*, l'une des plus belles productions qui aient jamais paru sur la scène française, personne n'estimait plus cet ouvrage que son auteur même. Gluck en était tout-à-fait idolâtre. Il disait à la Reine que l'air de France avait doublé la vigueur de son génie musical; et que la vue de Sa Majesté avait donné à ses idées un élan si prodigieux, que ses compositions étaient devenues, comme elle, angéliques et sublimes.

« La première actrice qui entreprit de jouer le rôle d'Armide fut madame Saint-Huberti. La Reine aimait beaucoup son talent; elle était première chanteuse de l'Opéra français, quoique Allemande de naissance. Gluck donnait de grands éloges aux qualités na-

---

penser, l'un et l'autre, que ces deux têtes devaient réellement un jour être si cruellement séparées de leurs corps.

turelles de sa voix. A l'invitation de Marie-Antoinette, Gluck se chargea d'apprendre lui-même le rôle d'Armide à madame Saint-Huberti. Sacchini la forma au style noble de l'École italienne; et mademoiselle Bertin, couturière et modiste de la Reine, eut ordre de fournir le costume complet du personnage.

« Marie-Antoinette fut peut-être plus libérale envers cette actrice qu'à l'égard de toute autre. Elle paya souvent ses dettes, qui étaient considérables attendu que madame Saint-Huberti ne représentait jamais une reine, sans étaler dans ses habits une pompe vraiment royale.

« Gluck avait le sentiment intime du mérite et de la dignité de ses ouvrages. Cette conviction faillit entraver la mise en scène de l'opéra d'*Armide,* en excitant la jalousie du grand Vestris, à qui le compositeur laissait peu de moyens de déployer les grâces de son art. Plusieurs démêlés sérieux eurent lieu entre les deux rivaux, également en

possession, l'un et l'autre, de l'enthousiasme des Parisiens. On craignit un moment que le succès d'*Armide* ne fût compromis, si les danseurs n'entraient en partage égal dans l'exécution. Mais Gluck, dont l'opiniâtreté germanique n'aurait pas cédé une seule note, dit à Vestris qu'il pouvait composer un ballet; que la scène lui serait alors entièrement abandonnée; mais qu'un artiste qui portait toute sa science dans ses talons, n'avait pas le droit de donner ainsi des coups de pied à un opéra tel que celui d'*Armide*. « Mon sujet, ajouta Gluck, est tiré de l'immortel auteur de la Jérusalem; j'en ai composé la musique selon les règles de l'art, et d'après les inspirations de mon génie; il doit donc s'y trouver fort peu de place pour les gambades. Si Le Tasse eût voulu faire un danseur de Renaud, il ne l'eût point montré sous les traits d'un guerrier. »

« Renaud était le rôle que Vestris désirait pour son fils. Malgré tout, grâce à l'intervention de la Reine, Vestris consentit pru-

demment à jouer le rôle tel qu'il avait été d'abord composé par Gluck.

« La Reine admirait et protégeait Auguste Vestris, le dieu de la danse, comme on l'appelait. Auguste Vestris ne perdit jamais la faveur de Sa Majesté, encore bien qu'il manquât souvent de respect envers le public, qu'il se donnât des airs déplacés, et refusât quelquefois de danser. Un jour, entre autres, que sa Majesté se trouvait à l'Opéra, il prétexta une excuse frivole, et ne voulut point paraître. En conséquence, il fut arrêté sur-le-champ. Alarmé sur les suites de l'imprudence de son fils, le père accourut vers moi, et me supplia, dans les termes les plus pressans, de faire tous mes efforts auprès de la Reine, pour que Sa Majesté pardonnât. « Mon fils, s'écria-t-il, ignorait que Sa Majesté honorât le spectacle de sa présence ; autrement, eût-il refusé de danser devant sa généreuse bienfaitrice? Je suis désolé, au-delà de ce que je puis dire, de ce malentendu entre les deux maisons de Vestris et

de Bourbon, qui ont toujours vécu de si bonne intelligence depuis notre arrivée de Florence à Paris. Mon fils en est au désespoir, et dansera comme un ange, si Sa Majesté daigne ordonner qu'il soit mis en liberté. »

« Je rapportai cette conversation, *verbatim*, à la Reine, qui s'amusa beaucoup de cette arrogance florentine, et envoya aussitôt un page pour faire sortir le jeune Vestris.

« Il parut, et déploya toute la perfection de son talent. La Reine l'applaudit beaucoup. Au moment où Sa Majesté allait sortir de sa loge, le vieux Vestris lui présenta son fils, qui venait la remercier.

« Ah! monsieur Vestris, dit la Reine au père, vous n'avez jamais aussi bien dansé que votre fils l'a fait ce soir! »

« Cela est tout naturel, madame, répondit le vieux Vestris, car, n'en déplaise à Votre Majesté, je n'ai jamais eu de Vestris pour maître. »

« Le plus grand mérite en est donc à vous, reprit la Reine; je me souviendrai toujours de vous avoir vu danser le menuet de la cour avec mademoiselle Guimard. »

« Et le vieux Vestris de relever la tête avec cette grâce qui n'appartenait qu'à lui. Tout rempli qu'il était d'un amour-propre ridicule, ce vieillard avait beaucoup de noblesse dans les manières. Son père était un peintre assez distingué de Florence, et originaire de Toscane. »

CHAPITRE VIII.

Continuation du Journal. — L'empereur Joseph vient en France. — On répand faussement le bruit qu'il avait reçu des sommes immenses tirées du trésor. — La princesse de Lamballe lui est présentée. — Anecdotes sur sa famille, racontées par lui-même. — Le Roi blâme ses sarcasmes. — Circonstance résultant de l'habitude où était l'Empereur d'aller chercher des informations parmi le bas peuple. — Note de l'éditeur sur certaines erreurs de madame Campan.

MARIE-ANTOINETTE attendait depuis longtemps, et avec impatience, la visite de son frère chéri, l'empereur Joseph II; elle fut donc enchantée de le voir arriver. On se ferait difficilement une idée du plaisir que la Reine témoigna de cet événement. Les marques de tendresse que l'Empereur prodiguait lui-même à sa sœur favorite ne permettaient pas de douter que leur joie ne fût réciproque.

« Mais la Reine avait une mauvaise étoile

qui faisait tourner à son malheur tout ce qui pouvait lui apporter quelque satisfaction : il en fut de même en cette circonstance. On sema le bruit que le trésor de France, qui alors ne regorgeait pas de richesses, avait encore été réduit par suite de l'amitié que la Reine portait à son frère. Marie-Antoinette fut accusée d'avoir fait délivrer à l'Empereur des sommes immenses en argent. C'était une insigne fausseté.

« Les finances de l'Autriche étaient, à cette époque, de beaucoup plus florissantes que celles de la France; l'Empereur n'avait donc rien à désirer sous ce rapport, et la fable était dénuée de fondement. Voici ce qui donna lieu à la calomnie.

« Pour faciliter le commerce de ses sujets du Brabant, l'Empereur projetait d'ouvrir la navigation de l'Escaut. Cette mesure eût été la ruine d'un grand nombre de capitaines hollandais, funeste au commerce intérieur de la France, et non moins préjudiciable au commerce maritime de la Hollande sep-

tentrionale. Pour en prévenir l'exécution, des négociations furent entamées par le ministère français, ostensiblement pour l'avantage mutuel des deux pays, mais, au fond, à l'instigation exclusive et dans l'intérêt des Hollandais. Le plus puissant argument de ces derniers contre une mesure qui leur causait tant d'alarmes, fut une somme de plusieurs millions qui passèrent en Allemagne par la voie de France, au moyen de certaines opérations de banque. C'était pour voir terminer cette affaire que l'Empereur avait dit, à Vienne, qu'il traverserait la France, en revenant d'Italie, avant de rentrer en Autriche.

« La certitude d'un envoi d'argent, de France en Allemagne, suffisait de reste aux malveillans qui, dans tous les cas, se seraient bien gardés de faire connaître la source d'où venait cet argent, en supposant qu'ils eussent pris la peine d'y remonter. L'occasion était trop favorable, le prétexte trop plausible. Un cri s'éleva

contre la Reine ; on l'accusa de dépouiller la France pour favoriser et enrichir l'Autriche.

« L'Empereur, qui ne m'avait jamais vue, mais qui avait beaucoup entendu parler de moi à la cour de Turin, témoigna, peu de temps après son arrivée, le désir que je lui fusse présentée. Qu'on me permette d'en expliquer la cause.

« J'étais fort attachée à la princesse Clotilde, dont j'avais ménagé le mariage avec le prince Charles-Emmanuel de Piémont. Véritablement, ma famille avait eu la plus grande part à la double alliance des deux frères de Louis XVI avec les deux princesses piémontaises, comme je l'avais eue moi-même au mariage du prince de Piémont avec la princesse française. Pendant le séjour de l'Empereur à la cour de Turin, ce monarque fut prié de m'exprimer la satisfaction du roi de Sardaigne, en reconnaissance de mes bons offices. Joseph II, comme on le voit, ne mit point de retard à s'acquitter de sa mission.

« Au moment où j'entrais chez la Reine, pour être présentée à l'Empereur : « Voici, dit Marie-Antoinette en me conduisant près de lui, voici la princesse de Lamballe. Puis, se retournant vers moi : Bon Dieu, ajouta-t-elle, que vous avez froid ! » L'Empereur s'adressant à la Reine, lui dit en allemand : « Quelle chaleur pouvez-vous attendre de la main d'une personne dont le cœur habite chez les morts ? Quel dommage, continua-t-il, dans la même langue, qu'une si belle tête repose sur un corps inanimé ! »

« J'affectai de prendre les paroles de l'Empereur à la lettre, et je le fis rire aussi-bien que la Reine, en le remerciant de son compliment.

« Joseph II était extrêmement affable, et savait une infinité d'anecdotes. En général, Marie-Antoinette lui ressemblait par les manières. Leur urbanité envers les personnes de mérite, était on ne peut plus remarquable. L'un et l'autre se faisaient un devoir d'encourager les individus de toute classe à

s'expliquer franchement devant eux, avec cette différence, néanmoins, que la Reine, en ces occasions, n'oubliait jamais sa dignité ni son titre. Quelquefois, cependant, malgré cette perfection de conduite à l'égard de ses inférieurs, je l'ai vue fort intimidée en présence de princes et de princesses de son rang, qu'elle recevait pour la première fois à Versailles. Cet embarras allait même si loin, qu'il aurait pu faire prendre une très fausse idée de son esprit. Ce n'était pas une chose facile que d'amener Sa Majesté à faire connaître tout d'abord ses sentimens réels et son caractère.

« Un soir, à souper, je m'en souviens, l'Empereur se trouva de très bonne humeur, fort disposé à jaser, et à égayer les convives. Il venait de visiter tous ses parens d'Italie, et avait un mot pour chacun. Hommes, femmes, enfans, personne ne fut épargné. A peine si le Roi ouvrit une seule fois la bouche, excepté pour rire de certaines plaisanteries de l'Empereur.

« Il commença par demander à la Reine si elle punissait son mari en lui imposant, dans la même année, autant de carêmes que sa sœur Caroline en infligeait au roi de Naples. Marie-Antoinette ne comprenant rien à ce langage, l'Empereur s'expliqua ainsi : « Quand le roi de Naples a manqué à la Reine, elle le réduit au petit ordinaire et à la *soupe maigre*, jusqu'à ce qu'il ait expié ses torts en les confessant humblement. Alors, mais seulement alors, elle lui pardonne et l'admet de nouveau au partage du lit conjugal.

« Ma sœur Caroline, dit l'Empereur, est une maîtresse reine dans l'art de former un homme. Mon autre sœur, la duchesse de Parme, ne s'entend pas moins bien à dompter les chevaux ; elle est toujours dans les écuries, avec ses palfreniers, et *maquignonne* ainsi une jolie somme, chaque année, en achetant, vendant et dressant des coursiers, pendant que son niais de mari sonne les cloches avec les frères de Colorno, pour appeler ses bons sujets à la messe.

« Mon frère Léopold, grand-duc de Toscane, nourrit son peuple avec des plans d'économie. C'est un mets qui ne coûte rien. Le grand-duc se sauve ainsi de tout l'embarras des monumens publics, des institutions nationales, et conserve d'ailleurs dans ses coffres les revenus entiers de l'État. C'est peut-être le système le plus ingénieux et le plus classique qu'un souverain puisse imaginer, et je loue beaucoup Léopold de son habileté. (1)

« Mon cher frère l'archiduc de Milan, considérant qu'il n'a d'autres États que la Lombardie, ne manque pas non plus d'une certaine adresse. On m'assure que, quand il peut échapper aux yeux de son argus, la sainte Béatrix son épouse, il vend son blé à mes ennemis en temps de guerre, et à mes

(1) Il ne faut pas prendre à la lettre les plaisanteries de Joseph II sur sa famille, et particulièrement sur Léopold, l'un des princes les plus sages, les plus éclairés et les plus généreux qui aient existé.

(*Note du traducteur.*)

amis en temps de paix; de sorte que ses spéculations lui réussissent toujours. »

« La Reine interrompit son frère plus d'une fois, quoiqu'elle ne pût s'empêcher de sourire à la vue de ces portraits grotesques.

« Quant à vous, ma chère Marie-Antoinette, continua l'Empereur sans faire attention à ses remontrances, je vois que vous avez fait de grands progrès dans l'art de peindre. Vous avez mis plus de couleur sur une de vos joues, que Rubens n'en aurait employé pour tous les dessins de ses cartons. » Et apercevant une dame d'honneur qui était encore plus fardée que la Reine, il ajouta : « Je dois ressembler à une tête de mort sur une pierre sépulcrale, au milieu de toutes ces furies écarlates. »

« La Reine s'efforça encore d'arrêter l'Empereur; mais il n'y avait pas moyen de le désarçonner.

« Je ne doute nullement, continua-t-il, qu'en arrivant à Bruxelles, je n'entende parler des succès de ma sœur l'archiduchesse

Marie-Christine dans ses négociations financières avec le banquier Valkeers, qui a fait de bonnes affaires en se chargeant de celles du mari.

« Si les jardins et le palais de Laken pouvaient parler, quelles scènes ils auraient à raconter! que de jolis tableaux seraient fournis par ma propre famille!

« Quand je serai à Cologne, poursuivit Joseph II, j'y verrai certainement mon grand gros frère Maximilien, dans son petit électorat, dépensant une année de son revenu pour une procession ecclésiastique. Car il est certains prêtres qui, comme l'opposition, ne déclament que pour se procurer des avantages. Ils ne marchent point les mains vides; les rosaires et les bons dîners terminent toujours leur sainte œuvre; et mon cher Maximilien, le chef de son Église, trouve maintenant à peine des jambes pour l'y porter. Les jours gras comme le carême produisent le même effet. Pour souffler et manger, Maximilien est un adepte accom-

pli ; et que ce soit par l'une ou l'autre cause, il bouffe comme un soufflet de forge ! »

« Véritablement (remarque ici la princesse de Lamballe), l'électeur de Cologne était devenu si gras, que, comme l'Impératrice sa mère, il pouvait à peine marcher. Il se surchargeait tellement l'estomac dans ces dîners ecclésiastiques, pour faire honneur à ses hôtes, qu'il soufflait d'oppression encore une heure après.

« Puisque j'ai commencé la revue de ma famille, continua l'Empereur, je ne dois pas oublier l'archiduchesse Marianne et la dame abbesse de Clagenfurt ; car Dieu sait que je ne verrais jamais la fin de leurs *Klagens* (1). La première, m'a-t-on dit, est devenue si laide, et par conséquent si négligée des hommes, qu'elle n'est plus maintenant l'objet d'aucune caresse, si l'on n'excepte les embrassemens charnus du goître dégoûtant qui entoure son cou et sa gorge, et donne

(1) Mot allemand qui signifie *doléances*.

à sa tête l'air d'une tache noire sur une grande feuille de papier blanc. Je ne puis donc attendre que *Klagens* de cette masse de chair, et j'ose dire qu'en cela je serai traité comme le genre humain tout entier, d'assez mauvais goût, sans doute, pour ne pas admirer cette exubérance de jabot naturel.

« Quant à la dame abbesse, c'est un de mes meilleurs capitaines de recrutement. Elle s'applique avec tant d'ardeur à former des cadets pour l'armée, qu'ils en apprennent plus, d'après sa méthode, en un mois, qu'à l'École Militaire de Neustadt, en un an. On peut dire qu'elle est bien la fille de sa mère. Elle entend parfaitement la tactique militaire : elle et moi ne nous querellons jamais, excepté quand j'envoie des invalides en garnison dans sa citadelle. Comme la chanoinesse Marianne, elle aimerait mieux voir un petit nombre de jeunes enseignes que tous les vieux maréchaux de l'Empire. »

« Marie-Antoinette faisait souvent signe à l'Empereur de ne pas continuer à ridicu-

liser ainsi chacun des membres de sa famille ; elle paraissait même en éprouver quelque mortification. Mais plus la Reine s'efforçait d'arrêter les plaisanteries de son frère, et de l'engager au silence, plus il s'étendait sur le sujet. Il n'épargna même pas Marie-Thérèse, qui fut fort étonnée, dit-il, d'apprendre par certains papiers saisis sur différentes personnes arrêtées comme espions du roi de Prusse, pendant la guerre de sept ans, que son mari, l'empereur François 1^er^, fournissait à l'armée ennemie toute espèce de provisions tirées de ses propres magasins.

« Jusque-là, le Roi avait gardé un silence presque absolu ; mais l'Empereur se mit à dire à la Reine que l'escalier et l'antichambre du château de Versailles avaient l'air d'appartenir à un bazar turc plutôt qu'à un palais de roi (1). « Je suppose, ajouta-t-il

(1) Pour la plus grande commodité de la cour, on permettait aux petits commerçans d'exposer leurs

en riant, que vous ne souffririez pas, pour ainsi dire sous votre nez, l'odeur incommode de ces marchands, si le doux parfum de quelque joli présent ne venait corriger les émanations désagréables de leur sale trafic. »

« Ce fut alors que Louis XVI, d'un ton de voix qui différait un peu de sa douceur habituelle, affirma que ni lui ni la Reine n'avaient jamais retiré de cette tolérance d'autre avantage que celui de pouvoir acheter, à l'intérieur du palais, certains articles au moment où on en avait besoin, et sans être obligé de les envoyer chercher au-dehors.

« Et voilà précisément pourquoi, mon cher frère, reprit Joseph, je ne souffrirais point chez moi ces boutiques. On n'est que trop porté à dépenser de l'argent sans utilité; et les femmes n'ont pas assez de philosophie pour résister à la tentation de se procurer ce qui leur fait envie, alors même

---

marchandises dans les passages et les escaliers du palais.

qu'elles n'en ont pas besoin, quand elles peuvent le faire sans difficulté.

— « L'usage ».... , répondit le Roi.

« Oui, s'écria la Reine en l'interrompant, l'usage nous oblige de tolérer en France beaucoup de choses depuis long-temps abolies en Autriche ; et il ne faut pas traiter les Français comme les Allemands. Le Français est esclave de l'habitude; son caprice, même dans le changement des modes, vient plutôt de l'habitude que d'un esprit inventif. Tout est système chez lui, tout, jusqu'à sa légèreté; et il ne faut point badiner avec les vieux usages et les habitudes nationales chez un peuple essentiellement *spirituel*. L'arbre coupé dans sa racine meurt faute de nourriture. Au contraire, que l'on se contente de l'ébrancher avec soin, l'élagage le rendra plus fertile en ajoutant à sa beauté. Il en est ainsi des préjugés nationaux, qui ne sont bien souvent que des superfétations de vertus nationales. Déracinez ces préjugés, vous déracinez la vertu. Il faut donc seule-

ment les élaguer, les rendre productifs. Il est plus facile de tuer un Français que de l'assujettir. Ses folies même ne viennent, en général, que d'un sentiment profond d'honneur et de dignité nationale, qui a droit au respect de l'étranger. » (1)

« Pendant son séjour en France, l'empereur Joseph fréquenta toutes les classes du peuple, afin de mieux connaître l'opinion publique relativement à sa sœur, les mœurs de la nation, ses usages domestiques, la nature et la direction de ses idées. Dans ce but, il conversait souvent avec des gens de la populace, à qui il donnait ordinairement un louis, pour les dédommager du temps qu'ils avaient perdu avec lui.

---

(1) La Reine était bien loin de penser alors, que la nation dont elle se plaisait à faire l'éloge, et sur laquelle elle était si fière de régner, la ferait repentir un jour de son estime, en lui faisant subir un jugement infâme, en la traînant si cruellement à la mort. *

(*) L'éditeur anglais confond presque toujours, et ici particulièrement, la nation avec un petit nombre d'individus.

(*Note du traducteur.*)

« Un jour, il se promenait, avec la princesse Élisabeth et moi, dans les avenues publiques du jardin de Versailles. Nous étions engagés dans une conversation sérieuse. Une de ces dames à un louis m'aborda, et, ne sachant pas qui j'étais, me dit à l'oreille : « L'étranger ne mérite pas qu'on s'occupe de lui si long-temps ; quand il saura ce qu'il voulait savoir, il se contentera de vous donner un louis, et vous renverra. »

NOTE.

Ici se termine la série d'anecdotes rapportées par la princesse de Lamballe sur l'empereur Joseph ; mais je ne puis abandonner ce sujet sans relever quelques erreurs commises par madame Campan, relativement à Sa Majesté Impériale et à son séjour en France.

Marie-Antoinette, et non pas la reine de Naples, était la sœur favorite de Joseph. La reine de Naples était la sœur favorite de Léopold, grand-duc de Toscane, qui régna si

peu de temps après l'empereur Joseph. Cette assertion est fortifiée par Caroline elle-même, qui ne put jamais déterminer Joseph II à consentir au mariage de ses deux filles avec l'Empereur actuel et son frère Ferdinand, le feu duc de Toscane. Loin de là, pour mettre un terme aux importunités de sa sœur la reine de Naples, Joseph II maria l'empereur actuel, alors roi des Romains et fort jeune, à la princesse de Wurtemberg, sœur de l'impératrice douairière de Russie. Ce fut la première femme de François II. Caroline étant morte à Vienne, peu de jours avant son frère Joseph II, et Léopold ayant succédé à ce dernier, les mariages de François et de Ferdinand avec les filles de la reine de Naples eurent lieu aussitôt après l'avénement du nouvel empereur. Caroline et son mari Ferdinand, le feu roi de Naples, présentèrent leurs filles à leurs époux respectifs.

Encore bien que Joseph II reconnût franchement, dans sa sœur Caroline, toutes les

qualités qu'elle montrait comme reine de Naples, il la blâma fortement d'avoir pressé le pape Pie VI de se rendre à Vienne pour faire des remontrances à l'Empereur, relativement à la suppression de quelques couvens. Il évita d'en venir à une explication quelconque avec le Saint-Père, sur ce sujet comme sur tout autre, en ne le voyant qu'en public ; et, malgré un séjour de plusieurs mois à Vienne, quoique le Pape s'y fût rendu tout exprès de l'ancienne capitale du monde, Sa Sainteté ne put jamais rencontrer l'Empereur que dans les jours de grand lever, et fut obligée de retourner à Rome sans y rapporter autre chose que l'humiliation d'un voyage absolument inutile.

Joseph, ayant appris que sa sœur la reine de Naples s'était déclarée contre ses innovations, dit à l'ambassadeur de Caroline : *Tutti son padroni a casa sua.*

Il paraît assez évident, d'après ces détails, que madame Campan s'est trompée quand elle a dit que Joseph II et la reine de Naples

se chérissaient mutuellement. C'était tout le contraire dans la réalité, malgré les apparences politiques qu'ils devaient garder dans leur intérêt réciproque, et en raison de la position respective de leurs États d'Italie.

Ce fut Joseph II qui, à son départ d'Italie, et pendant son séjour à Paris, de concert avec sa sœur favorite la Reine de France, détermina Louis XVI à faire cesser les différends survenus entre les cours de Naples et d'Espagne. Ce fut encore d'après l'avis de Joseph, que Marie-Antoinette refusa les offres de Caroline tendant à fiancer madame la duchesse d'Angoulême actuelle au prince royal de Naples, et qu'elle proposa, comme préférable, un mariage, effectué depuis la révolution, entre la maison d'Orléans et celle de Naples.

J'ignore si les personnes unies sont bien celles qui furent alors proposées; mais il n'en est pas moins certain que l'alliance des deux maisons fut suggérée par Marie-An-

toinette, du consentement du duc et de la duchesse d'Orléans, avec qui, je veux dire avec laquelle, la Reine de France entretenait alors des rapports d'intimité.

CHAPITRE IX.

Continuation du Journal. — Plaisir qu'on éprouve en général à entendre parler de naissances. — Joie de la Reine en se voyant enceinte. — Changement favorable dans l'opinion publique. — Les tantes du Roi contrariées du bonheur de la Reine. — Calomnie de du Barry relativement à la grossesse de la Reine. — La princesse de Lamballe veut empêcher la Reine d'accorder une audience particulière au baron de Besenval. — Froideur qui en résulte. — L'entrevue a lieu; les craintes de la princesse de Lamballe sont justifiées. — La Reine convient de son erreur. — La famille Polignac. — Promenades de nuit sur la terrasse, à Versailles et à Trianon. — Observations de la Reine en apprenant les intrigues dirigées contre elle par du Barry. — La princesse de Lamballe refuse de se trouver aux promenades du soir. — L'abbé de Vermond fortifie l'éloignement de Marie-Antoinette pour l'étiquette. — Bonté de cœur de la Reine. — Plaisante anecdote du chevalier d'Éon.

« Je me rappelle une vieille dame qui ne pouvait souffrir qu'on lui apprît des nouvelles de mort. « Fi! fi! s'écriait-elle, ne me parlez point de funérailles! Parlez-moi de

naissances, et de ceux à qui il est donné d'espérer des enfans! Voilà ce qui réjouit le cœur des vieillards, et remplit la jeunesse d'une douce extase! C'est la reproduction de nous-mêmes, dans nos enfans, qui nous fait quitter le monde, heureux et satisfaits. Nous ne disparaissons alors que pour faire place à une autre génération, apportant avec elle les facultés que nous n'avons plus; une génération qui peut, à notre défaut, remplir notre rôle sur le théâtre du monde, aussi long-temps que le Directeur suprême voudra l'employer sur la scène d'ici-bas! Ne m'entretenez donc plus de deuil ni de vêtemens funèbres; parlez-moi de baptêmes et de ceux qui envoient aux fonts baptismaux.

« Telle était la joie de Marie-Antoinette, quand elle se vit enfin dans l'état où elle désirait tant se trouver. L'idée de devenir mère remplissait son âme d'une ivresse délicieuse, au point qu'elle ne proférait plus que cette exclamation : « Je serai donc mère! je serai donc mère! » Tout entière à sa joie, dont

elle ne pouvait comprimer les transports, non seulement elle fit publier la nouvelle par toute la France, mais elle dépêcha des courriers à tous ses parens : ravissement bien naturel sans doute, après une attente si prolongée des résultats de l'union conjugale, après les injures grossières que lui avait attirées son malheur ! Elle triomphait enfin, elle allait prouver au monde, comme tous les descendans de la maison d'Autriche, que la nature n'avait rien oublié dans son organisation physique. Les esprits satiriques et malveillans furent réduits au silence. De froid et insensible époux qu'il s'était montré jusqu'alors, Louis XVI devint l'admirateur passionné d'une jeune épouse trop longtemps négligée. L'enthousiasme qui accueillit cet événement dans toute la France, dédommagea la Reine des outrages individuels dont elle avait d'abord été l'objet. Les fêtes splendides, les bals, les festins, prodigués à cette occasion sur tous les points du royaume, engagèrent la Reine et la cour à déployer

une magnificence qui surpassa tout ce qu'on avait vu de fêtes brillantes et voluptueuses au siècle éclatant de Louis XIV. Des repas furent donnés, même aux domestiques de toute espèce attachés au service de la cour. L'allégresse était si générale, que les pères et mères, dans les familles qui ne pouvaient faire davantage, ne prenaient jamais un verre de vin sans avoir prié d'abord pour l'heureuse délivrance de leur souveraine bien aimée.

« La grossesse de Marie-Antoinette avait rempli de joie la nation tout entière; et cependant celle qui portait le précieux fardeau, celle que le Ciel avait élue sa dépositaire spéciale, Marie-Antoinette fut la seule à qui l'on fit un reproche de sentir et d'exprimer son bonheur!

« Ces modèles de pudeur, les *vertueuses* princesses, tantes du Roi, trouvèrent fort inconvenant que la Reine eût témoigné sa joie en présence des députés qui étaient venus féliciter Sa Majesté sur son heureuse

position. Manifester son plaisir en pareille circonstance leur semblait indécent et déplacé chez une reine. Elle était moins scrupuleuse, l'*une* de ces princesses, quand elle se plaignait si amèrement à Louis xv de son époux le duc de Modène, qui ne voulait point consommer son mariage avec elle !

« Le parti de la favorite déchue, madame du Barry, s'agitait toujours sourdement. Du sein de la terre, sortaient d'infectes vapeurs destinées à obscurcir l'éclat de cet astre naissant qui s'élevait majestueusement vers son apogée, en éclipsant les planètes secondaires jusque-là jalouses de la pureté de ses rayons, mais trop faibles pour lutter avec lui, et incapables de supporter sa lumière. Aussitôt que la grossesse de Marie-Antoinette fut connue, les reptiles envenimèrent d'abord l'esprit des courtisans, au moyen d'insinuations perfides sur l'attachement du comte d'Artois pour la Reine. Bientôt ils jetèrent le masque, et répandirent ouvertement leur infâme calomnie.

« Ce mensonge atroce avait donc pris naissance à la cour; il y circula long-temps avant de pénétrer dans la nation, et d'avoir pris assez de consistance pour priver Sa Majesté de l'amour d'un peuple qui adorait alors, dans sa Souveraine, une amabilité, une bonté de cœur, une charité sans limites.

« J'ai vu souvent le comte d'Artois et la Reine ensemble, et dans des circonstances où ils n'avaient nullement besoin de dissimuler leurs sentimens réciproques. Eh bien, je proteste hautement de la fausseté de l'allégation portée contre ma royale maîtresse. Les attentions que reçut Marie-Antoinette dans les premiers temps de son arrivée en France, vinrent uniquement de son grand-père et de ses beaux-frères. Plus jeune, d'un caractère vif et enjoué, le comte d'Artois était le seul dont les idées se trouvassent en harmonie avec celles de sa belle-sœur. Mais les effets de leur intimité se bornèrent à ces familiarités innocentes qu'autorisent la jeunesse et la parenté. Je déclare et j'affirme

que l'attachement de Sa Majesté pour le comte d'Artois, ne différait en rien des sentimens qu'elle portait à son frère l'empereur Joseph. (1)

Si quelque apparence de probabilité, aux yeux du peuple, accompagna la calomnie dont je parle, elle vint peut-être d'une imprudence de la Reine, relativement au duel qui eut lieu entre le comte d'Artois et le prince de Bourbon. Par le droit de ma charge, j'étais l'un des conseillers confidentiels de Sa Majesté, et je regardais comme un devoir d'énoncer franchement mon opi-

(1) Quand le Roi se fut rapproché de Marie-Antoinette, après la mort de Louis XV, et que la Reine fut devenue mère, elle s'attacha sincèrement à son époux. Ce qui le prouve, c'est qu'elle ne le quitta jamais; c'est qu'elle se soumit aux plus affreux sacrifices, pendant le cours de la révolution, plutôt que de l'abandonner, lui, ses enfans ou sa sœur. Marie-Antoinette aurait eu vingt occasions d'échapper à ses ennemis, si la tendresse qu'elle portait au Roi et à sa famille, ne lui eût fait rejeter toute proposition de salut pour elle-même.

nion, quand je croyais pouvoir servir ses intérêts. En cette occasion, j'usai de mes prérogatives, assez même pour déplaire à la Reine. Mais j'avais prévu les conséquences qui ne manquèrent pas d'arriver, et j'aimais mieux risquer ma disgrâce que sa réputation. La dispute qui donna lieu au duel avait pour sujet un point d'étiquette. Le baron de Besenval devait servir de second à l'un des deux adversaires. Par suite de l'attachement naturel qu'elle portait au prince son beau-frère, la Reine désira que l'affaire pût s'arranger à l'amiable et à l'insu du Roi, qui d'ailleurs ignorait le fait, et à l'insu des parties elles-mêmes. Marie-Antoinette ne pouvait y parvenir qu'au moyen d'une entrevue secrète avec le baron. Je m'opposai à ce que la Reine vît ce dernier, sous aucun prétexte, sans le consentement du Roi. Ce refus péremptoire et inattendu obligea Sa Majesté de se confier au bibliothécaire. Celui-ci introduisit le baron dans un appartement réservé aux femmes de Sa Majesté,

et par où il pouvait arriver, sans traverser d'autres pièces, au cabinet où la reine devait le recevoir. Le baron de Besenval était âgé de plus de soixante ans, et avait les cheveux tout gris; mais le fat suranné fit bientôt repentir la Reine d'avoir si mal placé sa confiance. Telle fut son inconcevable indiscrétion, quand il se trouva seul avec Marie-Antoinette, que Sa Majesté, depuis ce moment, le traita toujours avec un souverain mépris, quoiqu'il continuât ses assiduités chez la famille Polignac.

« La Reine me raconta, depuis, l'insolence du baron. A compter de ce jour, je l'exclus de mes soirées, où Sa Majesté ne manquait jamais d'assister.

« Le refroidissement auquel mon refus de permettre l'entrevue avait donné lieu entre la Reine et moi, ne fut que momentané. Marie-Antoinette avait trop de discernement pour ne pas apprécier les motifs de ma résolution, même avant de s'être convaincue, par le résultat, de la justesse de

mes observations. Elle reconnut son erreur; et grâce à l'entremise du duc de Dorset, nous redevînmes plus étroitement liées que jamais. Ce sera, je l'espère, jusqu'à la mort.

« La malignité voulut tirer plus de parti encore d'une autre circonstance où je remplis les devoirs de ma charge. Je veux parler des promenades nocturnes sur la terrasse, à Versailles et à Trianon. Tout innocent que ce plaisir eût été dans un simple particulier, je le désapprouvai formellement dans la Reine, et refusai, par conséquent, de le partager. Je ne faisais néanmoins qu'une seule objection, motivée sur les convenances et la dignité. J'étais informée que du Barry et ses infâmes partisans épiaient toujours la Reine dans les occasions de cette nature, et qu'ils ne manqueraient pas d'exagérer, contre elle-même, l'importance de ses démarches. Quoique du Barry ne dût pas être admise à ces réunions, ce qui contribuait beaucoup à sa haine, il lui était néanmoins facile, dans ces momens, de se mêler à la foule.

Lorsque je soumis ces réflexions à la Reine, Sa Majesté, forte de la pureté de ses intentions, autorisée d'ailleurs par son époux, se mit à rire, n'imaginant pas que ces petites excursions pussent donner matière au scandale. J'affirmai que j'avais toute raison de croire que du Barry se trouvait souvent déguisée, non loin de la place où Sa Majesté était assise avec la princesse Élisabeth, et qu'elle pouvait surprendre leurs conversations les plus secrètes. « Les écouteurs, reprit la Reine, n'entendent jamais faire leur éloge.

« Ma chère Lamballe, continua-t-elle, vous avez tant pris de dégoût pour cette femme, que vous ne concevez pas qu'elle puisse faire autre chose que du mal : cela n'est pas charitable. Assurément, elle n'a aucun motif d'être mécontente du Roi ou de moi-même. Nous lui avons laissé la pleine jouissance de tout ce qu'elle possédait, excepté le droit de paraître à la cour, et de continuer à faire partie d'une société que sa conduite a trop long-temps déshonorée ! »

« Je répondis que cela était très vrai ; mais que je serais plus heureuse de voir Sa Majesté porter la réserve au point de ne pas fournir à ses ennemis, même l'occasion d'un mensonge.

« Sa Majesté, comme à l'ordinaire, termina la conversation en disant qu'elle ne songeait point à nuire aux autres, et qu'elle ne pouvait penser que d'autres songeassent à l'offenser pour le plaisir de le faire ; puis elle ajouta : « La comtesse et la princesse Élisabeth, mes deux sœurs, plusieurs autres dames encore viennent ce soir entendre le concert ; soyez de la partie, elle sera charmante. »

« Je pris pour excuse que l'air de la nuit était contraire à ma santé, et retournai à Versailles, évitant constamment de me trouver aux promenades nocturnes de la Reine. Ma présence y eût été sans objet ; j'y aurais trouvé trop de gens toujours prêts à encourager imprudemment, chez Marie-Antoinette, le mépris qu'elle faisait des critiques, ce

dont je me gardais moi-même, encore bien que je ne craignisse pas la censure. Au nombre des personnes que je viens de désigner, je dois placer l'abbé de Vermond. Le fait suivant, relatif aux promenades du soir, en est la preuve.

« La Reine dit un jour devant lui qu'elle se sentait indisposée. J'attribuai le malaise de Sa Majesté à ce qu'elle s'était exposée au frais de la nuit, avec des vêtemens trop légers. « Eh! mon Dieu! s'écria l'abbé, voulez-vous donc, madame, que Sa Majesté soit toujours pressée dans une armure d'acier, et qu'elle ne puisse respirer le frais sans traîner à sa suite un régiment de cavalerie et d'infanterie, comme un maréchal allant assiéger une forteresse? De grâce, princesse, puisque Sa Majesté a secoué les liens incommodes de madame Étiquette (la comtesse de Noailles), laissez-lui le plaisir de porter une robe simple, et de respirer librement la rosée du matin, en dépit de gothiques absurdités. Telle a toujours été sa coutume,

telle a toujours été, telle est encore celle de l'impératrice Marie-Thérèse. A Dieu ne plaise que je devienne jamais roi de France, s'il faut me soumettre en esclave à ces règles tyranniques ?

— « A la bonne heure, répliquai-je, mais veuillez réfléchir, monsieur, que si vous étiez roi de France, la nation qui vous aurait confié le soin de ses destinées exigerait de vous, en retour, du respect pour ses usages et ses mœurs. Je suis née Italienne, mais je renonçai à la manière de penser et d'agir de mon pays, dès que j'eus mis le pied sur le sol français.

— « Et moi aussi », dit Marie-Antoinette.

« Je le sais, madame, répondis-je ; mais je m'adresse à votre précepteur, et je desire seulement qu'il voie les choses sous le point de vue où je les envisage. *A Rome, agissons comme on agit à Rome.* Vous n'avez jamais eu, en Allemagne, de régicide Bertrand de Gordon, de Ravaillac, ni de Damiens ; ils ont été communs en France ; et les souve-

rains de ce pays ne sauraient être trop circonspects à maintenir l'ancienne étiquette, pour conserver leurs droits au respect d'un peuple frivole et léger. »

« Quoique la Reine ne suivît pas strictement mes conseils, elle n'était pas non plus tout-à-fait de l'avis de l'abbé. Elle avait d'ailleurs trop de jugement pour se laisser prévenir contre moi par son secrétaire. Depuis lors, celui-ci ne parla jamais devant moi, de convenance ou d'inconvenance de conduite dans la Reine. Il évita soigneusement, au contraire, d'engager en ma présence une discussion sur la réforme introduite par Sa Majesté dans son habillement, et sur le nouveau genre d'amusemens auxquels elle se livrait.

« Encore bien que je désapprouvasse cette dérogation aux usages établis, sous ce rapport ou tout autre, je n'exprimai jamais mon opinion à cet égard, soit avant, soit depuis, devant un tiers.

« Je n'aurais point été si long-temps et si

fortement attachée à Marie-Antoinette, si je n'eusse reconnu chez elle une admirable bonté de cœur. Mais Marie-Antoinette, dont les intentions étaient toujours pures, se trompait néanmoins en s'imaginant que son innocence réelle suffisait pour faire tomber les critiques provoquées par des innovations contraires au préjugé national. Fatale erreur d'une conscience irréprochable, excitée à négliger les apparences, par ceux-là mêmes qui n'ignoraient pas qu'une nation ne peut juger ses souverains que sur les apparences extérieures !

« Je me rappelle une anecdote plaisante, occasionnée par l'innocente curiosité de la Reine. S'il y a ici quelque chose de blâmable, je dois être censurée la première, pour m'être prêtée de si bon cœur au désir de Sa Majesté.

« Le chevalier d'Éon ayant obtenu la permission de rentrer en France, Marie-Antoinette montra beaucoup d'empressement à voir ce singulier personnage. Des motifs de prudence et de politique lui firent sans

peine renoncer à son projet; mais un événement risible vint réveiller sa curiosité, et il fallut absolument qu'elle vît cet être, depuis quelque temps le sujet de toutes les conversations, et qui, à l'époque dont je parle, faisait rire tout Paris.

« Le chevalier se trouvait un jour dans une nombreuse réunion des deux sexes. Quoiqu'il ressemblât plutôt à un vieux soldat qu'au personnage qu'il représentait *malgré lui* (1), la plupart des convives ignoraient à quel sexe appartenait cet animal non décrit. Après dîner, la conversation tomba sur l'escrime. Animé par un sujet si intéressant pour lui, le chevalier, oubliant le respect dû à l'habit qu'il portait, quitta brusquement son siége, troussa ses jupes, et se mit

(1) Peut-être est-il nécessaire d'observer que le chevalier, banni de France par certains motifs, n'avait obtenu la permission d'y rentrer que sous la condition expresse de ne jamais porter d'autre habit que celui de femme. Néanmoins, il était toujours vêtu en homme par-dessous.

en garde. Quoique le chevalier fût habillé en homme par-dessous, cet écart imprévu produisit un effet tel, que toutes les femmes et plusieurs hommes sortirent du salon en courant. Revenu de son premier transport, le chevalier rabattit tranquillement sa robe, et demanda poliment pardon à la compagnie d'avoir un instant oublié les formes que lui imposait son costume obligé. Toutes les commères de Paris répétèrent bientôt cette histoire, sans oublier la circonstance curieuse des jupes troussées et rabattues, au milieu de tous les embarrassans accessoires d'une robe à panier.

« A en juger par le plaisir que le Roi et la Reine prirent au récit de l'anecdote, qui assurément n'avait rien perdu sur la route, on peut affirmer qu'ils ne se seraient pas le moins amusés, s'ils eussent été présens à la scène. Louis XVI fit trembler l'appartement à force de rire; la Reine, la princesse Élisabeth et les autres dames en éprouvèrent de véritables convulsions.

« Quand nous fûmes seules : « Oh! dit la Reine, combien je suis curieuse de voir cet homme-femme! —Vraiment, répondis-je, je ne le suis pas moins; et je crois pouvoir procurer à Votre Majesté les moyens de jeter un coup d'œil sur lui, je veux dire sur elle, sans compromettre la dignité royale, ou manquer à l'autorité ministérielle qui lui défend de paraître devant vous. Je sais que cet ordre le mortifie beaucoup, et qu'il éprouve un désir invincible de voir Votre Majesté.

— « Mais comment vous y prendrez-vous? s'écria la Reine, pour y parvenir sans que le Roi en soit instruit, ou du moins le comte de Vergennes, qui ne me le pardonnerait jamais!

— « Comment? dimanche prochain, quand vous vous rendrez à la chapelle, j'imaginerai quelque prétexte pour le faire trouver, *en grand costume*, au milieu des dames qui viennent ordinairement attendre l'heure d'être présentées à Votre Majesté.

— « Vous m'enchantez, dit la Reine; mais

si le ministre allait encore l'exiler à cause de cela ?

— « Non, non, repris-je ; la défense du ministre porte seulement qu'il ne paraîtra point devant Votre Majesté en audience publique. »

« En effet, le dimanche suivant, le chevalier s'habilla *en costume :* large panier, longue queue, vaste robe, manchettes à cinq rangs, immense perruque de femme avec de la poudre, très belles barbes, gants blancs, joli éventail à la main, parfaitement rasé, collier et boucles d'oreilles de diamans, et se donnant lui-même tous les airs gracieux d'une jolie femme.

« Malheureusement, il mit tant d'ardeur dans le mouvement qu'il fit en se précipitant en avant des autres dames, pour voir la Reine quand elle parut, que sa perruque et sa coiffe tombèrent à ses pieds. Il fit alors une figure si ridicule en se recoiffant, tant il était confus, sens devant derrière, que le Roi, la Reine et toute leur suite, eurent beau-

coup de peine à ne pas rire aux éclats dans la chapelle.

« Tel fut le résultat de la vue si désirée de ce fameux homme-femme.

« Quant à moi, je fus long-temps à me remettre. Aujourd'hui même, je ris encore au souvenir de cette grande dame sans perruque, exposant à nu son front chauve à la dérision de tous ces Parisiens, toujours prêts à s'amuser aux dépens des autres. Néanmoins, l'affaire n'eut pas de suite plus fâcheuse. Personne ne sut, excepté la Reine et moi, que nous eussions été la cause innocente de cette comique aventure. Quand nous nous rencontrâmes après la messe, un rire convulsif nous empêcha d'articuler un seul mot. L'évêque qui officiait s'estima heureux de n'avoir point eu de sermon à prêcher ce jour-là, disant qu'il lui eût été difficile de se recueillir et de conserver sa gravité. L'air ridicule du chevalier, ajouta-t-il, fut si constamment présent à son esprit pendant toute la durée du service, qu'il ne trouva d'autre

moyen de s'empêcher de rire, qu'en tenant ses yeux invariablement fixés sur le missel. Ce qui ajouta encore beaucoup à la bizarrerie de l'événement, ce fut qu'au milieu de la messe, quelque main charitable ayant rajusté la perruque du chevalier, il reparut dans la chapelle, comme si de rien n'eût été, portant la queue de sa robe sur le bras. Il alla se placer précisément en face de l'autel, s'éventant *à la coquette* avec un sang-froid imperturbable, ce qui ne faisait qu'ajouter, chez les autres, à la difficulté de garder leur sérieux.

« Cet événement fit rechercher davantage encore la compagnie du chevalier; tout le monde voulait connaître la dame masculine qui avait perdu sa perruque.

CHAPITRE X.

Observations de l'éditeur. — *Continuation du Journal.* — Naissance de madame la duchesse d'Angoulême. — Marie-Antoinette accouche d'un Dauphin. — Influence toujours croissante de la duchesse de Polignac. — L'abbé de Vermond se met, contre elle, à la tête d'une intrigue. — La duchesse de Polignac est nommée gouvernante des enfans de France. — Elle perd en popularité ce qu'elle gagne en éclat. — Jalousie et mécontentement de la noblesse. — Naissance du duc de Normandie. — La Reine marie la fille de la duchesse de Polignac au duc de Guiche. — Intrigues de cour. — Accueil distingué que Marie-Antoinette fait aux Anglais. — Libelles contre la Reine. — Ordres donnés secrètement pour les faire disparaître. — Motifs du duc de Lauzun pour se réunir aux calomniateurs. — Conversation plaisante, à Versailles, entre Marie-Antoinette, lady Spencer, le duc de Dorset, etc. — Intéressante visite du grand-duc du Nord (depuis l'empereur Paul) et de la duchesse sa femme. — Éloignement de Marie-Antoinette pour le roi de Suède. — Audace du cardinal de Rohan.

La princesse de Lamballe s'étant aperçue que l'intimité de la Reine et de la duchesse Julie de Polignac se resserrait de plus en

plus, elle parut moins souvent à la cour, ne voulant point gêner, par sa présence, des liaisons qu'elle n'approuvait pas. Elle ne put néanmoins se dispenser des devoirs de sa charge, surtout aux approches des couches de Sa Majesté; et elle parle ainsi de la naissance de la duchesse d'Angoulême, arrivée le 19 décembre 1778.

« La Reine touchait au moment qu'elle avait tant désiré; elle allait être mère.

« Il avait été convenu, entre Sa Majesté et moi, que je me tiendrais assez près de l'accoucheur Vermond (1), pour être la première à reconnaître le sexe de l'enfant, et que si c'était un Dauphin, je dirais, en italien : *Il figlio è nato.*

« Sa Majesté fut déçue dans sa plus chère espérance. Elle accoucha d'une fille.

« Au moment où Vermond s'écria : *La*

(1) Frère de l'abbé; celui-ci était si fier de l'honneur accordé à son parent, qu'il ne l'appelait jamais autrement que *monsieur mon frère Vermond, accoucheur de Sa Majesté.*

Reine est heureusement délivrée, la foule se précipita dans la chambre, au point que Sa Majesté fut presque suffoquée. Je tenais une de ses mains, et je dis : *La Regina è andata.* Elle entendit *nato* au lieu de *andata*, et se crut mère d'un Dauphin. La joie qu'elle en conçut, probablement aussi la chaleur occasionnée par la foule, déterminèrent un évanouissement. Accablée à l'aspect du danger où se trouvait ma royale maîtresse, je fus moi-même emportée sans connaissance, hors de sa chambre. La position de Sa Majesté inspira les plus vives inquiétudes jusqu'au moment où l'on parvint à rétablir la circulation de l'air, en faisant sortir de force le peuple qui encombrait l'appartement. Quand elle eut repris ses sens, le Roi lui annonça le premier qu'elle avait donné le jour à une charmante princesse.

« Je ressemble donc à ma mère, » dit la Reine, car, à ma naissance, elle eût aussi préféré un fils; et vous avez perdu votre gageure. » Le Roi, en effet, avait parié avec

Marie-Thérèse que la Reine accoucherait d'un prince.

« Le Roi répondit par ces vers que Métastase avait faits pour l'Impératrice, en pareille circonstance :

Io perdei ; l'augusta figlia
A pagar m'a condennato ;
M'a s'è ver che a voi somiglia,
Tutto il mondo ha guadagnato. »

La princesse de Lamballe cessa de nouveau de fréquenter assidûment Sa Majesté. Le danger était passé, la Reine était mère; les soins d'une amitié désintéressée n'étaient plus indispensables. A cette époque, la princesse éprouva une affliction profonde, par la mort de deux parens. C'est à son chagrin qu'il faut principalement attribuer le silence qu'elle garde sur les événemens qui eurent lieu entre la naissance de Madame et celle du Dauphin. Elle redoubla d'attentions aux secondes couches de Sa Majesté. La mort de Marie-Thérèse, mère de la Reine, arrivée dans l'intervalle des deux accouche-

mens, la douleur de Marie-Antoinette, son refus de voir d'autres personnes que mesdames de Lamballe et de Polignac, tous ces détails, dis-je, sont trop bien connus pour détourner plus long-temps notre attention des Mémoires de la princesse. Il suffira d'informer le lecteur que l'amitié de Sa Majesté pour la surintendante reprit graduellement sa première vivacité, et devint plus forte que jamais, grâce aux soins assidus que celle-ci prodigua constamment à la Reine, pendant toute la durée de ses couches. Mais n'anticipons point sur les événemens, et reprenons la narration.

« L'opinion publique était devenue bien plus favorable à la Reine, depuis son premier accouchement. Quoiqu'elle ne fût point encore mère d'un roi futur, le peuple la considérait comme lui appartenant davantage, et la joie publique faisait taire la faction. La Reine, cependant, n'avait pas atteint l'apogée de son bonheur. Une seconde grossesse de Sa Majesté vint donner

un nouvel essor à l'ivresse générale; et enfin, le 22 octobre 1781 mit le comble à tous les vœux.

« Pour ne pas voir se reproduire, au second accouchement, les désastres qui avaient signalé le premier, on limita le nombre des personnes qui pourraient entrer dans la chambre de Sa Majesté. Le silence observé par tous les assistans laissa la Reine incertaine sur le sexe de l'enfant qu'elle venait de mettre au monde, jusqu'au moment où le Roi lui dit, les larmes aux yeux : « Madame, les espérances de la nation et les miennes sont remplies; vous êtes mère d'un Dauphin. »

« La princesse Élisabeth et moi nous fûmes tellement ravies de cette nouvelle, que nous embrassâmes toutes les personnes qui se trouvaient dans la chambre.

« A cette époque, Leurs Majestés étaient adorées du peuple. Malgré tous ses charmes, toute son amabilité, Marie-Antoinette avait été considérée par la France comme

étrangère à la nation ; tant qu'elle n'avait point donné d'héritiers à la couronne ; mais de ce moment elle devint l'objet d'un enthousiasme sans égal.

« A cette occasion, je n'ai entendu faire à Sa Majesté qu'une seule réponse qui recélât quelque fiel. Elle vint des tantes. Marie-Antoinette leur exprimait sa joie d'avoir donné un Dauphin à la France. « Nous nous bornerons, répliquèrent-elles, à répéter un mot de notre père sur ce sujet. Une d'entre nous se plaignait à Louis xv que son époux, imitant à son égard la bizarrerie du Dauphin, elle ne pouvait, quoique mariée depuis longtemps, se vanter d'être femme ni espérer d'être mère : « Une princesse prudente, repartit le Roi, ne manque jamais d'héritiers. » Mais le sentiment des royales tantes faisait exception à l'ivresse générale, qui semblait réellement tenir du vertige.

« Je me rappelle un fait qui en fournit la preuve. Le Roi allait à Marly, je revenais de Rambouillet ; les voitures se rencon-

trèrent. Mes deux postillons sautèrent de cheval, se jetèrent à genoux sur la grande route, malgré la boue dont elle était couverte, et ne cessèrent de bénir Sa Majesté, toujours dans la même posture, qu'après avoir perdu de vue le carrosse du Roi.

« Le bonheur de la Reine était trop grand pour être durable. L'influence de la famille Polignac était parvenue à son plus haut degré. Elle devint nécessairement l'objet des attaques de la malveillance; tout ce que la méchanceté, le dépit et la calomnie purent inventer, fut mis en usage; et la royale maîtresse fut enveloppée dans les mensonges infâmes débités pour noircir la réputation de la favorite.

« C'était vraiment une fatalité singulière dans la vie de Marie-Antoinette, qu'elle ne pouvait rien faire, même dans un esprit de bienveillance et de désintéressement, sans rencontrer la critique sur sa route. Elle avait une ténacité de caractère qui la faisait persister davantage dans ses liaisons, en raison

des efforts qu'on faisait pour l'en détacher. Bonne en soi, cette fermeté eut ici de funestes effets. L'abbé de Vermond, confesseur de Sa Majesté, son instituteur, et malheureusement, sous beaucoup de rapports, son ambitieux conseiller, s'alarma sérieusement de la faveur accordée à la duchesse; et quoiqu'il sût bien que les résolutions de la Reine se fortifiaient par les obstacles même qu'on lui opposait, il osa organiser une intrigue contre l'influence de la famille Polignac : il ne réussit qu'à l'accroître, et il aurait pu le prévoir.

« Ce fut alors que le duc de Guémenée, par suite de ses folles dépenses, se vit obligé de faire banqueroute. Je ne sais si c'est une règle générale; mais ici l'application est juste : « Le malheur de l'un fait souvent le bonheur de l'autre. » Le désordre de sa fortune ne lui permettant plus de rester au service du Roi, le duc de Guémenée donna sa démission et quitta Versailles; la princesse sa femme dut le suivre, et laissa va-

cante la charge de gouvernante des enfans de France, qui fut aussitôt donnée à la duchesse de Polignac. La Reine, voulant mettre son amie à portée de soutenir sa nouvelle dignité avec tout l'éclat dont elle était susceptible, lui en fournit amplement les moyens, et sur sa propre cassette. Le maître d'hôtel de Marie-Antoinette eut ordre de faire préparer, sous son inspection particulière, et aux frais de Sa Majesté, une suite d'appartemens magnifiques.

« Est-il rien de plus naturel sur la terre, qu'une mère s'intéresse vivement à ceux qui prennent soin de ses enfans ? Quelles durent être en effet les émotions de la Reine de France, privée pendant si long-temps de cette félicité réelle que toute jeune femme a droit d'attendre de l'union conjugale ? Oui, quel dut être le ravissement de Marie-Antoinette, et de se trouver mère, et de voir les précieux gages de son bonheur à venir confiés à une personne dont l'amitié lui permettait le libre exercice des affections ma-

ternelles ? Heureuse alors Marie-Antoinette, qui savourait les joies communes à toutes les mères, au sein de la grandeur suprême, et de la popularité qui s'attachait à son nom.

« Quoique les honoraires de la duchesse de Polignac n'excédassent point ceux dont avaient joui les anciennes titulaires de sa charge, l'occasion la tenta et la conduisit à étaler un luxe qui nuisit beaucoup à sa réputation, et à celle de sa royale maîtresse, puisqu'elle fournit ainsi de nombreux prétextes aux imputations de folles dépenses. Elle ne jouissait en effet que du petit nombre de prérogatives et d'immunités inséparables de ses fonctions, et qui avaient toujours été les mêmes, depuis des siècles, sous la monarchie française. Mais il faut considérer aussi, et ce serait l'excuse de son luxe, que sa charge se trouvait sur un pied bien différent de ce qu'elle avait été jusqu'alors. Sa maison n'était pas, comme autrefois, la demeure paisible, simple et retirée d'une gouvernante des enfans de France ; c'était le palais somp-

tueux de la première reine d'Europe, le séjour ordinaire de Sa Majesté. Marie-Antoinette, il est vrai, se rendait quelquefois chez l'ancienne gouvernante; elle visitait aussi la duchesse de Duras et plusieurs autres personnes de la cour; mais elle avait établi sa propre cour chez la duchesse de Polignac. C'était là que se réunissaient, comme au rendez-vous général, les courtisans, les grands personnages du royaume, les ministres et tous les étrangers de distinction. Il n'y manquait plus que la garde de service dans les appartemens de la Reine; c'eût été alors une résidence tout-à-fait royale, et complétement disposée pour la réception de ceux qui assistaient régulièrement au lever, aux assemblées, bals, réunions, pique-niques, dîners, soupers et parties de jeu de la cour. (1)

(1) J'ai vu, chez la princesse de Lamballe, des dames qui revenaient de ces parties de jeu avec des robes tellement noircies, sur le devant, par la quantité d'or qu'elles y avaient reçue, qu'elles étaient

« J'ai dit que plusieurs personnes de la haute noblesse s'étaient formalisées de la préférence accordée par la Reine à la duchesse de Polignac ; mais ce qui provoquait surtout contre Sa Majesté un ressentiment implacable, c'était de la voir bien plus assidue aux soirées de la duchesse, qu'à aucune de celles de toute autre personne du *grand ton*. Ces réunions, attendu la nécessité où se trouvait la duchesse de recevoir beaucoup de monde, ne pouvaient être

---

obligées d'aller changer de vêtemens pour paraître au souper. Plus d'un chevalier d'industrie, plus d'un jeune officier prodigue, ont moissonné dans ces salons de jeu. L'or s'y gagnait par monceaux, s'y perdait de même ; et les femmes finissaient ordinairement par être dupes de tous ces joueurs de profession.

La princesse de Lamballe n'aimait point à jouer ; elle le faisait néanmoins quand cela était nécessaire ; mais son gain ou sa perte étaient fixés d'avance. La somme déterminée une fois perdue ou gagnée, elle quittait le jeu. Quand la partie devait se prolonger, par exemple s'il s'agissait d'un whist, elle n'acceptait jamais, à moins qu'il ne manquât quelqu'un, s'excu-

fort choisies. D'un autre côté, la Reine était naturellement gaie, vive, aimait à plaire à tout ce qui l'entourait, et se compromettait ainsi quelquefois, sans le savoir. Laissait-elle, d'aventure, tomber un regard sur certains habitués du salon, ils fabriquaient à l'instant des anecdotes sur ce qu'ils n'avaient jamais vu, jamais entendu, et qui n'existait que dans leur imagination dépravée. La scène de ces histoires que l'on faisait circuler par toute la France, contre Sa Majesté, était

---

sant sur l'impossibilité où elle était de donner à ce jeu toute l'attention qu'il demandait, et sur sa répugnance à sacrifier ainsi son partner. Néanmoins, j'ai entendu dire au *beau* Dillon, au duc de Dorset, à lord Édouard Dillon, et à beaucoup d'autres, que la princesse de Lamballe jouait mieux que certaines gens qui se croyaient fort habiles en cette matière. Lord Édouard Fitz-Gérald avait été admis aux soirées de la duchesse de Polignac, dès son arrivée à Paris; mais on le pria de ne point y reparaître, aussitôt que l'on connut ses liaisons avec le duc d'Orléans et madame de Genlis. M. Beckford fut également exclu.

généralement placée chez la duchesse ; mais les imputations étaient si visiblement fausses, qu'on n'y fit aucune attention, qu'on ne prit même aucune mesure pour en empêcher la publicité.

« Tout irréprochable que fût l'amitié réciproque de la Reine et de la duchesse, combien il eût été à souhaiter, pour l'une et l'autre, qu'elle n'eût jamais existé! j'en avais prévu les conséquences bien long-temps avant l'événement, sans avoir pu jamais persuader la Reine. Craignant qu'elle n'attribuât les inquiétudes que j'éprouvais pour elle, à des vues personnelles indignes de moi, je gardai souvent le silence, alors même que mon devoir eût voulu que je parlasse. Peut-être ai-je trop appréhendé de paraître jalouse de cette prédilection montrée à la duchesse. L'expérience m'avait démontré l'inutilité de mes représentations, et je ne voulais point déplaire à la Reine. A vrai dire, Sa Majesté me témoignait une certaine froideur pour avoir été aussi loin que

j'avais fait. Ce ne fut qu'après la naissance de son troisième enfant, le duc de Normandie, au mois de mars 1785, que Marie-Antoinette me rendit toute son amitié.

« A mesure que les enfans grandissaient, l'attachement de Sa Majesté pour leur gouvernante se prononçait davantage. Tout ce que le Tasse a dit des jardins d'Armide ne donnerait qu'une faible idée de ce brillant palais embelli par l'amour maternel. Jamais amitié de femmes ne fut plus étroite, ne se montra plus indifférente aux attaques de la haine, de la malice et de la jalousie. La Reine jouissait alors de toute la plénitude des joies d'ici-bas. Elle pouvait voir à toute heure ses enfans chéris, contribuer personnellement à leur éducation, affranchie qu'elle était de cette étiquette gothique qui avait enchaîné les affections maternelles des reines précédentes, mais que l'indulgente complaisance de la duchesse de Polignac avait rejetée comme contraire à la nature, comme indigne des esprits éclairés et sensibles. La

duchesse elle-même était mère attentive et vigilante. Elle éprouvait toutes les émotions de la Reine, et encourageait chez elle des sentimens d'autant plus chers qu'ils avaient été achetés par une longue, bien longue privation. La suppression de ces formalités d'une froide étiquette, le libre accès que la royale mère avait auprès de ses enfans, usage sans précédent à la cour de France, inspirèrent à Marie-Antoinette tant de reconnaissance pour la duchesse, qu'on peut dire avec raison, qu'elle partageait son cœur entre la gouvernante et les gouvernés. Cette habitude devint bientôt une nécessité dans son existence. Tout le temps que ne réclamait pas impérieusement le cérémonial de la cour, elle le consacra entièrement à l'éducation de ses enfans, ne voulant pas commettre, à leur égard, l'erreur qu'on avait commise envers elle. La gaîté qui animait les réunions de la duchesse de Polignac, plaisait à la Reine, dont l'esprit, trop peu cultivé, recherchait ces frivoles amusemens.

D'un autre côté, les dispositions plus nobles de son cœur étaient favorisées par la gouvernante. Toutes ses inclinations se trouvant donc en harmonie avec les habitudes et les procédés de son amie, elle passa réellement la plus grande partie de son temps, pendant quelques années, dans la compagnie de la duchesse, soit au milieu du bruit et de l'éclat des fêtes, soit dans les appartemens privés de la gouvernante et de ses enfans, ajoutant, autant que possible, à l'affection de l'une, pour l'avantage et le bien-être des autres. L'attachement que la duchesse témoigna aux enfans de France, la Reine le reporta aux enfans de la duchesse. Tel était l'intérêt que Sa Majesté prenait à la fille de son amie, que cette jeune personne, âgée de moins de quinze ans, fut mariée par elle au duc de Guiche, alors maître des cérémonies, et qui retira de grands avantages de cette alliance. (1)

(1) Le duc de Guiche, depuis duc de Grammont,

« L'opposition violente occasionnée par la faveur accordée à la famille Polignac, ne tarda pas à se manifester. La comtesse de Noailles figurait au premier rang parmi les mécontens. Le parti qu'elle avait pris de se retirer, à la nomination de la surintendante, ne laissait aucun doute sur la nature de ses

---

prouva combien il méritait les distinctions dont il fut l'objet, grâce à l'amitié qui unissait la Reine et sa belle-mère, par le dévoûment avec lequel il embrassa le malheur des Bourbons jusqu'à la restauration. Les Bourbons ne l'ont pas non plus oublié. La duchesse sa femme, au moment de son mariage, brillait de tous les charmes de la jeunesse, de toutes les perfections que peuvent donner la nature et les arts. Quoiqu'elle entrât dans le monde à une époque où les mœurs de la cour étaient à peine affranchies des exemples contagieux d'une Pompadour et d'une du Barry, elle sut néanmoins, par la régularité de sa conduite, garantir sa réputation des atteintes de la critique, dans un temps où la vertu la plus pure n'échappait pas toujours à la calomnie. J'ai vu la duchesse à Pyrmont, en 1803; quoique mère de plusieurs enfans alors, elle était aussi belle et paraissait aussi jeune que jamais. Son instruction était très

sentimens. Mais quand elle vit remplie par une autre la place qu'elle croyait due à sa famille, il lui fut impossible de garder le silence, et son déplaisir contre la Reine s'exprima dès lors sans réserve.

«Un autre motif de mécontentement, c'était la prédilection marquée que sa Majesté mon-

---

remarquable. Elle excellait sur la harpe et le piano; s'exprimait avec beaucoup de grâce, et dansait à ravir. Elle supportait les revers de la fortune avec une résignation, une philosophie, qui ne se rencontrent pas communément chez les Françaises à la tête légère. Elle était aimable dans ses manières, pleine d'affabilité, toujours vive, toujours gaie, passionnée pour le pays dont elle était alors bannie. Elle suivit constamment l'épouse du feu roi Louis XVIII dans ses voyages en Allemagne. Le duc son mari ne quitta point non plus le Roi, pendant son séjour à Mittau, en Courlande, etc. J'ai eu l'honneur de voir le duc deux fois depuis la révolution; la première, à mon retour de Russie, chez le général Binkingdorff, gouverneur de Mittau; la seconde, chez l'ambassadeur français, place Portland. Le duc était venu en Angleterre pour féliciter, au nom de son souverain, Sa Majesté Britannique sur son avénement au trône.

trait aux Anglais, qui affluèrent en France après la paix de Versailles, en 1783. Cette conduite était assez naturelle. La guerre d'Amérique avait eu lieu contre son avis formel, quoiqu'on la lui attribuât au contraire, d'après l'influence qu'elle était supposée exercer sur le cabinet de France. Elle avait à cœur de détruire cette odieuse imputation, et ne pouvait y parvenir qu'en faisant, à tous les Anglais, l'accueil le plus distingué. (1)

---

(1) La fille de la duchesse de Polignac que je rencontrai à Pyrmont, comme je l'ai dit dans la note précédente, me parlant un jour d'anciens événemens arrivés en France, me dit que si la Reine n'avait montré d'attachement qu'à sa mère, elle n'eût point soulevé contre elle la noblesse. La duchesse de Guiche-Grammont voulait parler ici de la prédilection de la Reine pour les Anglais. Je ne me rappelle pas précisément le nom de la dame, mais je suis certaine d'avoir entendu la princesse de Lamballe désigner la belle lady Sarah Bunbury, comme ayant été l'objet particulier des attentions de la Reine. La princesse, en effet, savait beaucoup de choses de cette dame et

« Plusieurs personnages nobles d'Angleterre assistaient familièrement aux soirées de la duchesse de Polignac. Il n'en fallait pas davantage à la calomnie. Ils furent tous désignés, et cela publiquement, comme amans de Sa Majesté. Cinq agens secrets, je m'en souviens, furent chargés d'opérer la suppression des libelles qui circulaient par toute

---

de « certain grand personnage » en Angleterre. Mais quand on connut ses liaisons avec le duc de Lauzun, elle fut exclue de la société de la Reine; pas assez tôt néanmoins pour faire taire la calomnie. « Vous devez vous souvenir, ajouta la duchesse de Guiche-Grammont, de toutes ces censures prodiguées à la Reine, à cause de son attachement à lady Spencer. » Je répondis que je me rappelais ce *much ado about nothing* (*); qu'il concernait une dame anglaise à qui la Reine avait montré de l'amitié, et dont le nom m'échappait en ce moment; qu'il était vrai, d'ailleurs, que Marie-Antoinette s'étudiait à plaire aux Anglais en général. — C'est de cette même lady Spencer que parle la princesse Lamballe dans la suite de ce chapitre.

(*) *Much ado about nothing*, titre d'une pièce de Shakespeare, qui signifie : *Beaucoup de bruit pour rien.* (*Note du traducteur.*)

la France contre la Reine, lord Édouard Dillon, le duc de Dorset, lord Georges Conway, Arthur Dillon, le comte de Fersan, le duc de Lauzun et le comte d'Artois, tous admis à faire leur cour à la Reine, et habitués assidus des salons de la duchesse de Polignac.

« Grâce à la fausse politique des conseillers de Sa Majesté, les infâmes libellistes, au lieu du châtiment exemplaire qu'ils avaient mérité, reçurent, pour garder le silence, de grosses sommes d'argent et des pensions; ce qui encouragea d'autres à commettre le même crime, dans l'espérance du même salaire.

« C'était là, toutefois, de misérables mercenaires, dont on ne pouvait rien attendre de mieux. Le gouvernement lui-même avait en quelque sorte légitimé leur fourberie, et ils n'y voyaient qu'une excellente spéculation dont ils devaient tirer tout le parti possible. Mais il existait d'autres pamphlétaires d'un ordre plus élevé, auprès desquels les

premiers pouvaient passer pour d'honnêtes gens. L'un des plus méchans, dans cette seconde classe, était le duc de Lauzun.

« Le premier motif du dégoût prononcé de la Reine pour le duc de Lauzun, vint de l'attachement réel que Sa Majesté avait pour la duchesse d'Orléans. Marie-Antoinette avait profondément ressenti l'injure faite à son amie, privée de l'affection du duc d'Orléans, son mari, grâce aux compagnies immorales où le duc de Lauzun l'avait entraîné. Parmi les personnes dont le duc d'Orléans fit ainsi la connaissance, figurent une certaine dame Duthée et madame Buffon.

« Exclu du salon de la Reine, à cause de son insolente présomption (1), et ne rencontrant plus que froideur au lever du Roi, Lauzun voulut dissimuler sa disgrâce en paraissant aux assemblées de la duchesse de

(1) La princesse fait ici allusion à l'histoire de la plume de héron.

Polignac. Celle-ci avait trop de reconnaissance pour sa bienfaitrice, était trop dévouée à sa souveraine pour ne pas démêler les projets de Lauzun, et les faire échouer. En conséquence, elle fit signifier au fat présomptueux que ses réunions n'étaient point publiques. Ainsi banni de la présence de Leurs Majestés, et par conséquent des plus brillantes sociétés de Paris, Lauzun, dans un esprit de vengeance infernale, se joignit aux coupables qui avaient infecté l'esprit du duc d'Orléans, et du sein desquels, comme d'un volcan enflammé, s'échappaient des torrens de calomnies où périrent les victimes les plus innocentes et les plus vertueuses. (1)

« Parmi les personnes dont la Reine pré-

(1) Ces impurs rivaux en odieuses calomnies, ne cessèrent de poursuivre leurs victimes qu'au moment où la mort, tranchant le fil de leur exécrable existence, vint terminer une carrière de crimes qu'il serait trop horrible de raconter. Tout ce que Lauzun rapporte de la princesse de Czartsorinski, à qui j'ai

férait la société, et qui étaient le plus souvent invitées aux assemblées de la duchesse de Polignac, se trouvait la bonne lady Spencer, avec qui je m'étais intimement liée à l'époque de mon voyage en Angleterre, et qui m'avait prodigué, aussi-bien que ses charmantes filles, la duchesse de Devonshire et lady Ducannon, depuis lady Besborough, les témoignages de la plus franche hospitalité. Je m'empressai donc, lorsque lady Spencer vint en France, de la présenter à la Reine. Sa Majesté prit beaucoup de goût pour la bonne Anglaise, et afin de jouir plus facilement de ses entretiens particuliers, elle donna l'ordre de la laisser passer à son cabinet, toutes les fois qu'elle viendrait à Versailles, sans qu'elle fût obligée d'atten-

---

l'honneur d'être alliée, n'a pas l'ombre de vérité. Qu'on juge, par ce seul fait, de la foi qu'il faut ajouter au reste de ses infâmes assertions contre l'honneur et la réputation de beaucoup d'autres illustres personnages, sur lesquels il a épanché les poisons de sa langue.

dre, dans l'antichambre, qu'on l'annonçât.

« Un jour, la conversation tomba, entre Sa Majesté, lady Spencer et moi, sur la difficulté de parvenir à bien prononcer l'anglais. Lady Spencer observa qu'il ne fallait pour cela qu'un peu d'attention.

« Je vous demande pardon, dit la Reine, ce n'est pas tout; car il y a beaucoup de choses que vous n'appelez point par le nom propre indiqué dans le dictionnaire.

— « Quelles sont-elles, s'il vous plaît?

— « Je vous en donnerai une preuve. Par exemple, comment dites-vous *des culottes?*

— « *Small clothes* (petits habits) », répondit lady Spencer.

« Comment pouvez-vous les appeler *petits habits*, quand elles sont portées par un homme de haute taille? Mais j'ouvre le dictionnaire, et je trouve, pour le mot *culottes :* breeches..

— « Oh! n'en déplaise à Votre Majesté, nous ne prononçons jamais ce mot en Angleterre.

— « J'ai donc raison.

— « Nous disons inexpressibles.

— « *Ah! C'est mieux. Cela me plaît beaucoup davantage. Il y a du bon sens là-dedans. C'est une autre chose.* »

« Pendant ce curieux dialogue, arrivèrent le duc de Dorset, lord Édouard Dillon, le comte de Fersan et plusieurs autres Anglais qui, devant accompagner le Roi à la chasse, étaient vêtus de culottes neuves, en peau de daim.

« Je n'aime pas, dit la Reine en leur adressant la parole, ces *irrésistibles* jaunes. »

« Lady Spencer pensa se trouver mal, et se cacha le visage de ses deux mains. « Qui vous effraie donc? s'écria la Reine. — Je suis épouvantée de l'erreur de votre Majesté. — *Comment?* Ne me disiez-vous pas tout à l'heure, qu'en Angleterre, les dames appelaient les *culottes*, des *irrésistibles?* — Grand Dieu! Je ne me suis jamais méprise au point d'appliquer un pareil mot à cette partie de l'habillement des hommes. J'ai dit,

que Votre Majesté veuille bien le croire, *inexpressibles.* »

« Et les Gentlemen de rire de tout leur cœur.

« Allons, allons, reprit la Reine, remettez-vous, ma chère lady, je n'appellerai plus les culottes *irrésistibles;* je dirai petits habits, fussent-elles portées par un géant. »

« A la répétition de ce vilain mot de *culottes,* la délicatesse britannique de cette pauvre lady Spencer n'y tint plus. Oubliant où elle était, et en compagnie de qui elle était, elle s'enfuit de l'appartement, tenant sa canne levée, et toute prête à la laisser tomber sur les épaules de quiconque eût essayé de lui barrer le passage, sauta dans sa voiture et partit en hâte, comme si elle eût craint la contagion de quelque fléau; le tout, au grand amusement des hommes présens.

« Sa Majesté et moi nous en rîmes jusqu'aux larmes. Le duc de Dorset, pour soutenir la plaisanterie, dit qu'il y avait réelle-

ment certaine contrée d'Angleterre où l'on appelait les *culottes*, des *irrésistibles*.

« Puisque je parle de l'Angleterre et de la paix de 1783, qui amena tant d'Anglais en France, je rapporterai une circonstance relative au traité de commerce qui fut signé à cette époque. Le comte de Vergennes figure ici avec quelque avantage. Cela dit, je passerai à autre chose.

« Le comte de Vergennes était l'un des ministres les plus distingués de France. Nous étions intimement liés, lui et moi. Son caractère de droiture et de franchise mettait Louis XVI à portée de céder lui-même aux inspirations de sa propre bienveillance envers ses sujets. Vergennes prémunissait le Roi contre les adulations hypocrites des courtisans privilégiés. Le comte avait été formé à la politique par le célèbre sénateur vénitien François Foscari, le plus subtil de tous les politiques du temps, qu'il ne manquait jamais de consulter dans les affaires importantes, et qu'il était très difficile de tromper.

« Le traité de commerce dont je parle étant signé, l'expérimenté Vergennes prévit, ce qui arriva effectivement depuis, que la France allait être inondée de produits des manufactures anglaises. Calonne soutint opiniâtrément le contraire, jusqu'à ce qu'il vit clairement les résultats de son imprudence, dans les violens outrages dont l'abreuvaient des milliers d'ouvriers français, toutes les fois qu'il paraissait en public. Cependant, quoique la manie des marchandises anglaises eût amené une stagnation complète du commerce dans les villes manufacturières de France, M. de Calonne ne voyait pas, ou ne voulait pas voir son erreur. Informé que le comte de Vergennes avait justement attribué les désordres publics à sa politique fallacieuse, il lui fit demander raison par un ami. Le comte répliqua froidement qu'il était trop homme d'honneur pour profiter de ses avantages à ce point, et pour saisir cette occasion de tuer un homme qui n'avait qu'une vie à perdre, lorsque

tant d'autres, avec des droits plus anciens, se montraient jaloux de la lui ôter *en société*. « Que M. de Calonne, ajouta le comte, sorte de cette difficulté comme font les boxeurs d'Angleterre, quand leurs yeux sont meurtris et gonflés à la suite d'un combat à coups de poing. Il a joué à collin-maillard; mais la misère où il a réduit un si grand nombre de nos commerçans, a détaché le bandeau anglais qui couvrait ses yeux. » Pendant trois ou quatre jours, le comte de Vergennes se montra constamment dans tous les lieux publics de Paris et des environs; mais M. de Calonne était si convaincu que le vieux renard avait dit vrai, qu'il emboursa le mauvais compliment, et ne parla plus de se battre. Véritablement, le comte de Vergennes avait donné à entendre qu'il était en état de prouver que M. de Calonne avait été gagné pour faire conclure le traité. »

La princesse de Lamballe a parlé, plus

haut, du plaisir que la Reine éprouvait à recevoir la visite des princes étrangers à Versailles. Ses papiers contiennent quelques passages relatifs à l'opinion que Sa Majesté avait conçue des augustes voyageurs. Dans l'ordre des temps, ces renseignemens auraient dû être donnés avant l'époque de la paix entre la France et l'Angleterre; néanmoins, pour conserver la marche adoptée par la princesse, pour ne point séparer ce qu'elle dit des libelles alors existans, et de la faveur montrée par la Reine aux Anglais, j'ai réservé moi-même cette partie de son récit, pour la fin de ce chapitre. Il a déjà été question, je crois, de la timidité de Marie-Antoinette en présence des illustres étrangers, et du trouble involontaire que lui occasionnaient leurs visites. Quant aux voyageurs eux-mêmes, et aux autres personnages de distinction, la princesse s'exprime ainsi :

« La Reine ne fut jamais grande admiratrice de Catherine II. Malgré les efforts de

cette impératrice pour introduire la civilisation à l'intérieur de ses états, les moyens qu'elle mit en usage, à l'aide de la princesse d'Ashkoff, pour monter sur le trône du faible Pierre III, son époux, la firent plutôt connaître qu'estimer. Lorsque son fils, le grand-duc du Nord (1), et la grande-duchesse son épouse vinrent en France, le portrait qu'ils firent du caractère réel de Catherine blessa tellement la sensibilité maternelle de Marie-Antoinette, qu'elle pouvait à peine entendre, sans frémir, prononcer le nom de l'Impératrice. Le grand-duc parla de Catherine sans réserve. Il affirma qu'il ne voyageait que pour garantir sa vie, menacée par sa propre mère; que l'Impératrice l'avait entouré, lui et son épouse, de créatures, leurs ennemis déclarés, vils espions dont elle faisait ses favoris, et aux caprices desquels il devait entièrement se soumettre. Il savait que ces misérables pou-

(1) Depuis, l'infortuné Paul.

vaient, d'un moment à l'autre, décider la crédule Impératrice à se défaire de lui et de son épouse, et il avait cherché dans l'absence l'unique moyen de salut qui lui restât. Il ne désirait pas, disait-il, retourner dans son pays natal, avant que le Ciel eût dissipé les doutes de sa mère sur l'affection respectueuse qu'il lui portait, ou qu'il plût à Dieu de la prendre en sa sainte garde.

« Le Roi demeura pétrifié au récit du grand-duc, et la Reine ne put retenir ses larmes quand la grande-duchesse confirma le rapport de son mari. Elle ajouta que la mort prématurée de la princesse de Darmstadt, à qui elle avait succédé comme épouse du grand-duc, avait été pour elle un avertissement de ne point éveiller la jalousie et les soupçons de sa belle-mère; qu'elle s'était, en conséquence, bannie de la cour, et confinée dans un château avec son mari; qu'elle avait même pris à tâche de ne jamais paraître à Saint-Pétersbourg, que sur l'invitation expresse de l'Impératrice, comme si

elle eût été parfaitement étrangère au pays.

« La grande-duchesse persista dans cette règle de conduite, même au retour de ses voyages. Quand elle était enceinte, et sur le point d'accoucher, l'Impératrice-mère lui permettait de venir à Saint-Pétersbourg pour ce moment. Mais le cérémonial exigé par l'étiquette de la cour en ces occasions, une fois terminé, la princesse retournait à son ermitage.

« L'instruction de la grande-duchesse était remarquable. Son jugement était droit et sain. On lui avait donné les meilleurs maîtres d'Allemagne dès son bas-âge, et elle avait mis leurs leçons à profit. Son père, le duc de Wurtemberg, avait eu soin d'élever ses nombreux enfans dans l'*indifférence* en matière de culte. Il prévoyait que la beauté de ses filles et leurs talens acquis les appelleraient un jour à faire l'ornement des plus nobles cours d'Europe, et jugea prudent de ne point leur inspirer de préférence pour tel ou tel culte dont l'adoption exclusive

aurait pu nuire, par la suite, à leur avancement. (1)

« Les vices connus du roi de Danemarck, l'abandon absolu dans lequel il confondait à la fois, pendant son séjour à Paris, et sa jeune épouse, Caroline-Mathilde, et les intérêts de ses états, firent naître dans l'esprit

---

(1) La fille aînée du duc de Wurtemberg fut la première femme de l'empereur actuel d'Autriche. Elle embrassa la foi catholique, et mourut très jeune, à Vienne, deux jours avant l'empereur Joseph II. La présente impératrice douairière de Russie, veuve de Paul Ier, se fit initier aux mystères de l'église grecque, à son arrivée à Saint-Pétersbourg. Le fils du duc de Wurtemberg, qui monta sur le trône après son père, demeura protestant. Le prince Ferdinand, qui prit du service en Autriche, et fut long-temps gouverneur de Vienne, se fit catholique; il n'aurait pu, autrement, arriver à cette dignité. Le prince Louis, qui s'attacha au roi de Prusse, suivit le culte du pays où il était employé. Les autres princes qui prirent du service en Suède ou dans tous autres pays, se conformèrent, sans difficulté, à la religion de leurs souverains adoptifs.

de Marie-Antoinette, contre cette maison, un préjugé qui prit plus de force encore, en raison de l'éloignement qu'elle sentit pour le roi de Suède, quand ce monarque parut à la cour de Versailles. Plus rusé que son beau-frère le roi de Danemarck, qui se livrait publiquement à ses débauches, le roi de Suède n'était pas moins vicieux. L'usurpation frauduleuse qu'il avait faite d'une partie des droits de son peuple, jointe à l'indignité et à la duplicité de sa conduite privée, avait déterminé chez la Reine une indignation telle, que la présence même du prince pouvait à peine en comprimer la manifestation.

« Ce fut pendant la visite du duc et de la duchesse du Nord, que le cardinal de Rohan reparut sur la scène. Depuis huit ou dix ans qu'il lui était défendu de se montrer à la cour, il avait été entièrement exclu de toutes les sociétés fréquentées par la Reine. A l'arrivée des illustres voyageurs à Versailles, la Reine leur donna, dans les jardins

de Trianon, et à ses propres frais, une grande fête, semblable à celle que le comte de Provence (1) avait donnée au Roi dans les jardins de Brunoi.

« La veille de la fête, le cardinal vint me trouver pour savoir s'il lui serait permis d'y paraître, dans la qualité dont il s'était fait jusque-là honneur à la cour. Je répondis que je m'étais fait une règle de ne jamais intervenir dans les amusemens publics ou privés de la cour, et que Son Éminence pouvait mieux juger qu'un autre si elle pouvait se présenter à une fête particulière donnée par la Reine, surtout quand le peu d'espace des lieux avait forcé de limiter les invitations à un petit nombre de personnes.

« Le cardinal me quitta, peu satisfait de sa réception. Résolu, selon sa coutume, de n'écouter que les inspirations de son esprit déréglé, il se rendit immédiatement à Trianon, caché sous un vaste manteau. Il s'a-

(1) Depuis Louis XVIII.

dressa au concierge qu'il corrompit. Il désirait seulement, lui dit-il, se placer dans un endroit d'où il pût voir le duc et la duchesse du Nord, sans en être remarqué. Mais, à peine le cardinal vit-il le portier occupé à quelque distance, qu'il laissa son manteau dans la loge, et s'avança sous ses habits de prélat, comme s'il eût été invité à la fête, ayant soin de se placer tout exprès sur le chemin de la Reine pour en être aperçu, au moment où Sa Majesté passa en voiture avec le duc et la duchesse.

« L'apparition du cardinal frappa la Reine de surprise et d'indignation. Sachant néanmoins qu'il n'avait point été invité, et n'aurait pas dû se trouver à Trianon, elle se contenta de renvoyer l'infidèle portier. Informé de la supercherie, le Roi voulait bannir le cardinal à cent lieues de Paris; mais la Reine, les tantes royales, la princesse Élisabeth, et moi-même, pour éviter un éclat, et ne point compromettre la dignité de l'Église, nous décidâmes le Roi à

ne point faire usage de son autorité en exilant sur-le-champ le coupable.

« Je dois dire aussi que la Reine ne put jamais triompher de la crainte qu'elle avait de se voir trahie quelque jour, d'une manière ou d'autre, par le cardinal, à qui elle avait confié la mortification qu'elle eût éprouvée, si le mariage projeté de Louis XV et de sa sœur eût été accompli. Par ce motif, elle s'opposa constamment à toute mesure sévère que le Roi aurait voulu prendre contre Rohan.

« Le méchant prélat eut ainsi tout le temps de préparer l'horrible complot du collier : perfidie à jamais mémorable, qui vérifia d'une manière si funeste les pressentimens de la Reine.

CHAPITRE XI.

Observations de l'éditeur, et récapitulation des principales circonstances relatives au complot du collier. — *Reprise du Journal.* — Remarques de la princesse de Lamballe sur cette noire manœuvre. — Le comte de Vergennes s'oppose à une information judiciaire. — Le parti de la Reine parvient à porter l'affaire devant le Conseil. — Accusations, sans fondement, contre Marie-Antoinette. — Confusion de Rohan quand il paraît devant la Reine. — Il anéantit toute la correspondance des conspirateurs. — Moyens employés par les amis de Rohan pour le faire acquitter. — La princesse de Condé dépense de grosses sommes pour y parvenir. — Sa confusion quand elle se voit convaincue de séduction. — Impartialité du Roi. — M. Sheridan dévoile la trahison de M. de Calonne. — Basse conduite de ce dernier, son renvoi, sa disgrâce. — Note de l'éditeur.

La représentation sur un théâtre de Paris, du *Mariage de Figaro*, comédie de Beaumarchais toute remplie de satires indécentes contre la famille royale, avait fait naître, dans le royaume et dans toutes les classes de la société, des opinions défavora-

bles à la Reine. Le moment était propice, les esprits préparés; le coup mortel pouvait être porté à Marie-Antoinette : le complot du collier fut ourdi. Depuis cette année, 1785, les crimes et les malheurs se succédèrent sans interruption dans l'histoire de cette infortunée Reine, et une calamité ne disparaissait que pour faire place à une plus grande calamité.

L'anéantissement des papiers qui auraient pu éclaircir pleinement cette odieuse machination, en a laissé dans une espèce d'obscurité les particularités essentielles. D'un autre côté, l'intérêt qu'avait le clergé à soutenir un de ses membres, les moyens de corruption mis en usage par les grandes familles alliées du cardinal conspirateur, en ont considérablement dénaturé les détails connus.

Il faut se rappeler qu'avant l'avénement de Louis XVI, le cardinal avait été disgracié par suite de ses intrigues; qu'il employa depuis toute son adresse à rentrer en faveur;

qu'il s'offrit lui-même une fois aux regards de la Reine, dans les jardins de Trianon; que cette conduite avait excité l'indignation de Marie-Antoinette, mais qu'il n'avait point été puni, grâce à l'intervention des meilleurs amis de la Reine, et au secret effroi que lui inspirait un homme qui lui avait déjà causé tant d'alarmes.

L'histoire de cette fraude est suffisamment connue. Tout ce que dit madame Campan, à ce sujet, est assez exact pour que je ne sois pas obligée de m'étendre sur le récit de cette basse manœuvre. Mais, pour aider la mémoire du lecteur, j'en rappellerai les principales circonstances avant de reprendre le Journal de la princesse de Lamballe.

Le cardinal avait contracté des liaisons avec une femme de La Motte, jeune, artificieuse, et dans le besoin. On sait que le plus cher désir du cardinal était de rentrer dans les bonnes grâces de la Reine.

Le collier dont il s'agit, originairement

destiné par Louis xv à Marie-Antoinette, dans le cas où il aurait pu l'épouser après le divorce du Dauphin, réservé depuis par ce même monarque à sa maîtresse du Barry, qui ne l'eut point, parce que le roi mourut dans ces entrefaites; ce fatal collier existait encore, et appartenait aux joailliers de la couronne Bœhmer et Bassange. Sa valeur était estimée 1,800,000 livres. Les joailliers l'avaient souvent offert à la Reine, et le Roi lui-même l'avait engagée à l'accepter; mais la Reine craignait la dépense beaucoup plus qu'elle ne recherchait les bijoux, surtout à une époque où le trésor se trouvait obéré. Elle refusa donc constamment, encore bien qu'on lui laissât toutes facilités pour le paiement. Il est très vrai d'ailleurs qu'elle n'aimait pas la parure.

Il résulta de l'instruction parlementaire, que l'artificieuse de La Motte était parvenue à persuader au cardinal qu'elle était en relation avec la Reine, et qu'elle avait fait revenir Sa Majesté à de plus doux sentimens

pour le prélat, depuis si long-temps négligé. Il demeura constant qu'elle avait fabriqué une correspondance, dans laquelle on voyait le cardinal protester de son repentir, et la Reine promettre le pardon du passé. Par suite, le cardinal aurait été chargé de négocier secrètement l'acquisition du collier, payable en plusieurs fois, à différentes époques. Il fut prouvé, de plus, qu'une jeune demoiselle du palais, qui ressemblait assez à Sa Majesté, s'était revêtue d'habits pareils à ceux de la Reine; qu'elle s'était montrée, en cette qualité, à Rohan, dans une entrevue secrète et rapide, sous une allée sombre des jardins de Versailles, où elle aurait donné au cardinal une rose en signe de son approbation royale, après quoi elle aurait subitement disparu. Cependant les joailliers, qui ne voyaient point les conditions de paiement remplies, s'adressèrent directement à la Reine, et dévoilèrent ainsi le complot. Le cardinal fut arrêté, tous furent mis en jugement; mais le cardinal se

tira d'affaire ; la femme de La Motte et un autre agent subalterne furent seuls punis. Le charlatan Cagliostro était aussi du complot ; mais il échappa, aussi-bien que son associé le cardinal, qui ne fut considéré que comme dupe de la femme de La Motte.

La Reine ne put jamais surmonter l'émotion que lui avait causée cette affaire. Ses amis lui firent apercevoir le danger d'une mesure sévère à l'égard d'un homme qui pouvait s'entourer de forts appuis contre un pouvoir déjà tant affaibli par les factions et les intrigues ; mais l'indignation de la vertu outragée prévalut, pour la ruine de l'innocence elle-même.

Laissons maintenant la princesse de Lamballe se prononcer personnellement sur ce funeste incident, et citons ses propres paroles.

« Comment messieurs Bœhmer et Bassange ont-ils pu présumer que la Reine ait eu recours à un tiers, quel qu'il fût, pour se procurer un objet de cette valeur, sans

les mettre à même de produire un titre authentique, signé par elle, et contresigné par moi, comme cela s'était constamment pratiqué sous ma surintendance, toutes les fois que l'on avait commandé quelque chose aux joailliers de Sa Majesté ? Pourquoi messieurs Bœhmer et Bassange ne vinrent-ils pas me trouver quand ils virent une pièce non visée par moi, et qui s'écartait à ce point des règles établies ? Je dois encore penser, comme je l'ai souvent dit au Roi, que Bœhmer et Bassange voulaient se débarrasser, n'importe comment, de cette valeur morte. Malheureusement aussi j'avais déterminé Sa Majesté à étouffer beaucoup d'infâmes libelles attentatoires à sa réputation; la prudence, me disais-je alors, voulait qu'elle en agît ainsi, au lieu de se compromettre avec des misérables, capables de tout pour lui nuire. Ces joailliers donc, jugeant d'après la politique erronée du passé, se persuadèrent qu'en cette occasion, plutôt que de s'exposer à de nouvelles disgrâces, la Reine

leur paierait le collier. Je n'y voulus point consentir, tout en m'opposant fortement à des débats publics et judiciaires. Je prévoyais les conséquences d'un pareil éclat, et je suppliai ardemment Leurs Majestés de prendre d'autres mesures. Mais malgré toute la répugnance qu'elle avait montrée jusqu'alors à traiter sévèrement le cardinal, la Reine se sentit tellement blessée du procédé, qu'elle écarta toute autre considération, et ne songea plus qu'à rendre son innocence manifeste.

« Le prudent comte de Vergennes fit tous ses efforts pour empêcher la publicité de cette affaire. Il s'opposa constamment, contre l'opinion du Roi et celle des autres ministres, à ce qu'elle fût portée devant les tribunaux, non qu'il crût à l'innocence parfaite du cardinal, mais il entrevoyait tout ce qui devait résulter de funeste pour Sa Majesté, d'une procédure dirigée contre un ecclésiastique de ce rang. Il savait que la haute noblesse, dans laquelle le prélat comptait de

nombreuses alliances, mettrait tout en usage pour noircir le caractère du Roi et celui de la Reine, comme le seul moyen de décharger leur parent du poids de criminalité attaché à cette mystérieuse et infernale intrigue contre la réputation de Marie-Antoinette. Le comte ne pouvait supporter l'idée de voir le nom de la Reine accouplé au nom de misérables tels qu'une La Motte et un charlatan de Cagliostro. Il voulait que le Roi, de son autorité privée, punît le cardinal par un exil, que l'on aurait pu faire cesser à volonté. Mais le parti de la Reine réussit malheureusement à faire prévaloir le sentiment de Sa Majesté.

« Informée de ce qui avait été décidé relativement au cardinal, dans le conseil des ministres, je passai la nuit entière auprès du lit de la Reine, et l'engageai à user de toute son influence sur le Roi, pour le déterminer à révoquer le mandat d'arrêt décerné contre le prélat. « Alors, répondit la Reine, le Roi, les ministres, la

France entière, vont me croire coupable. »

« L'observation de Marie-Antoinette ne me permit pas d'insister, et j'eus la douleur de voir ma royale maîtresse se précipiter au milieu des dangers qu'il n'était pas en mon pouvoir de l'empêcher d'affronter.

« Puisque les calomniateurs supposaient à la Reine tant de crédit auprès du Roi, ils auraient dû être assez conséquens avec eux-mêmes pour réfléchir qu'avec la vingtième partie de cette influence, n'étant point soumise alors au contrôle de l'autorité nationale, Marie-Antoinette, sans avoir besoin de recourir à un tiers, pouvait envoyer un de ses pages au *Garde-Meuble,* ou dans tout autre dépôt de la couronne, rempli de trésors ou de pierres précieuses qui n'avaient point encore vu le jour, et réunir ainsi plus de bijoux qu'il n'en fallait pour composer dix colliers; et que la Reine pouvait satisfaire pleinement la passion la plus désordonnée pour les diamans, sans avoir de compte à rendre à personne.

« La vérité est que la Reine ne recherchait point ces ornemens. J'en acquis la preuve très peu de temps après avoir eu l'honneur d'être nommée surintendante de Sa Majesté. C'était le jour de la grande fête du *Cordon-Bleu*. L'étiquette voulait qu'on portât des diamans et des perles. La Reine ne s'en était point parée. Comme il y avait beaucoup plus de visiteurs que de coutume à la toilette de Sa Majesté, et que son cabinet était encombré de princes et de princesses, je m'imaginai que le bruit était la cause de cet oubli, et je donnai l'ordre à la femme de chambre d'aller chercher les joyaux. La Reine, qui m'avait entendue, répondit en souriant : « Non, non, je n'ai point oublié ces bagatelles ; mais je n'entends point que l'éclat de mes yeux soit altéré par les uns, ni que la blancheur de mes dents soit effacée par les autres. Cependant, puisque vous voulez que l'art éclipse la nature, je porterai mes bijoux pour *vous* faire plaisir, *ma belle dame*. »

« Le Roi fut toujours si complaisant pour Marie-Antoinette, sous le rapport de sa conduite publique ou privée, qu'elle n'eut jamais besoin de recourir à ces petits mystères, que les reines emploient aussi-bien que les autres femmes, et qui les portent à se confier à un tiers, quand elles veulent indiscrètement se procurer quelque objet de prix à l'insu de leurs guides naturels. Marie-Antoinette n'eut jamais à craindre les reproches de Louis XVI pour s'être livrée à des dépenses au-delà de ses moyens. Au contraire, le Roi lui offrit spontanément d'acheter le collier, pour le paiement duquel les joailliers ne fixaient point de limites, et le Roi avait l'intention d'en acquitter le prix sur sa propre cassette. Marie-Antoinette refusa le présent. Deux fois, depuis, elle le refusa encore, devant moi et les joailliers Bœhmer et Bassange. Qui pensera maintenant, d'après ces détails, que la Reine de France, maîtresse des trésors du royaume, à qui des milliers d'individus offraient des

millions qu'elle n'accepta jamais, se soit dégradée elle-même, ait déshonoré la nation dont elle était née pour faire l'ornement, au point de se placer gratuitement sous la dépendance d'une foule de gens dont le chef s'était fait bannir de la cour et de toute société respectable, pendant plusieurs années, et qui avait forcé la Reine à ne voir en lui que l'objet le plus odieux?

« Si tout cela ne suffit point pour éclairer ceux que le préjugé a pu aveugler, ou qui n'ont point entendu la vérité, grâce aux clameurs de ces conspirateurs sinistres qui voulaient la destruction de la monarchie plus encore que la perte des monarques; si tout cela, dis-je, ne suffit point pour justifier complétement la Reine, il faut rejeter toutes les preuves, il faut nier jusqu'à l'évidence. La postérité prononcera son jugement impartial; mais avec des juges impartiaux, l'innocence de Marie-Antoinette n'a pas besoin de défenseurs.

« Qu'on réfléchisse au goût naturel de

Rohan pour le romanesque et l'extraordinaire; qu'on jette les yeux sur la troupe de ses associés ; le complot du collier ne sera plus un sujet d'étonnement. Au moment où le cardinal était aux expédiens pour subvenir à ses extravagantes dépenses, et dans le temps même où il cherchait accès auprès de la Reine, le charlatan Cagliostro parut en France. Sa réputation ne tarda pas à franchir le trajet de Strasbourg à Paris. Le prince-cardinal, connu depuis long-temps pour amateur de nouveautés étranges, se trouva bientôt intimement lié avec un homme qui lui promettait de réaliser tous ses rêves de pierre philosophale, un homme qui convertissait la pâtisserie française en diamans, les perles de Rome en perles d'Orient, et la terre en or. Constamment dupe de sa crédulité, le cardinal s'était mis lui-même dans l'impossibilité de satisfaire à l'exigence insatiable de ses vices. Le malheureux se noyait, et saisissait un fétu. Mais, au lieu de faire de l'or avec de vils matériaux, Cagliostro

débarrassa bientôt son aveugle ami de tout son argent. Comme beaucoup de gens nécessiteux s'enrôlèrent sous les drapeaux de ce grand spéculateur, il ne faut point s'étonner que l'infâme nom de la comtesse de La Motte, et quelques autres de la même trempe, aient été vus associés au nom du prince-cardinal, ou que l'injurieux libelle de cette femme, contre la Reine de France, ait trouvé d'ardens propagateurs dans un pays où les diamans réels du fameux collier ont été séparés un à un, et partagés entre une horde de fripons, les plus dépravés qui aient jamais fait rougir la nature humaine. (1)

(1) Cagliostro, quand il vint à Rome, j'ignore du moins s'il avait existé quelque liaison préalable, fit la connaissance d'un certain marquis Vivaldi, romain, dont la femme avait été long-temps la *chère amie* du dernier ambassadeur vénitien, Pierre Pezarre, qui ne l'a point quitté depuis sa dernière ambassade à Rome, et demeure maintenant avec lui en Angleterre. De tous les peuples d'Europe, les Vénitiens sont les plus constans dans leur amitié. Pezarre est propriétaire unique de l'un des plus beaux et des

« Huit ou dix ans s'étaient écoulés depuis que la Reine n'avait parlé au cardinal, jusqu'au moment où il fut amené dans le cabinet du Roi, pour y être interrogé, et confronté avec Marie-Antoinette. Dans l'intervalle, elle ne l'avait rencontré qu'une fois, dans le jardin de Trianon, où il s'était furtivement introduit le jour de la fête donnée

---

plus magnifiques palais sur le grand canal de Venise, quoiqu'il occupe aujourd'hui, dans les faubourgs de Londres, une maison plus petite qu'un seul des pavillons de son immense palais, où son agent fait ses affaires. Lorsque Cagliostro fut arrêté et envoyé au château Saint-Ange de Rome, le mari de la *chère amie* de Pezarre, le marquis Vivaldi, fut obligé de fuir sa patrie, et vint à Venise, où il fut reçu et caché par le marquis Solari. Grâce à l'intervention de ce dernier et à celle du cardinal Consalvi, alors connu seulement comme l'abbé *musical* Consalvi, attendu le vif attachement qu'il portait à l'immortel Cimarosa, Vivaldi obtint la permission de retourner dans son pays. Consalvi aimait Vivaldi; lui et le marquis de Solari s'intéressèrent fortement en sa faveur, parvinrent à persuader au pape Pie VI, que cet homme

au grand-duc du Nord. Rohan frémit à sa vue. Quand il compara ses traits avec ceux de la malheureuse qui avait osé représenter sa souveraine dans le jardin de Versailles, il perdit entièrement la tête. Sa Majesté avait pris de l'embonpoint, et sa figure était beaucoup plus longue que celle de l'infâme d'Oliva. Il ne put ni parler ni écrire une ré-

---

était plus à plaindre qu'à blâmer, et obtinrent son rappel. Cette note s'adresse purement à ceux qui courent après la nouveauté. Qu'ils apprennent, par les liaisons du cardinal de Rohan, à ne point accueillir désormais les charlatans et les imposteurs. En définitive, Cagliostro, conformément aux lois romaines, sous Pie VI, fut condamné pour la vie aux galères, où il mourut.

Il faut respecter les proverbes, car une sentence n'acquiert, dit-on, cette qualité qu'après un siècle d'expérience. Il est de règle, en Angleterre, de juger les hommes par la compagnie qu'ils fréquentent. Si l'on juge du cardinal de Rohan par son intime ami le galérien Cagliostro, que dira-t-on de la dignité de son caractère, comme prince, et de la pureté de sa conduite, comme prélat.

ponse intelligible ; tout ce qu'il put dire, en balbutiant, ce fut : « Je paierai, je paierai M. Bassange. »

« S'il ne se fût promptement remis, tout le mystère qui enveloppe encore les détails de cet indigne complot eût été dévoilé. Ses papiers eussent donné l'histoire de chaque particularité, et prouvé jusqu'à l'évidence l'étendue de son crime, aussi-bien que l'innocence parfaite de Marie-Antoinette. Mais le conseil du Roi ayant ordonné son arrestation, le cardinal reprit son sang-froid. Il fut mis sous la garde d'un officier tout-à-fait étranger aux motifs de l'accusation. Celui-ci ne vit dans le cardinal qu'un des plus grands dignitaires de l'Église, et, soit ignorance, soit maladresse, il laissa au prisonnier la facilité d'écrire un billet en allemand à son factotum l'abbé Georgel. Ce billet ordonnait au fidèle secrétaire d'anéantir toutes les lettres de Cagliostro, de madame de La Motte et des autres misérables initiés à l'infâme complot. De cette manière,

le traître était à peine arrêté, que toutes les preuves de sa trahison avaient disparu. La note écrite à l'abbé Georgel sauva au maître la honte d'aller expier son crime sur la place de Grève.

« Les résultats de cette affaire auraient été moins funestes cependant, si elle eût été conduite, telle qu'elle était, avec plus de prudence et de ménagement; mais elle fut mal à propos confiée au baron de Breteuil et à l'abbé de Vermond, tous deux ennemis jurés du cardinal. Leur principal objet était la ruine de celui qu'ils haïssaient, et ils n'écoutèrent que leur ressentiment personnel. Ils n'apprécièrent point le danger de poursuivre publiquement un individu dans la condamnation duquel devaient se trouver enveloppées les premières familles de France, puisqu'il était allié même à plusieurs princes du sang. Ils auraient dû considérer que ces hauts personnages verraient, dans le crime avéré de leur parent, une tache imprimée sur eux-mêmes, et qu'ils mettraient en jeu

tous les ressorts de la ruse pour faire acquitter l'accusé. Incriminer la Reine était le seul moyen qui se présentât. Ceux qui se trouvent le plus près de la couronne sont ordinairement jaloux de ceux qui la portent. Voyez la longue guerre civile de Lancastre et d'York, et le règne éphémère de Richard. La chute des rois rencontre moins de résistance que celle de leurs subordonnés.

« Malgré les déplorables bévues commises dans l'affaire de Rohan, ce ne fut pas sans de grandes difficultés que l'on parvint à étouffer la justice. Les familles de Rohan et de Condé employèrent, à son acquittement, plus d'un million distribué aux ecclésiastiques de tout grade, indépendamment de sommes immenses envoyées à la cour de Rome pour la déterminer à invalider l'arrêt de l'autorité civile de France contre un si haut dignitaire de l'Église, et à ordonner que le cardinal serait conduit à Rome, sous le prétexte plausible d'une justice plus sévère,

mais en effet pour le soustraire aux poursuites dirigées contre lui.

« Beaucoup d'argent et de bijoux furent encore prodigués aux femmes alliées des pairs de France qui devaient siéger dans le procès. L'abbé Georgel corrompit la presse, et paya au poids de l'or tous les sophismes, tous les subterfuges que les écrivains imaginèrent pour la justification de son maître. Encore bien que ces derniers n'osassent point accuser la Reine, ni l'incriminer en aucune manière, les doutes respectueux qu'ils entremêlèrent à sa défense, firent infiniment plus de mal que toute attaque directe que l'on aurait pu repousser ouvertement.

« La comtesse de Noailles, la scrupuleuse *madame Étiquette*, laissa éclater en cette occasion le ressentiment qu'elle nourrissait depuis long-temps en secret. Elle se réunit publiquement au parti du cardinal contre sa souveraine, et recruta une armée pour la défense de son protégé. C'était par ses intrigues, en effet, que Rohan avait été

nommé à l'ambassade de Vienne. Mesdames de Guémenée et de Marsan, toutes deux prétendantes aux faveurs du cardinal, prirent avec une égale chaleur son parti contre la Reine. En un mot, il n'était point de familles nobles en France, qui, d'après les libelles dont le royaume était inondé, ne fussent persuadées que le Roi avait violé leurs priviléges en accusant le cardinal.

« Peu de temps après l'acquittement de cet artificieux, et certainement alors trop heureux prélat, la princesse de Condé vint me féliciter sur l'innocence de la Reine, et se réjouir de la mise en liberté de son parent.

« Pour toute réponse, je montrai à la princesse des papiers contenant la preuve des sommes immenses dépensées par elle pour corrompre les juges ainsi que d'autres personnes, et sauver son parent le cardinal, en incriminant la Reine.

« La princesse de Condé fut aussitôt prise d'une attaque de nerfs; on l'emporta chez elle, en apparence évanouie.

« Je me suis souvent reproché d'avoir porté tout à coup, à son altesse, une atteinte si douloureuse ; mais je ne pouvais supposer qu'une personne qui venait si imprudemment prôner devant moi l'innocence du cardinal, montrerait moins de courage pour sa propre défense.

« Je n'ai jamais parlé de cette circonstance à la Reine. Si je l'avais fait, son altesse eût été à jamais bannie de la cour et de la présence de Leurs Majestés. Ce n'était pas le moment de créer des ennemis à Marie-Antoinette ; et, puisque le jugement était porté, je pensai qu'il valait mieux prévenir toute mésintelligence ultérieure entre la cour et la maison de Condé. Je ne doute pas néanmoins que la froideur qui subsista toujours depuis, entre la princesse et moi, n'ait fait soupçonner à la Reine que tout n'allait pas de ce côté comme à l'ordinaire. En effet, quoique Sa Majesté n'en soit jamais convenue, je pense qu'elle avait elle-même, à cette époque, découvert certaines choses peu honorables

pour la princesse de Condé, car elle cessa, dès ce moment, de se montrer aux fêtes données à Chantilly.

« Ce n'était là qu'une faible partie des instrumens habilement employés, même par les individus les moins suspectés, pour noircir et détruire la réputation de Marie-Antoinette.

« Voici comme je me trouvai saisie du document qui causa de si justes alarmes à la princesse de Condé, quand je le lui communiquai.

« Toutes les fois qu'une famille malheureuse, ou un individu quelconque, s'adressait à moi pour obtenir des secours, ou m'était recommandé dans des vues de bienfaisance, j'envoyais ma petite protégée anglaise, dont je connaissais le bon cœur, et sur la véracité de laquelle je pouvais compter (1), pour être certaine des droits réels des réclamans.

---

(1) Je ne trompai jamais la princesse en ces occa-

« Un jour, je reçus un mémoire pressant de la part d'une famille qui désirait me faire une communication délicate. J'envoyai mon ambassadrice ordinaire aux informations. Elle fit part de sa mission, et ne tarda pas à connaître l'objet de la demande. Il s'agissait d'un remords de conscience. Un membre de cette famille avait été directeur d'un couvent, dont l'abbesse et les fidèles nonnes avaient reçu, de la princesse de Condé, des sommes considérables destinées à gagner des partisans au cardinal de Rohan. Le confesseur, homme de quelque considération dans l'Église, fut prié de servir les desseins de la princesse de Condé, en usant de son influence sur les ecclésiastiques les moins riches, de sa connaissance, et même sur ceux

---

sions. J'aurais regardé comme un crime d'en imposer à une personne si généreuse, si charitable. Lorsque je n'obtenais point de renseignemens satisfaisans, je disais à son altesse que je n'avais rien appris qui pût l'empêcher d'être bienfaisante, et je la laissais agir d'après ses propres sentimens.

d'un rang plus élevé, auprès de qui il avait accès. L'argent fut employé selon l'intention de la donatrice. Au moment de mourir, le confesseur eut des remords. Il pria sa famille de me faire passer, comme une preuve de son repentir, mais sans le nommer, l'état et les pièces à l'appui des sommes par lui distribuées, afin que j'en pusse faire tel usage que je croirais convenable. Les papiers furent remis à ma messagère, qui engagea sa parole d'honneur que les dernières volontés du mourant seraient respectées. Elle voulut aussi, avant de recevoir les papiers, que la famille les enveloppât sous cachet (1). Elle revint alors me trouver au lieu de notre rendez-vous, et me remit le paquet. Ce fut à l'occasion dont je viens de parler, que je montrai à la princesse de Condé la partie des papiers qui ne compromettait qu'elle seule. Elle éprouva donc une commotion

(1) Aujourd'hui même j'ignore encore le nom du couvent et celui du confesseur.

assez naturelle en se voyant connue comme subornatrice du clergé et d'autres individus, pour soustraire le cardinal au sort qu'il avait mérité. Je gardai soigneusement ces papiers jusqu'au moment où les deux tantes du Roi, qui avaient aussi plaidé chaudement la cause du prélat, partirent de Paris pour se rendre à Rome. Je les leur remis alors, afin que le pape Pie VI, qui, en sa qualité de chef de l'Église, s'était lui-même intéressé en faveur d'un membre du clergé, pût en faire l'objet d'une lecture particulière. Je désirais que ce saint pontife, vraiment charitable et chrétien, vît par lui-même combien son intervention était justifiée par les faits. Je suis intimement convaincue que, s'il avait possédé plus tôt ces documens, il eût approuvé la conduite du Roi, au lieu de la blâmer; qu'il eût été le premier à vouloir que l'infâme conspiration fût livrée à toute la publicité possible. (1)

(1) Mais ces preuves arrivèrent trop tard pour

« J'ai su, du comte de Vergennes, que le Roi avait montré la plus grande impartialité dans tout le cours de cette affaire; et qu'en cette occasion, comme en toute autre où il avait été à même d'exposer la droiture de ses opinions et la franchise de son caractère, il avait prouvé qu'il possédait plus de vertus encore qu'on ne lui en supposait généralement.

« J'ai été accusée d'avoir facilité l'évasion de la femme de La Motte; c'est une fausseté. J'ai cherché, parce que c'était mon devoir, à disculper la Reine du reproche d'avoir fait enfermer cette accusée dans un lieu de correction; mais je ne suis jamais intervenue que pour alléger sa punition, après le jugement rendu. Les diamans, répartis entre ses vils associés de Paris, lui fournirent, de

---

réhabiliter la réputation de celle qu'un arrêt cruel du sort avait désignée comme victime sur la terre, avant d'assurer son salut éternel dans une autre vie. Jamais sainte, plus que Marie-Antoinette, ne mérita de figurer sur le long tableau des martyrs.

reste, les moyens de s'échapper. J'aurais été la plus grande ennemie de la Reine, si j'eusse procuré la liberté à une femme dont les actions furent celles qu'on pouvait naturellement attendre de son caractère dépravé.

« Au moyen de la correspondance particulière qui eut lieu de France en Angleterre, après mon départ de Londres, j'appris que M. de Calonne avait pris une part active au libelle publié à Londres contre la Reine par la femme de La Motte. M. de Calonne n'avait jamais été aimé de Marie-Antoinette. C'était malgré Sa Majesté qu'il avait été appelé au ministère; il le savait, et devint conséquemment l'un des ennemis secrets de la Reine dans l'affaire du collier.

« Les premiers avis me furent donnés par M. Shéridan.

« J'envoyai sur-le-champ, par ordre de la Reine, une personne sûre pour acheter toute l'édition. Il était trop tard; l'ouvrage circulait partout, et il devint impossible d'en

prévenir les résultats. Je fus assez heureuse néanmoins pour acheter d'une personne, amie intime de l'auteur, et moyennant une forte somme, un exemplaire contenant à la marge, de la main de M. de Calonne lui-même, de nombreuses additions qui devaient être insérées dans une seconde édition. Mon agent arriva d'assez bonne heure pour empêcher cette publication, en quoi il fut aidé par quelques Anglais.

« L'exemplaire dont je parle fut envoyé à Paris, et remis à la Reine ; elle ne l'eût pas plus tôt, qu'elle se rendit chez le Roi.

« Maintenant, Sire, s'écria-t-elle, vous serez convaincu, je l'espère, que mes ennemis sont ceux que je considère depuis longtemps comme les plus funestes conseillers de Votre Majesté ; vos propres ministres ; votre M. de Calonne, sur le caractère duquel je vous ai plus d'une fois donné mon avis ; mais malheureusement vous n'avez jamais voulu y voir que l'effet des caprices d'une femme, ou le résultat d'une intrigue de cour :

voilà, je l'espère, qui fera revenir Votre Majesté de son erreur. »

« Pendant tout ce temps, le Roi parcourait les notes manuscrites de M. de Calonne, dont il reconnut l'écriture. Il fut tellement affecté de la trahison du ministre et de l'état d'agitation où se trouvait la Reine, par suite de tant de calomnies, qu'il put à peine proférer un seul mot.

« Où vous êtes-vous procuré ce livre ? » dit-il enfin à la Reine.

« En Angleterre, Sire, où l'on plaint votre Reine, où l'on rend plus de justice à votre épouse. Je le dois à de dignes enfans de cette France que vos ministres prévaricateurs ont rendue notre ennemie !

— « Qui l'a remis en vos mains ?

— « La plus chère, la plus sincère de mes amies, la princesse de Lamballe. »

« Le Roi me fit appeler ; je vins. Comme on peut le penser, je fus reçue par Leurs Majestés avec les plus vifs témoignages d'affection. Je mis alors sous les yeux du Roi la

lettre de M. Shéridan, que je donne en substance. » (1)

Madame,

Un de mes ouvrages, que je ne destinais pas à l'impression, vient d'être publié à Dublin et mis en vente à Londres. A peine informé de cette supercherie, je me procurai l'ouvrage et me rendis chez le libraire pour en arrêter la circulation. Je trouvai chez lui un exemplaire du livre de madame de La Motte, corrigé par quelqu'un de Paris, et renvoyé au libraire pour une seconde édition. Quoique je ne sois point arrivé assez à temps pour empêcher la première, attendu l'empressement qu'on a mis à la répandre, j'ai cependant réussi à me procurer, par le moyen du libraire dont je

(1) La lettre, bien entendu, se trouve en italien dans le Journal de la princesse. Je la rétablis ici en anglais. L'original éprouva probablement le sort des autres papiers de son altesse, dans les émeutes révolutionnaires.

parle, l'exemplaire envoyé comme base d'une édition nouvelle. Les additions, m'a-t-on dit, viennent d'un ministre du Roi ; si cela est, l'écrivain sera aisément reconnu.

Je m'estime heureux d'avoir fait cette découverte. J'espère que ce sera un moyen d'arrêter cette publication mensongère. Je tiens à honneur d'avoir ainsi contribué à l'accomplissement des désirs de Sa Majesté. Je me flatte aussi d'avoir agi à l'entière satisfaction de votre altesse.

Si j'apprends quelque autre chose à ce sujet, je m'empresserai de vous en informer aussitôt.

Je suis, avec un profond respect, de votre altesse,

Le très dévoué et très
humble serviteur,

Richard-Brinsley SHÉRIDAN. (1)

---

(1) Madame Campan dit, dans ses Mémoires, que la Reine lui fit part de la trahison du ministre, mais sans entrer dans aucun détail sur la découverte en elle-même. Malgré l'engagement pris par les parties

« M. de Calonne reçut immédiatement du Roi l'ordre de remettre son portefeuille ; le ministre demanda la permission de le rendre au Roi lui-même. On la lui accorda. La Reine était présente. Le Livre en question fut produit. Le ministre faillit de se trouver mal en le voyant. Le Roi se leva et sortit. La Reine resta, et dit à M. de Calonne que le Roi n'avait plus besoin de ses services. Il se jeta à genoux ; mais la Reine refusa de l'entendre, et lui dit seulement qu'il ferait bien de quitter Paris.

« Le renvoi et la disgrâce de M. de Calonne furent à peine connus, qu'on vociféra dans tout Paris qu'ils étaient le résultat des intrigues de la favorite, la duchesse de Polignac, parce que le ministre avait refusé

---

intéressées, et moyennant une somme reçue par elles, de ne point réimprimer l'ouvrage, il en parut, peu de temps après, une seconde édition à Londres. Cette édition, qui fut achetée par l'ambassadeur français, est la même qui a dû être brûlée, par ordre du Roi, à la manufacture de porcelaines de Sèvres.

de subvenir à ses folles dépenses, et de satisfaire aux frais du trésor, malgré les demandes réitérées de la Reine, les nombreux protégés de la duchesse.

« C'est ce qui fut néanmoins bientôt officiellement démenti par la publication d'une lettre de M. de Calonne à la Reine; lettre où il proposait à Sa Majesté, qui l'avait refusée, une addition de cent mille francs à sa pension, pour cette année. Quant à la duchesse de Polignac, bien loin d'avoir provoqué la disgrâce du ministre, elle en ignorait jusqu'à la cause. Le ministre lui-même ne sut jamais comment, ni par quel moyen, sa trahison avait été si complétement découverte. »

NOTE.

La Reine conserva l'ouvrage en question comme une preuve de la perfidie de Calonne envers elle et le Roi, jusqu'à l'émeute du 10 août. Alors, comme tous les autres papiers et le mobilier pillés en cette fatale cir-

constance, le livre tomba aux mains de la populace féroce.

Bientôt après, M. de Calonne partit pour l'Italie et se rendit à Vicence, où il demeura quelque temps chez la comtesse Francese Tressino, notre amie particulière, au marquis mon mari et à moi.

Comme nous allions régulièrement, dans la saison, prendre les eaux minérales et les bains à Valdagno, nous nous trouvâmes souvent en compagnie de M. de Calonne, soit à Vicence, soit à Valdagno; et je lui dois la justice de déclarer qu'il se montra toujours très circonspect quand il parlait de la révolution.

On voyait qu'il évitait avec soin toute conversation sur le sujet qui termine ce chapitre. Un jour, cependant, qu'on le pressait à cet égard, il répondit qu'on prêtait ordinairement aux ministres, et surtout en France, à cette époque, des actes auxquels ils étaient tout-à-fait étrangers; qu'il avait porté le blâme de plusieurs imprudences

dont il n'était nullement coupable, et qu'on lui avait attribué beaucoup de choses dont il n'avait jamais eu la moindre connaissance. Il fit cette observation en général, sans particulariser aucun fait.

On lui demanda ensuite s'il ne se considérait pas lui-même comme responsable des malheurs qu'il avait occasionnés en déclarant la nation en état de faillite : « Pas le moins du monde, répondit-il, c'était le seul moyen d'empêcher que d'énormes sommes fussent journellement prodiguées, comme cela se faisait, à des ramas de misérables. La Reine avait voulu se former un petit cercle d'amis intimes ; mais elle ne fit que réchauffer dans son sein des vipères domestiques qui vivaient aux dépens de sa générosité. » Il ne nomma personne.

Je pris alors la liberté de lui demander son opinion sur la princesse de Lamballe.

« Oh ! madame, s'écria-t-il, si les nombreux serviteurs de Sa Majesté eussent possédé la dixième partie des vertus de cette infortunée

victime, la Reine n'eût jamais été entraînée dans les erreurs que la France déplore!

« Je n'oublierai jamais, continua-t-il, le jour où j'allai prendre congé d'elle. Elle était assise sur un sopha quand j'entrai. Aussitôt qu'elle m'eut aperçu, elle se leva. « Monsieur, me dit-elle, on vous accuse d'être l'ennemi de la Reine, justifiez-vous de cette odieuse imputation; je m'estimerai heureuse de vous être utile autant qu'il sera en moi. Jusque-là, je dois refuser d'entretenir tout rapport avec vous. Je suis amie de la Reine, et ne puis recevoir une personne qui passe pour ne l'être pas. »

« La princesse, ajouta M. de Calonne, me fit cette observation avec tant de dignité, de noblesse, de douceur et de fermeté tout ensemble, qu'elle me paraissait, en cet instant, ne point appartenir à l'espèce d'ici-bas. »

Au moment où il faisait ainsi l'éloge de celle dont je chérirai toujours la mémoire, je lui pardonnai presque les malheurs d'une

imprudence qui avait contribué à la fin prématurée de ma bienfaitrice. J'évitai toujours soigneusement, depuis, d'affliger sa vieillesse, en lui cachant que cette trahison, qu'il n'avait point d'ailleurs formellement méconnue, avait été découverte par la princesse même dont il avait une si haute opinion.

CHAPITRE XII.

Continuation du Journal. — L'archevêque de Sens est nommé ministre, renvoyé, et brûlé en effigie. — La Reine protége imprudemment les parens du prélat. — Émeutes. — Excès de confiance de la Reine. — Apologie de l'archevêque de Sens. — La Reine forcée de prendre part au gouvernement. — Assemblée des États-Généraux. — Lettre anonyme adressée à la princesse de Lamballe. — Visite intentionnelle de la duchesse d'Orléans. — Procession funeste. — Barnave donne son opinion sur les affaires publiques à la princesse de Lamballe, qui en fait part à la Reine. — Corruption employée par le duc d'Orléans, le jour de la procession. — Il se trouve mal au sein de l'Assemblée. — Necker soupçonné d'intelligence avec lui. — Il est renvoyé. — La Reine ne reçoit de communications sur les affaires publiques que par l'intermédiaire de la princesse de Lamballe. — Influence politique faussement attribuée à la duchesse de Polignac. — Son impopularité. — Le duc d'Harcourt et le premier Dauphin. — Mort du premier Dauphin. — Le duc d'Harcourt traite durement la duchesse de Polignac, et pourquoi. — Seconde entrevue de Barnave et de la princesse de Lamballe. — Il demande une audience à la Reine, qui la lui refuse. — Conversation de la princesse de Lamballe et du prince de Conti. — Observations sur la famille Polignac. — Le *Mariage de Figaro*, satire politique.

« En beaucoup d'occasions, la Reine, pour soutenir ceux qu'elle jugeait capables de ser-

vir les intérêts et la gloire de la nation, fit des efforts qui tournèrent non seulement contre elle-même, mais au désavantage de ceux qu'elle protégeait et de la cause qu'elle voulait faire réussir. Parmi toutes ces démarches, l'une des plus imprudentes fut la promotion de Brienne, archevêque de Sens, au ministère. La faveur qu'elle lui montra fut entièrement l'ouvrage de l'abbé de Vermond, trop superficiel lui-même pour apprécier le mérite chez les autres, mais surtout les qualités requises pour de si hautes fonctions. Beaucoup de personnes attribuèrent l'intérêt que l'abbé de Vermond prit à l'archevêque, à un sentiment honorable de reconnaissance pour ce prélat, à la recommandation duquel il devait lui-même son emploi à la cour. Mais d'autres personnes aussi, attribuèrent l'empressement de l'abbé à des motifs moins respectables d'intérêt personnel, à un pur esprit de vanité, et à l'espérance qu'il aurait conçue, par ce moyen, de renverser la famille Polignac. Quoi qu'il

en soit, l'abbé savait très bien qu'un ministre qui devait à la Reine seule son élévation, serait soutenu par elle jusqu'au dernier moment.

« Ce que je vais dire en fournit malheureusement la preuve. Marie-Antoinette continua d'approuver tous les actes de Brienne, jusqu'à ce que l'ignorance et les impardonnables bévues de ce ministre eussent soulevé l'indignation générale contre Sa Majesté et son protégé, dont on ne la séparait point. Le Roi avait consenti à la nomination de Brienne, uniquement pour ne pas être seul de son avis, et par déférence pour le choix de son épouse. Le ministre incapable fut bientôt obligé d'abandonner non seulement sa charge, mais encore le séjour de Paris. Jamais ministre ne fut plus détesté pendant sa gestion; jamais peuple ne fit éclater plus de joie à la chute d'un ministre. L'effigie de l'archevêque fut brûlée dans toutes les villes de France. A Paris, il y eut illumination générale, des feux de joie; et l'homme

d'État fut conduit jusqu'aux barrières au milieu des sifflets et des huées.

« Aux sollicitations de l'abbé de Vermond, la Reine, même après le renvoi de Brienne, donna à ce dernier des témoignages de sa munificence royale. Sa Majesté craignait, en agissant autrement à l'égard d'un ministre naguère honoré de sa confiance, que tous les hommes de mérite, pour ne pas être payés de leur dévouement par l'ingratitude, ne refusassent leurs services à l'État, dans un moment où il avait si grand besoin de guides éclairés. Tels furent les motifs allégués par la Reine, quand je pris la liberté de lui représenter les dangers où elle s'exposait, elle et sa famille, en continuant sa protection à un ministre contre lequel la nation s'était si fortement prononcée. Je ne pouvais qu'applaudir à la délicatesse des sentimens qui avaient déterminé la conduite de Sa Majesté. Il m'était encore impossible de la blâmer dans mon cœur, de cette droiture de principes qui ne lui permettait pas d'aban-

donner, en femme capricieuse, ce qu'elle avait une fois entrepris. Je dis à Sa Majesté que ses motifs étaient louables, et que leur application, dans l'espèce, serait également digne d'éloges si l'archevêque eût possédé autant de talens qu'il en avait peu; mais qu'elle se trouvait aujourd'hui dans la nécessité rigoureuse de mettre un terme à la clameur publique, en renonçant à protéger un homme qui avait si dangereusement compromis la tranquillité générale, et même la réputation de sa souveraine. (1)

« La preuve que mon avis était juste, c'est qu'une émeute furieuse eut lieu peu de temps

(1) La princesse de Lamballe ne brillait point par des talens transcendans; mais son jugement était sain. Elle donnait rarement son avis avant d'y avoir mûrement réfléchi, et jamais sans y être appelée, à moins qu'elle ne prévît distinctement le danger qui aurait pu résulter de son silence. Plût au ciel que tous les conseillers de la Reine eussent ressemblé à la princesse de Lamballe, qui s'occupait si peu d'elle-même et avait tant à cœur les intérêts de sa royale maîtresse!

après, parce que la Reine venait de nommer la nièce du ministre déchu, madame de Canisy, à une charge de cour, et de donner son portrait, enrichi de diamans, à l'évêque lui-même.

« En beaucoup d'occasions, la Reine était trop communicative avec certaines personnes de sa maison, qui divulgaient aussitôt tout ce qu'elles recueillaient de ses confidences. Comment ses conversations pouvaient-elles transpirer dans le peuple, si ce n'est par l'indiscrétion de ceux qui approchaient le plus de Sa Majesté, et qui, connaissant l'opinion publique mieux que leur royale maîtresse ne pouvait être supposée la connaître, se firent peu d'honneur par ces révélations malicieuses? L'exaspération du peuple passait toute idée. L'abbé de Vermond mit sous les yeux de Sa Majesté les conséquences de sa trop grande franchise. Depuis ce temps, Marie-Antoinette ne tomba plus dans la même faute. Après cette leçon, aucune de ses femmes, pas même la duchesse de Polignac, à qui d'ailleurs elle eût confié jus-

qu'à sa vie, n'aurait pu tirer d'elle un seul mot touchant les affaires publiques, quelques efforts qu'elles eussent faits pour y parvenir. Avec moi, que ma charge de surintendante autorisait à lui adresser des observations et à lui donner des conseils, elle n'usait pas, bien entendu, de la même réserve. A ses autres représentations sur les conséquences de l'indiscrète franchise de la Reine, l'abbé de Vermond ajouta qu'étant obligé d'écrire toutes les lettres, particulières ou officielles, il se trouvait souvent fort embarrassé, attendu que l'objet de ces lettres était connu à l'avance. Il résulta pourtant un inconvénient de cette espèce de cachet posé, pour ainsi dire, sur les lèvres de Sa Majesté; ce fut de la placer plus entièrement dans la dépendance de l'abbé. Elle fut ainsi obligée de s'en rapporter à lui seul sur plusieurs points qui auraient été présentés à Sa Majesté sous un jour très différent, s'ils eussent été soumis à une discussion franche et libre. Un homme doué d'un meilleur cœur,

d'un esprit plus droit, et qui eût été moins attaché à sa place que Vermond, eût donné de plus sages conseils à la Reine.

« Malgré la haine et le mépris qu'inspirait l'archevêque de Sens, on peut dire beaucoup pour sa défense, relativement aux malheurs dont il fut cause. Son impopularité, l'appui que lui accordait la Reine contre le peuple, compromirent gravement sans doute la monarchie. Assurément l'archevêque remplaçait fort mal les grands hommes qui avaient si glorieusement parcouru la carrière politique, notamment le comte de Vergennes et M. Necker. Mais à cette époque, où la France était menacée d'une violente convulsion, quel génie ne se fût pas lui-même égaré? Et voilà qu'un homme tout-à-fait étranger aux principes révolutionnaires vient prendre le timon d'un gouvernement en révolution; un pilote inexpérimenté qui cingle sur une mer inconnue! Je ne prétends nullement justifier l'archevêque de son obstination à rechercher des fonctions sans aucun

rapport avec ses occupations, ses habitudes et les études de toute sa vie; mais il peut avoir eu de bonnes intentions; et il ne faut point accuser le médecin d'assassinat parce qu'il s'est mépris sur le caractère de la maladie. Brienne s'est trompé; d'accord : mais il a fait preuve de zèle et de conscience, et nous ne devons pas rendre le comédien responsable des défectuosités de la pièce. Les erreurs d'alors appartiennent moins à ceux qui les ont commises qu'aux mœurs mêmes de l'époque.

« Forcée de prendre part aux affaires publiques, Marie-Antoinette vit se changer en haine l'éloignement qu'on avait déjà pour elle. Sa Majesté souffrait non seulement de la nécessité qui l'obligeait à sortir de la sphère qu'elle croyait convenir seule à son sexe, mais encore des divisions qui existaient dans la famille royale sur des points qui eussent demandé, pour le salut commun, une homogénéité parfaite de vues et d'action. Le parti populaire semblait avoir prévalu

contre elle auprès du comte d'Artois et dans les idées du Roi lui-même.

« Après les différentes assemblées parlementaires, qui s'étaient rapidement succédé sous diverses dénominations, et comme autant de tempêtes, il en vint une qui, comme la baguette d'Aaron, fit disparaître tout le reste. Marie-Antoinette y voyait pour l'avenir un sinistre présage. Enfin, c'était l'époque de l'assemblée des états-généraux, à Versailles. Necker était encore une fois en faveur, et le Monarque, au milieu de ses perplexités, fondait, comme au hasard, quelques espérances douteuses sur cette assemblée.

« Ma charge voulait que j'accompagnasse Sa Majesté à la procession solennelle qui devait précéder l'installation des états-généraux. La veille au soir, je reçus une lettre anonyme, par laquelle on m'avertissait de ne point me montrer, le lendemain, à côté de la Reine; je me rendis sur-le-champ au cabinet du Roi, et lui montrai la lettre. Par des motifs d'humanité, le Monarque me pressa

d'écouter cet avis. Je lui demandai la permission d'agir une seule fois d'après mes propres inspirations; ajoutant que, si ma souveraine courait quelque danger, c'était alors surtout que ses serviteurs devaient se rallier avec plus d'empressement autour de sa personne, afin de veiller à sa sureté, et de soutenir son courage.

« En ce moment, la Reine et ma belle-sœur, la duchesse d'Orléans, entrèrent chez le Roi, pour s'entendre sur quelques points d'étiquette relatifs au cortége.

« Je voudrais, s'écria la duchesse, que cette procession fût passée, ou qu'elle n'eût jamais lieu, ou qu'aucun de nous ne fût obligé d'y paraître, ou du moins que tout fût fini, et que nous fussions rentrés chez nous en sûreté!

— « Cette mesure, répondit la Reine, n'a jamais eu mon approbation, surtout à Versailles. M. Necker la désire et garantit le succès. Je souhaite que son attente soit réalisée; mais je crains beaucoup qu'il n'ait cédé

à l'espérance abusive de maintenir sa popularité par cette mesure impolitique, plutôt qu'à la conviction intime des avantages que doit en retirer l'autorité du Roi.

« Louis XVI, qui tenait encore la lettre que je venais de lui apporter, la remit à la Reine.

« Ma chère duchesse, s'écria-t-elle, cette lettre sort de la fabrique du Palais-Royal. On insinue que ma présence peut compromettre la cérémonie, pour empoisonner, dans sa source, la joie qui doit résulter de l'union du Roi avec ses sujets. Voyez ici la perfidie ! on n'ose attaquer ouvertement la fidélité de mes plus sincères et plus affectionnés serviteurs, mais on les prévient, sous le prétexte de l'amitié, que leur attachement pour moi peut leur être funeste. Je suis bien aise néanmoins que la princesse de Lamballe ait été avertie.

— « De quoi ? répliquai-je.

— « De ne point paraître au cortége, reprit la Reine.

— « Ah ! m'écriai-je, ce n'est qu'en me donnant la mort qu'ils pourront me séparer de Votre Majesté. Tant que j'existerai, et que Votre Majesté le permettra, la violence seule m'empêchera de remplir mon devoir. Cinquante mille poignards levés sur moi n'auraient pas le pouvoir d'ébranler la fermeté de mon caractère ni la force de mon attachement. J'ai pitié des misérables qui ont si peu de pénétration. Victime ou non victime, rien ne pourra jamais me faire abandonner Votre Majesté. »

« La Reine et la duchesse m'embrassèrent en pleurant. Ma belle-sœur partie, le Roi et la Reine donnèrent à entendre qu'ils la supposaient instruite de la lettre, et qu'elle n'avait fait cette visite, tout exprès, que pour voir l'effet qu'elle aurait produit, n'ignorant pas que la populace et les députés à la solde du parti d'Orléans méditaient quelque entreprise à cette occasion. Ce n'est pas que le plus léger soupçon de collusion contre la Reine s'attachât à l'excellente duchesse

d'Orléans. Il y avait autant de vertus et d'innocence chez elle, que de malice et de méchanceté chez les partisans de son mari. Nul doute qu'elle ne fût informée de leurs manœuvres. Dans l'impossibilité de détourner l'orage, elle n'avait plus écouté que le vif attachement qu'elle me portait, aussi-bien que mon beau-père le duc de Penthièvre, et avait cherché à diminuer l'exaspération des habitués du Palais-Royal et de son mari contre moi, en me dissuadant de m'exposer à aucun danger en cette occasion.

« Le lendemain, 5 mai 1789, jour où l'art et la nature semblaient avoir épuisé toutes leurs ressources pour faire de Marie-Antoinette un miracle incomparable de beauté; jour où tout homme non prévenu admirait avec ravissement des attraits dont la vue aurait dû échauffer tous les cœurs; ce jour même, et au moment où la Reine se présentait à l'Assemblée, une horde de mécréans tonna par trois fois dans ses oreilles : *Orléans à ja-*

mais (1)! Pour elle et pour le Roi, pas la moindre acclamation; elle éprouva une secousse affreuse. Cette lettre même, d'après laquelle elle devait s'attendre à quelque scandale, n'avait rien produit de semblable sur son esprit. Je m'avançai pour la soutenir. En ce moment, le parti du Roi, qui s'était préparé pour l'attaque, fit entendre le cri de *Vive le Roi! Vive la Reine!* En me retournant, je vis plusieurs des membres frappés d'une pâleur livide, comme s'ils eussent redouté la découverte de leurs manœuvres; mais, en passant à côté de Sa Majesté, ils dirent de manière à s'en faire entendre: *Souvenez-vous que vous êtes la fille de Marie-Thérèse!* — *Je m'en souviens,* répondit la Reine. Le duc de Biron, Orléans, La Fayette, Mirabeau et le maire de Paris, voyant l'émotion de Sa Majesté, allaient faire suspendre la marche.

(1) De ce moment sa beauté déclina. A ce cri commencèrent ses chagrins les plus amers, et qui produisirent immédiatement leur effet. La suite prouve que ce cri était pour elle un arrêt de mort.

Tous, dans un état apparent d'agitation, crièrent : *Halte!* La Reine, leur lançant un regard sévère, fit signe de la tête qu'elle voulait continuer, reprit ses sens ; et poursuivit sa route avec cette noblesse, cette majestueuse dignité qui n'appartenait qu'à elle seule.

« Mais cet empire qu'elle avait pris sur elle-même en public, pensa lui devenir fatal quand elle fut rentrée dans ses appartemens. Là éclatèrent ses sentimens réels, et telle fut leur violence, que son collier et ses bracelets rompirent, avant que ses femmes et les dames de service eussent le temps de les lui ôter. Pendant plusieurs heures elle éprouva d'effrayantes convulsions. On fut obligé de couper ses robes pour qu'elle pût respirer. Une fois déshabillée, d'abondantes larmes vinrent la soulager. Elle s'adressait alternativement à la princesse Élisabeth et à moi ; mais nous étions trop accablées, l'une et l'autre, pour lui offrir les consolations dont elle avait tant besoin.

« Ce soir même, Barnave vint à mon cabinet, et m'offrit ses services pour la Reine. Il désirait, me dit-il, convaincre Sa Majesté qu'il était Français; que ses vœux se bornaient à voir son pays régi par des lois salutaires, et non par le caprice de souverains sans pouvoir, ou par un ministère corrompu; que le clergé et la noblesse devaient subvenir aux besoins de l'État, comme les autres sujets du Roi; que ce résultat une fois atteint, et les abus supprimés par une représentation nationale qui mettrait le ministre Necker à même de réaliser ses plans pour la liquidation de la dette publique, je pourrais assurer Leurs Majestés qu'elles se trouveraient plus heureuses avec un gouvernement constitutionnel, qu'elles ne l'avaient jamais été avec le pouvoir absolu, parce qu'un gouvernement de cette nature les affranchirait de tous les caprices ministériels, et allégerait cette responsabilité dont elles éprouvaient aujourd'hui le poids accablant; que si le Roi accueillait décidément l'idée

de régénérer la nation, il rencontrerait parmi les représentans actuels beaucoup d'hommes d'honneur, animés d'intentions franches et loyales, qui ne s'éleveraient jamais contre le pouvoir légitime d'une monarchie tempérée; qui ne consentiraient jamais à ressembler à ces infâmes régicides du parlement de Cromwell, qui se fit une arme de l'obstination de Charles 1^er^, d'Angleterre, pour le conduire au fatal billot.

« Je rapportai cette conversation à la Reine. Elle me prêta la plus grande attention, jusqu'au moment où je parlai du Roi constitutionnel. Sa Majesté perdit alors patience, et ne me permit pas de continuer. (1)

---

(1) Cette conversation et quelques autres que l'on trouvera dans la suite de ces Mémoires, prouvent que Barnave exprima des sentimens favorables à la famille royale long-temps avant l'affaire de Varennes, époque assignée par madame Campan. Il doit donc être déjà démontré au lecteur que madame Campan, quoique très exacte quand elle parle de ce qu'elle sait, relativement à Marie-Antoinette, n'avait point

« Les frais de la scène scandaleuse qui avait produit une impression si douloureuse sur Sa Majesté, montèrent à cinq cent mille francs. La somme fut payée par les agens du Palais-Royal. L'exécution en avait été confiée principalement à Mirabeau, Bailly, et un autre individu qui revint par la suite au parti du Roi.

---

de renseignemens étrangers à son emploi auprès de la Reine, et qu'elle ne pouvait, surtout, communiquer que fort peu de détails sur les grandes intrigues exercées à l'égard des députés de la première Assemblée. Ce ne fut que dans les derniers jours de la révolution, quand le malheur des temps le rendit nécessaire, que madame Campan fut admise à certaines confidences, afin qu'elle ne compromît pas, sans le savoir, les amis de la Reine et la princesse de Lamballe : confiance à laquelle sa fidélité bien connue lui donnait des droits incontestables. Malgré tout, comme elle s'absenta souvent de la cour dans des momens fort critiques, elle a nécessairement rapporté beaucoup de faits sur la foi des ouï-dire, ce qui l'a entraînée, comme je l'ai annoncé, dans de fréquentes erreurs.

« Les détails de la séance du lendemain, 6 mai, sont suffisamment connus. Le trouble qui s'éleva tout à coup dans la conscience coupable du duc d'Orléans, semblait être pour lui un avertissement terrible. A peine commençait-il son discours emphatique à l'Assemblée, qu'un des membres, qui se sentait incommodé par la chaleur, s'écria : *Ouvrez les fenêtres!* Le conspirateur crut entendre sa sentence de mort. Il s'évanouit, et fut ramené chez lui dans la plus grande agitation. Madame de Buffon était au Palais-Royal quand le duc y arriva. La duchesse d'Orléans se trouvait chez le duc de Penthièvre son père, qui lui-même était avec moi à l'hôtel de Toulouse, où nous devions dîner, et où nous avions donné rendez-vous à ma belle-sœur. Mais madame de Buffon fut tellement alarmée de l'état où elle vit le duc d'Orléans, qu'elle sortit à l'instant du Palais-Royal, et envoya chercher la duchesse par un laquais. Ma belle-sœur me fit prier de l'excuser si elle ne venait pas dî-

ner, informa son père des motifs qui l'obligeaient à quitter si brusquement son palais, et se rendit en toute hâte auprès de son époux. Il ne se remit qu'au bout de plusieurs jours. Nous n'étions pas sans espérance, son beau-père, sa femme, et moi-même, que le duc verrait, dans cette circonstance, un avertissement de ne pas persister plus long-temps dans son opposition à la famille royale.

« Les effets produits par le rappel du ministre populaire, M. Necker, ne furent point agréables au Roi. Necker devint bientôt suspect au parti de la cour, et particulièrement à Leurs Majestés. Il passait pour avoir entretenu des intelligences avec d'Orléans. L'avortement de plusieurs plans et les malheurs qui suivirent, furent le résultat de cette alliance, qui d'ailleurs était désavouée en public. Voici ce qui donna lieu aux soupçons de la cour.

« Le duc ayant fait promener son buste dans Paris, après la découverte de ses in-

dignes projets contre le Roi, ce buste fut jeté dans la boue. Necker passe, peut-être par hasard, fait arrêter sa voiture, s'exprime avec un certain mécontentement sur l'injure faite à un prince du sang, à un ami du peuple; ordonne que le buste soit reporté au Palais-Royal, où il fut lavé, couronné de lauriers, et de là dirigé sur Versailles, avec celui de Necker lui-même. Les tantes du Roi, qui revenaient de Belle-Vue, rencontrèrent le cortége sur la route, et envoyèrent quelques gardes pour le disperser, afin d'épargner au Roi et à la Reine l'outrage qu'on leur préparait. Cet incident occasionna une autre émeute dont on accusa Leurs Majestés. Le renvoi du ministre en fut la conséquence immédiate. Il est certain, d'ailleurs, qu'en obéissant au mandat d'exil, Necker ne voulut point se prévaloir de son immense popularité. Sa retraite fut soudaine et secrète; et quoique la baronne de Staël eût informé, le soir même, le comte de Chinon de cet événement, le ministre sortit de Paris avec si

peu d'éclat, que sa fille même, disait-on, ne savait pas qu'il fût parti.

« Necker attribua son renvoi à l'influence de la famille Polignac; il se trompait tout-à-fait. Si quelqu'un n'eut point d'influence politique, ce fut la duchesse de Polignac, quoi qu'aient pu faire d'ailleurs les personnes qui l'entouraient. Elle avait, sous ce rapport, aussi peu d'ambition que de capacité. La Reine n'était pas non plus si facile, quand il s'agissait d'affaires sérieuses, qu'elle se laissât gouverner ou maîtriser, à moins qu'elle ne fût pleinement convaincue d'avance. A cet égard, elle ressemblait un peu à Catherine II, qui distingua toujours ses favoris de ses ministres. Mais alors, Marie-Antoinette n'avait pas la liberté du choix, et devait céder, malgré elle, aux clameurs d'une faction.

« Depuis ce moment, tous ceux qui voulaient faire à la Reine des communications relativement aux affaires publiques, s'adressèrent à moi, en présence de Sa Majesté, qui les recevait dans mes appartemens. Jamais,

à ma connaissance, la duchesse de Polignac ne prit part à ces questions d'État; et cependant, point de promotions civiles ou militaires, point de nomination de ministres que l'on n'attribuât à son influence sur l'esprit de la Reine, encore bien que le Roi nommât par lui-même, ou par ses ministres, à tous les emplois, sans prendre l'avis de la Reine.

« Le mécontentement qui existait contre la Reine et la duchesse de Polignac se multiplia sous mille formes, et produisit d'effroyables effets, qui portèrent au cœur de l'une et de l'autre les coups les plus sensibles. Qu'on me permette de citer une preuve cruelle de cette affreuse vérité.

« A la naissance du second fils de la Reine, le duc de Normandie, depuis Dauphin de France, le duc et la duchesse d'Harcourt, jaloux à l'excès de l'ascendant de la gouvernante du Dauphin, excitèrent la haine du jeune prince contre la duchesse de Polignac, au point qu'il ne voulait plus rien prendre

de ce qui venait d'elle; qu'il lui ordonnait, tout jeune qu'il était, de sortir de son appartement, et recevait ses observations avec le plus grand mépris. La duchesse se plaignit amèrement de la famille d'Harcourt à la Reine. En effet, elle consacrait tout son temps aux soins que réclamait l'état du Dauphin, et elle agissait ainsi par attachement sincère, et afin de ne pas aigrir un enfant dont la santé déclinait. La Reine fut profondément affligée de cette mésintelligence entre le gouverneur et la gouvernante. Sa Majesté s'efforça d'adoucir l'esprit du jeune prince, en se rendant elle-même l'esclave absolue de ses caprices enfantins. Selon toute probabilité, elle eût réussi à rétablir la confiance, objet de ses désirs, lorsqu'un rapport cruel, démenti par la nature, et inventé, je crois, par l'enfer, vint enlever à la Reine les affections de son propre fils. Il crut que sa difformité, sa laideur toujours croissante, avaient déterminé sa mère à reporter toute sa tendresse sur son autre fils,

bien plus robuste à la vérité, bien mieux fait que le Dauphin maladif. Le gouverneur de l'héritier présomptif eut la méchanceté de s'emparer de cette calomnie, et il empêcha son élève de rien manger, de rien boire qui n'eût été préalablement examiné par ses médecins. Cette défense produisit une impression si vive sur l'esprit du Dauphin, qu'il ne vit jamais sa mère, depuis, qu'avec le sentiment du plus grand effroi. Le désespoir de ses parens est plus facile à concevoir qu'à décrire. On peut en dire autant de la mortification de la gouvernante, madame de Polignac, elle-même la plus tendre et la plus sensible des mères. Heureusement pour le jeune prince, heureusement aussi pour ses malheureux parens, cet enfant royal, dont l'existence éphémère n'avait été marquée que par des souffrances, mourut à Versailles le 4 juin 1789. A peine âgé de sept à huit ans, au moment de sa mort, il avait déjà donné des preuves d'une précocité d'intelligence qui, s'il eût vécu au milieu des

événemens déplorables qui suivirent, eût été bien loin de lui faire regarder la vie comme un bienfait.

« Ces intrigues du duc d'Harcourt contre la duchesse de Polignac n'étaient que le résultat d'une odieuse malice et de l'ambition. Le duc d'Harcourt voulait faire nommer sa femme, ennemie déclarée de madame de Polignac, gouvernante du Dauphin au lieu de la favorite. La plupart des calomnies dirigées contre la duchesse de Polignac, calomnies qui ne firent pas moins de tort à la Reine, furent inventées par le duc pour exclure la gouvernante de son emploi.

« Barnave, cependant, demeurait fidèle à ses principes libéraux, mais également fidèle à son désir d'amener Leurs Majestés à l'adoption de ces principes, et à faire du Roi le souverain d'une république. Il profitait régulièrement de la permission que je lui avais donnée de venir me parler des affaires publiques, toutes les fois qu'il le voulait, et insistait toujours avec autant de chaleur sur

les mêmes points, quoique sans plus de succès. Le Roi et la Reine se défiaient de Barnave, mais surtout de sa politique.

« Dans une de nos conférences : « Madame, s'écria le député, j'ai mûrement réfléchi à la position du Roi. Comme bon Français, dévoué à mon souverain légitime, jaloux de la prospérité future de son règne, je pense définitivement que son propre salut, la dignité de sa couronne, et le bonheur de ses sujets, ne peuvent être garantis que par une constitution. A ce moyen, le Roi échappe aux caprices et à la tyrannie d'administrations corrompues; il empêche, pour toujours, que la première monarchie d'Europe ne tombe sous ces princes dont la faiblesse ne fit trop souvent, de l'autorité royale, que le méprisable instrument d'une noblesse mercenaire ou de courtisans parasites. Un roi constitutionnel ne peut mal faire; il est à l'abri de toute responsabilité. Investi du pouvoir exécutif, il ne l'exerce que pour l'avantage de la nation; les me-

sures de rigueur sont dévolues à d'autres, qui reçoivent toutes les censures qu'elles peuvent entraîner. Par ces motifs, madame, et grâce à votre attachement bien connu pour la famille royale et le bien-être général de la nation française, je désirerais obtenir une audience particulière de la Reine. Je voudrais amener Sa Majesté à user de son ascendant irrésistible sur l'esprit de notre bon Roi, pour le décider à faire le sacrifice d'une faible portion de son pouvoir, afin de conserver la monarchie à ses héritiers naturels. La postérité proclamera les vertus d'un prince assez magnanime pour avoir cédé volontairement des prérogatives illégitimes, puisqu'il ne les doit qu'à l'usurpation de ses prédécesseurs, et de les avoir cédées pour donner la liberté à un peuple chéri, parmi lequel le Roi et la Reine trouveront beaucoup de Hampden et de Sidney, mais fort peu de Cromwell. D'ailleurs, madame, nous devons nous faire un mérite de la nécessité. Le présent est gros de l'avenir; il vaut mieux étayer le palladium

de l'antique monarchie, que de l'exposer à une chute complète ; or, il doit tomber si les abus dont se plaint la nation, et qui menacent d'attaquer l'État dans sa base, ne sont pas déracinés par le Monarque lui-même. »

« Je prêtai la plus grande attention aux paroles du député, et promis de faire ce qu'il désirait. Pour mieux remplir ma tâche, je me retirai aussitôt qu'il m'eut quittée, et mis par écrit tout ce que je pus me rappeler de sa conversation, afin de pouvoir la rapporter plus fidèlement à Sa Majesté, à la première occasion favorable.

« Quand je fis part de cet entretien à la Reine, elle m'écouta avec beaucoup de bonté, jusqu'à l'endroit où Barnave insistait avec tant de force sur la nécessité d'une monarchie constitutionnelle. Alors, comme elle avait déjà fait auparavant dans une circonstance toute semblable, Marie-Antoinette perdit un peu patience, et s'écria en quittant son fauteuil :

« Quoi ! est-ce à un prince absolu, à l'hé-

ritier légitime de l'antique monarchie de France, à devenir l'instrument d'une faction plébéienne qui, ses vœux une fois accomplis, détrônera son Roi pour prix de sa lâche complaisance? Veulent-ils opérer en France la révolution de 1648 en Angleterre, et reproduire les temps sanguinaires du malheureux et faible Charles 1^er^? La France deviendrait république! Eh bien, soit; mais avant que je conseille au Roi une pareille démarche, ou que j'y donne mon assentiment, ils m'enseveliront sous les ruines de la monarchie!

— « Quelle réponse, repris-je, Votre Majesté m'ordonne-t-elle de faire au député, relativement à l'audience particulière qu'il demande?

— « Quelle réponse! s'écria la Reine : point de réponse; c'est la seule que mérite cette présomptueuse proposition. Je tremble sur les conséquences de l'impression que leurs déloyales manœuvres ont produite sur l'esprit du peuple, et me défie des offres de

service qu'ils font au Roi. Par réflexion, néanmoins, il peut être prudent de temporiser. Continuez de voir Barnave; assurez-vous, s'il est possible, du degré de confiance qu'il mérite; mais ne fixez point encore d'époque pour l'audience qu'il demande. Je veux d'abord informer le Roi de votre entrevue avec ce député. Ce qu'il vous a dit n'est point en rapport avec ce que Mirabeau et Barnave lui-même, ont proposé au Roi pour le rétablissement de ses prérogatives. Ils voulaient, disaient-ils, rendre au Monarque l'exercice de sa puissance! et ils enchaînent ses mouvemens, lui ravissent tous ses droits, l'abandonnent sans défense aux caprices et à la versatilité d'une faction plébéienne. La nation française ne ressemble en rien au peuple anglais. Les règles de l'ancien gouvernement une fois abolies, elle en violera vingt autres; et le Roi sera sacrifié avant que ce peuple frivole ait retrouvé pour lui-même la base première d'un gouvernement quelconque. »

« Conformément aux ordres de Sa Majesté, je continuai de voir Barnave. Je communiquais aussi avec lui par lettres (1), à son domicile de Passy et de Vitry ; mais il se passa beaucoup de temps encore avant que la Reine se décidât à lui accorder audience.

« Véritablement, Sa Majesté avait une telle aversion pour tous ceux qui voulaient porter atteinte aux fondemens actuels de la monarchie, qu'elle ne recevait qu'avec une extrême répugnance des communications à ce sujet, même de la part des princes du sang ; au point que le comte d'Artois cessa d'être le bienvenu auprès d'elle, par cela seul qu'il inclinait vers le parti populaire. Les expressions dont le prince s'était servi pour démontrer la nécessité d'une certaine réforme, avaient donné lieu à ce refroidissement qui durait depuis assez long-temps.

« Le prince de Conti vint un jour me trou-

(1) C'était par mon intermédiaire que cette correspondance avait ordinairement lieu.

ver. Il se plaignit de ce que la Reine refusait de le recevoir, parce qu'il avait manifesté la même opinion que le comte d'Artois, relativement au *tiers-état.* (1)

(1) Je me rappelle parfaitement cette circonstance. Je transcrivais quelques lettres pour la princesse de Lamballe, lorsque le prince de Conti entra. Il vécut assez pour voir et reconnaître les erreurs de son système. Il parvint à une grande vieillesse, et survécut à la gloire de son pays. Comme beaucoup d'autres, la première lueur d'une régénération politique lui fit concevoir des idées qui amenèrent son exil de France, et l'obligèrent à chercher un abri sur la terre étrangère, pour ne pas devenir victime de sa crédulité dans son propre pays. Je l'ai vu dans ses derniers jours. Son repentir était sincère, et je me fais un devoir d'en porter ici témoignage. Il exprimait sans retenue l'horreur que lui inspiraient les bourreaux de ces infortunés, dont il déplorait la mort avec une amertume où se mêlaient certains remords, persuadé qu'il était que ses propres erreurs politiques avaient hâté, contre son intention, la fin prématurée des victimes. Cette idée était devenue pour lui une source intarissable de douleurs et de regrets.

Il y avait dans le prince de Conti une originalité

« Et votre altesse, lui dis-je, pense-t-elle que la Reine soit moins mécontente de la conduite du comte d'Artois, sur ce point, que de la vôtre? Je puis affirmer à votre altesse

---

d'extérieur, de costume et de manières, qui mérite d'être mentionnée ici.

La dernière fois que j'eus l'honneur de lui parler, ce fut à Barcelonne, en 1803. Il porta, jusqu'au dernier moment, un habit blanc de belle étoffe, et fait d'après la mode existante sous Louis XIV. Point de collet, boutons et boutonnières depuis le cou jusqu'à l'extrémité des pans, rembourrure de bougran, très grands paremens, d'une autre couleur que celle de l'habit, et montant jusqu'aux coudes; le tout doublé de satin blanc, mais tellement usé, qu'il paraissait avoir été piqué tout exprès pour laisser voir le bougran sous la doublure. Sa veste était de belle soie verte rayée, bordée de galon d'or; les boutons et les boutonnières d'or; larges basques, couvrant complétement le haut-de-chausse qui atteignait à peine les genoux, surmontés eux-mêmes de grands bas de soie rayés, qui lui venaient jusqu'à moitié cuisse. Ses souliers avaient de hauts talons et lui emboîtaient la moitié de la jambe. Les boucles étaient petites et garnies de pierre de composition. Il portait sous le bras un chapeau orné d'une plume

qu'il règne en ce moment une très grande froideur entre Sa Majesté et son beau-frère, qu'elle chérit cependant comme son frère même. Quoiqu'elle ait égard à son inexpérience en politique, quoiqu'elle connaisse la bonté de son cœur et la droiture de ses in-

---

blanche sur le côté. Ses manchettes étaient de dentelle très fine. Le peu de cheveux blancs qui lui restaient, venaient se réunir dans une bourse ronde. Il ne lui manquait que la perruque pour être un portrait vivant de ces temps de politesse, sous le fondateur de Versailles et de Marly.

Il avait, dans ses manières, cette urbanité de cour si remarquable chez l'ancienne noblesse de France, avant la révolution. C'était le gentilhomme par excellence, et l'on ne rencontrerait pas si aisément qu'on se l'imagine un personnage de cette espèce, aujourd'hui que l'on prétend avoir raffiné sur tout.

Le prince de Conti ne s'adressait jamais au beau sexe qu'avec beaucoup de grâce et d'aménité, et sans protester de son admiration pour la personne.

Quand Louis XIV plaçait un Bourbon sur le trône d'Espagne, aurait-il pu croire que la cour de Madrid refuserait un jour un asile à un prince de sa famille, dans la crainte de déplaire à un usurpateur corse!

tentions, la prudence ne lui permet pas de changer de sentiment.

— « Cela peut être, dit le prince; mais, en continuant d'honorer de ses visites la duchesse de Polignac, partisan, aussi-bien que tous ses amis, du système constitutionnel, Sa Majesté montre à certains individus une préférence qui devient injuste à l'égard de quelques autres qui professent la même opinion; vérité d'autant plus frappante, que le principal chef de cette opposition si odieuse à la Reine, est la belle-sœur de cette même duchesse de Polignac.

— « La Reine, répliquai-je, n'a certainement de compte à rendre à personne. Elle voit, je crois, beaucoup d'individus, par habitude plutôt que par tout autre motif; sacrifice, vous le savez, auquel les princes sont souvent obligés de se soumettre. Votre altesse ne suppose pas assurément que j'aie la témérité de contrôler la Reine dans le choix de ses amis, ou dans les sentimens qu'elle leur témoigne?

—« Non sans doute, s'écria le prince, je ne le suppose pas; mais Sa Majesté pourrait tout aussi-bien nous recevoir. Nous ne sommes pas plus les ennemis de la couronne que ceux à qui elle marque tant d'attachement par l'accueil qu'elle ne cesse de leur faire; ce qui est en contradiction directe avec ses propres sentimens, puisqu'elle n'approuve d'opinions politiques que celles qui veulent le maintien de la monarchie absolue.

« A qui, continua le prince, faut-il attribuer la représentation du *Mariage de Figaro* ? si ce n'est au parti de la duchesse de Polignac (1). Cette pièce est une satire contre la famille royale, depuis le lever jusqu'au baisser du rideau; elle tourne en

(1) *Note de la princesse de Lamballe.* Toutes les fois que le prince de Conti parlait de Beaumarchais, c'était avec le plus grand mépris. Il y avait quelque chose de personnel dans les motifs de cette haine. Beaumarchais s'était amusé aux dépens du prince. Le barbier espagnol naquit d'un incident, arrivé dans une maison de campagne, entre le prince de Conti

ridicule les habitudes et les manières de toutes les personnes de la cour; pas une scène qui n'ait trait au caractère de quelqu'une d'elles.

— « Le Roi avait sagement prévu toutes ces conséquences, fis-je observer au prince, après la lecture du manuscrit, qu'il voulut aussi qu'on lût à la Reine afin qu'elle reconnût elle-même les personnages qu'on y jouait, et pour la convaincre de l'impression dangereuse que la représentation pouvait faire sur l'opinion publique. Votre altesse le sait. Je n'ai pas besoin de vous dire que, pour éviter le scandale, et persuadé qu'il en devait résulter de fâcheux effets dans l'esprit du peuple contre la Reine, le Roi

---

et une jeune dame. C'était sous le règne de Louis XV, époque où toute espèce d'intrigues étaient en usage et presque permises. L'auteur a représenté le prince dans le personnage du docteur Bartholo. L'aventure qui donna lieu à la pièce fut étouffée à la cour, et toute la punition du prince fut de voir sa maîtresse passer dans les bras d'un autre.

déclara formellement que la pièce ne pouvait être jouée à Paris, et qu'il n'en permettrait la représentation sur aucun théâtre de France.

— « Bah ! bah ! s'écria le prince de Conti, dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres, la Reine s'est conduite comme un enfant. En dépit de la décision de Sa Majesté, la Reine elle-même, grâce à la funeste influence de sa favorite, dont le parti la fatiguait d'importunités continuelles, la Reine elle-même n'a-t-elle pas décidé le Roi à révoquer la défense ? et quel a été le résultat de cet irrésistible ascendant de la duchesse de Polignac sur l'esprit de la Reine ?

— « Prince, lui dis-je, vous le savez mieux que moi.

— « Les preuves de ces déplorables conséquences, poursuivit son altesse, sont plus fortement établies que jamais par votre retraite volontaire des assemblées de la Reine, depuis qu'elle a hautement avoué sa prédilection (prédilection funeste) pour ceux qui

causeront sa ruine; car elle n'a pas de pires ennemis.

— « Pardonnez-moi, prince, répondis-je; je ne me suis point retirée des assemblées de la Reine, j'évite seulement ces réunions nouvelles où l'on enseigne une politique que je ne saurais adopter; j'ai d'ailleurs certains reproches à faire à quelques uns de ceux qui les fréquentent.

— « Bah! bah! s'écria le prince de Conti, vous avez été plus clairvoyante que curieuse. Tout l'esprit, toutes les saillies de ce traître de Beaumarchais n'ont pu vous séduire et vous décider à cultiver sa connaissance, comme l'ont fait tous ceux du parti de la Reine.

— « Je ne sache pas qu'on ait accusé Beaumarchais de trahison?

— « Mais comment appelez-vous un drôle qui envoie des armes aux Américains, avant que la guerre soit déclarée, et sans la permission de son souverain?

— « En cela je trouve les ministres aussi

coupables que lui; la Reine elle-même est encore persuadée aujourd'hui qu'il fut autorisé par eux. Depuis ce temps, vous le savez, Sa Majesté a conçu un éloignement invincible pour MM. de Maurepas et de Vergennes. Mais tout cela ne me regarde pas.

—«Je vous entends, princesse, laissons-la jouer au *descampativos* (1); mais, croyez-moi, la prudence n'avoue point cette conduite. Loin de moi d'insinuer par là que la duchesse ne soit pas l'amie sincère de la Reine. Ses intérêts, ceux de sa famille, son existence même, dépendent de la bonté royale; mais la duchesse peut-elle répondre que les innombrables habitués de ses salons soient également sincères à l'égard de la Reine? Non. Les idées de sa belle-sœur la comtesse Diane ne sont-elles pas en oppo-

(1) Espèce de jeu à donner des gages, inventé pour l'amusement des enfans de France et de ceux de la duchesse de Polignac.

sition avec le système de monarchie absolue ? N'a-t-elle pas toujours soutenu hautement les opinions de ceux qui voulaient la guerre d'Amérique ? Qui couronna, dans une assemblée publique, les cheveux plats du démocratique Franklin ? cette même comtesse Diane. Qui fut la première à applaudir les hommes qui fabriquaient à Paris une constitution pour l'Amérique ? madame la comtesse Diane. Qui repoussa constamment les argumens de la Reine contre la conduite politique de la France et de l'Espagne relativement à la guerre avec les Anglais, en faveur de l'indépendance américaine ? toujours la comtesse Diane ; non par amour pour cette nation naissante, ni pour faire triompher la cause sacrée de la liberté, mais par goût pour tout ce qui était extraordinaire, par pur esprit de jalousie. Ma chère princesse, ce sont là des faits avérés. Pourquoi donc la Reine refuse-t-elle de me voir ? pourquoi retire-t-elle au comte d'Artois la confiance qu'elle avait en

lui, puisqu'elle fréquente une société qui préconise les principes anti-monarchiques? Voilà les tristes preuves de l'inconséquence de Sa Majesté. Il ne lui manque plus que de voir le duc d'Orléans.

« Ici je cédai à mon émotion, je ne pus me contenir davantage, et des larmes s'échappèrent de mes yeux.

— « Oh! prince, m'écriai-je dans l'excès de ma douleur, ne touchez pas cette corde funeste. Depuis combien d'années cet homme ne fait-il pas couler des larmes amères de mes yeux enflammés! Leurs gouttes brûlantes ont presque détendu chez moi les ressorts de la vie. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

INTRODUCTION..... *Page* 1

CHAPITRE PREMIER.

Commencement du Journal. — L'impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, 36. Ses vues politiques dans chacun des mariages de ses filles, 37. Sort de l'archiduchesse Josepha, 38. Après la mort de cette princesse, l'archiduchesse Caroline épouse le roi de Naples, 39. Remontrance de Marie-Thérèse à la cour de Naples sur la manière dont on avait traité sa fille, 40. La fille réclame plus promptement encore, et avec plus d'efficacité, 41. Marie-Antoinette destinée à la France, *ibid.* Madame de Pompadour, 42. Aversion de la France pour l'Autriche, 43. Vermond recommandé par Brienne comme instituteur de Marie-Antoinette, *ibid.* Il sert les intérêts de l'Autriche, 44. Éducation limitée de Marie-Antoinette, 46. Son goût pour les bals et les spectacles privés, *ibid.* Métastase, 47. Du Barry, 50. Observations de l'éditeur, qui reproche à Marie-Thérèse d'avoir sacrifié sa fille à la politique, 51 à 55.

CHAPITRE II.

Remarques de l'éditeur sur les assertions erronées de madame Campan, 57 à 64. *Reprise du Journal,* 64. Le Dauphin à la soirée de ses noces, et le lendemain matin, 65. Commencement d'intrigues à la cour, 66. Les filles de Louis XV, *ibid.* Leur influence sur le Dauphin, leur éloignement pour sa jeune épouse, 68. Aversion de Marie-

Antoinette pour l'étiquette ; son goût pour la simplicité, 69. Motifs qu'avaient les dames de la cour pour tenir à la mode des paniers, 70. Madame de Noailles, 73. Sa douleur de n'avoir pas été appelée dans une circonstance délicate, 74. Le duc de La Vauguyon conçoit de l'éloignement pour Marie-Antoinette, 76. Querelle entre l'abbé de Vermond et madame de Marsan, *ibid.* Madame du Barry jalouse de la Dauphine, 79. Richelieu, 80. La maréchale de Beaumont (*lisez* Beauveau), la duchesse de Choiseul et la duchesse de Grammont quittent le souper de Louis XV parce que madame du Barry s'y trouve, 81. La Dauphine se plaint à sa mère de ce qu'on l'a fait souper avec madame du Barry, 82. Réponse, 83. Monsieur et le comte d'Artois reviennent de voyage, 86. Ils sont charmés de Marie-Antoinette, *ibid.* Changemens occasionnés par des mariages de cour, 88. Remontrance de Marie-Thérèse à la cour de France, *ibid.* La duchesse de Grammont, 89. Louis XV cherche à faire divorcer le Dauphin, pour épouser lui-même la Dauphine, 90. Collier de diamans, d'abord commandé par Louis XV, pour la jeune épouse qu'il espérait obtenir, 91. Le Dauphin se plaint d'être logé si loin de sa femme, *ibid.* Tous les partis intriguent pour faire renvoyer Marie-Antoinette en Autriche, 94.

CHAPITRE III.

Continuation du Journal. — Marie-Thérèse, 95. Le cardinal de Rohan, 96. Il conseille à l'Impératrice d'envoyer des espions en France, *ibid.* Éloignement de Marie-Antoinette pour la politique, 97. Dissimulation profonde du cardinal, 99. Agens envoyés en France, à son insu, pour vérifier l'exactitude de ses rapports, 102. Marie-Thérèse découvre qu'il l'a trompée, et en manifeste son mécontentement, *ibid.* Le cardinal est épris de Marie-Antoinette, 103.

Il la dénonce à sa mère, *ibid.* Indignation de Marie-Antoinette à ce sujet, *ibid.* Le cardinal suggère l'idée de marier la sœur de Marie-Antoinette à Louis XV, 108. Sa double intrigue avec les deux cours de France et d'Autriche, 109. Mort de Louis XV, 111. Disgrâce du cardinal de Rohan, 115.

CHAPITRE IV.

Continuation du Journal. Avénement de Louis XVI et de Marie-Antoinette, 119. Heureux commencemens, 120. Joie publique, *ibid.* Le nouveau Roi montre plus d'attachement à la Reine, *ibid.* Du Barry et ses partisans sont exclus de la cour, 121. Efforts inutiles de la Reine pour replacer Choiseul au ministère, 122. Insinuation contre la Reine, 124. L'abbé de Vermond et le Roi, 125. Modestie de la Reine dans sa toilette, *ibid.* Mademoiselle Bertin, marchande de modes, est introduite, 127. Anecdote du coiffeur royal, 128. Fausses accusations de prodigalité dirigées contre la Reine, 129. Remarque de l'éditeur, 136.

CHAPITRE V.

Notes de l'éditeur. Famille de la princesse de Lamballe, 139. *Reprise du Journal,* 141. La princesse de Lamballe raconte elle-même son histoire, 142. Le duc et la duchesse de Penthièvre, *ibid.* Mademoiselle de Penthièvre et le prince de Lamballe, 143. Le roi de Sardaigne, *ibid.* Anecdotes touchantes et romanesques du mariage de la princesse de Lamballe, 147. Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, épouse mademoiselle de Penthièvre, 149. Le duc de Chartres veut séduire la princesse de Lamballe, 150. Il est repoussé, et corrompt le jeune prince de Lamballe, 151. Mort de ce dernier, *ibid.* Parties de traîneau, 155. La princesse est présentée à la Reine, 157. Elle est nommée surintendante de la maison de Sa Majesté, 160.

CHAPITRE VI.

Observations de l'éditeur sur les nombreux murmures occasionnés par la nomination de la princesse de Lamballe, 163. Préjudice qui en résulte pour la Reine, 165. Particularités sur la princesse de Lamballe ; les devoirs de sa charge ; comment elle s'en acquitte, 168. La famille Polignac, 174. Caractère de la comtesse Diane, 175. *Reprise du Journal*, 177. La duchesse Julie de Polignac est présentée pour la première fois à la Reine, *ibid.* Attachement vif et soudain qu'elle inspire à Marie-Antoinette, 178. Calomnies qui en résultent, *ibid.* Observations sur l'amitié entre les femmes, 179. La princesse de Lamballe s'éloigne de l'intimité de la Reine, 181. Elle est près de mourir, victime d'un empoisonnement, dans le château du duc son beau-père, *ibid.* Alarmes de la Reine, qui se rend auprès de la princesse et l'oblige à reparaître à la cour, 182. Sa Majesté se plaint de ce que la princesse de Lamballe ne fréquente point la famille Polignac, 184. Motifs qu'elle en a, 186. Retraite et retour de l'abbé de Vermond, 188.

CHAPITRE VII.

Continuation du Journal, 191. Les calomnies dirigées contre l'impératrice Marie-Thérèse, à l'occasion de Métastase, empêchent la Reine de protéger les lettres, 192. Théâtre particulier où la Reine figurait en personne, *ibid.* Médisances de la part de ceux qui n'y étaient point admis, 193. Passion de la Reine pour la musique, *ibid.* Gluck est invité à passer d'Allemagne en France, 194. Anecdotes sur Gluck et sur son opéra d'*Armide*, 195. Garat, Viotti, madame Saint-Huberti, Vestris, *ibid et suiv.*

CHAPITRE VIII.

Continuation du Journal, 203. L'empereur Joseph vient

en France, 204. On répand faussement le bruit qu'il avait reçu des sommes immenses tirées du trésor, *ibid.* La princesse de Lamballe lui est présentée, 207. Anecdotes sur sa famille, racontées par lui-même, 208. Le Roi blâme ses sarcasmes, 216. Circonstances résultant de l'habitude où était l'Empereur d'aller chercher des informations parmi le bas peuple, 218. Note de l'éditeur sur certaines erreurs de madame Campan, 219.

CHAPITRE IX.

Continuation du Journal, 224. Plaisir qu'on éprouve en général à entendre parler de naissances, 225. Joie de la Reine en se voyant enceinte, *ibid.* Changement favorable dans l'opinion publique, 227. Les tantes du Roi contrariées du bonheur de la Reine, *ibid.* Calomnie de du Barry relativement à la grossesse de la Reine, 228. La princesse de Lamballe veut empêcher la Reine d'accorder une audience particulière au baron de Besenval, 231. Froideur qui en résulte, *ibid.* L'entrevue a lieu; les craintes de la princesse de Lamballe sont justifiées, *ibid.* La famille Polignac, 232. La Reine convient de son erreur, 233. Promenades de nuit sur la terrasse, à Versailles et à Trianon, *ibid.* Observations de la Reine en apprenant les intrigues dirigées contre elle par du Barry, 234. La princesse de Lamballe refuse de se trouver aux promenades du soir, 235. L'abbé de Vermond fortifie l'éloignement de Marie-Antoinette pour l'étiquette, 236. Bonté de cœur de la Reine, 239. Plaisante anecdote du chevalier d'Éon, 240.

CHAPITRE X.

Observations de l'éditeur, 246. *Continuation du Journal*, 247. Naissance de madame la duchesse d'Angoulême, *ibid.* Marie-Antoinette accouche d'un Dauphin, 251.

Influence toujours croissante de la duchesse de Polignac, 253. L'abbé de Vermond se met, contre elle, à la tête d'une intrigue, 254. La duchesse de Polignac est nommée gouvernante des enfans de France, 255. Elle perd en popularité ce qu'elle gagne en éclat, 257. Jalousie et mécontentement de la noblesse, 258. Naissance du duc de Normandie, 261. La Reine marie la fille de la duchesse de Polignac au duc de Guiche, 263. Intrigues de cour, 264. Accueil distingué que Marie-Antoinette fait aux Anglais, 266. Libelles contre la Reine, 268. Ordres donnés secrètement pour les faire disparaître, *ibid.* Motifs du duc de Lauzun pour se réunir aux calomniateurs, 269. Conversation plaisante, à Versailles, entre Marie-Antoinette, lady Spencer, le duc de Dorset, etc., 272. Le comte de Vergennes, 275. Intéressante visite du grand-duc du Nord (depuis l'empereur Paul) et de la duchesse sa femme, 279. Éloignement de Marie-Antoinette pour le roi de Suède, 283. Audace du cardinal de Rohan, 284.

CHAPITRE XI.

Observations de l'éditeur, et récapitulation des principales circonstances relatives au complot du collier, 288 à 292. *Reprise du Journal*, ibid. Remarques de la princesse de Lamballe sur cette noire manœuvre, 293. Le comte de Vergennes s'oppose à une information judiciaire, 294. Le parti de la Reine parvient à porter l'affaire devant le Conseil, 295. Accusations, sans fondement, contre Marie-Antoinette, 299. Confusion de Rohan quand il paraît devant la Reine, 303. Il anéantit toute la correspondance des conspirateurs, 305. Moyens employés par les amis de Rohan pour le faire acquitter, 306. La princesse de Condé dépense de grosses sommes pour y parvenir, *ibid.* Sa confusion quand elle se voit convaincue de séduction, 308.

Impartialité du Roi, 314. M. Shéridan dévoile la trahison de M. de Calonne, 315. Basse conduite de ce dernier, son renvoi, sa disgrâce, 320. Note de l'éditeur, 321.

CHAPITRE XII.

Continuation du Journal, 326. L'archevêque de Sens est nommé ministre, renvoyé, et brûlé en effigie, 328. La Reine protége imprudemment les parens du prélat, 329. Émeutes, 330. Excès de confiance de la Reine, 331. Apologie de l'archevêque de Sens, 334. La Reine forcée de prendre part au gouvernement, *ibid.* Assemblée des États-Généraux, 335. Lettre anonyme adressée à la princesse de Lamballe, *ibid.* Visite intentionnelle de la duchesse d'Orléans, 336. Procession funeste, 339. Barnave donne son opinion sur les affaires publiques à la princesse de Lamballe, qui en fait part à la Reine, 342. Corruption employée par le duc d'Orléans, le jour de la procession, 344. Il se trouve mal au sein de l'Assemblée, 345. Necker soupçonné d'intelligence avec lui, 346. Il est renvoyé, 347. La Reine ne reçoit de communications sur les affaires publiques que par l'intermédiaire de la princesse de Lamballe, 348. Influence politique faussement attribuée à la duchesse de Polignac, *ibid.* Son impopularité, 349. Le duc d'Harcourt et le premier Dauphin, 350. Mort du premier Dauphin, 351. Le duc d'Harcourt traite durement la duchesse de Polignac, et pourquoi, 352. Seconde entrevue de Barnave et de la princesse de Lamballe, 353. Il demande une audience à la Reine, qui la lui refuse, 354. Conversation de la princesse de Lamballe et du prince de Conti, 362. Observations sur la famille Polignac, 363. Le *Mariage de Figaro*, satire politique, 364.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE,

PAR M. J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI. (1)

Nouvelle Édition, revue et corrigée,

16 *vol. in*-8°. Prix, 112 *fr.*

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, RUE DE BOURBON, N° 17 ;

A Strasbourg, rue des Serruriers ; à Londres, 30 Soho-Square.

1826.

Prospectus.

Lorsque l'Europe commença à se relever de la dégradation et de la barbarie auxquelles le despotisme des empereurs romains et les invasions des peuples du Nord l'avaient condamnée, l'Italie fut la première contrée où l'on vit apparaître les germes d'une nouvelle civilisation; partout ailleurs l'ignorance brutale et la férocité dominaient encore; mais en Italie les souvenirs d'une ancienne gloire due aux vertus, aux lumières et à la liberté, aidaient les peuples à reconnaître ce qu'ils devaient rechercher pour eux-mêmes. Les Italiens ne pouvaient espérer que les maîtres barbares qui les avaient conquis songeassent à améliorer leur sort; ils voulaient cependant

(1) Auteur de l'*Histoire des Français* (dont les tomes 1 à 9 sont publiés) ; de *Julia Severa, ou l'An* 492 (tableau des mœurs et des usages à l'époque de l'établissement de Clovis dans les Gaules), et de *la Littérature du midi de l'Europe;* ouvrages qui se trouvent dans la même librairie.

retrouver l'ordre, la paix, les lois, les lumières, la prospérité dont avaient joui leurs ancêtres, et ils ne les demandèrent qu'à leurs propres efforts, à leur accord mutuel. Plus en Italie que dans le reste de l'Europe barbare, de grandes cités demeuraient debout, et elles comptaient un plus grand nombre d'habitans; ceux-ci s'engagèrent par des sermens à se défendre les uns les autres contre la violence et l'oppression, ils s'armèrent, ils se partagèrent en compagnies de milice, ils se donnèrent des chefs, ils formèrent un trésor public par leurs contributions volontaires; et ne songeant qu'à se défendre contre le brigandage, ils se trouvèrent ainsi en possession du pouvoir, de la souveraineté, et d'un gouvernement républicain.

Cette confédération de bourgeois obscurs, qui fonda les Républiques italiennes du moyen âge, a changé les destinées de l'Europe et celles du genre humain : avec elle a commencé la période progressive dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Les hommes eurent de nouveau sous leurs yeux l'exemple de gouvernemens qui n'avaient pour but que l'utilité commune, que le bien-être et l'avancement de leurs subordonnés; qui ne prétendaient pas avoir des droits, mais des devoirs; qui ne parlaient pas de leur gloire, mais de l'avantage de l'État confié à leurs soins. Cinq siècles s'étaient écoulés depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la naissance de ces Républiques, et ces cinq siècles avaient été perdus pour le genre humain, qui n'avait pas fait un pas vers les lumières, vers la morale, vers la liberté : les peuples barbares s'étaient successivement arraché leur proie par le carnage et la perfidie, sans obtenir aucune garantie par leurs victoires; les dynasties s'étaient succédé les unes aux autres sans rien fonder, sans rien améliorer. Les Républiques italiennes mirent un terme à cette anarchique barbarie; elles se formèrent, elles grandirent quelque temps à l'ombre de leurs garanties municipales; mais au douzième siècle elles établirent leur indépendance par leurs victoires sur Frédéric Barberousse. Dès-lors le monde apprit qu'il peut y avoir des lois, qu'il peut y avoir des garanties, qu'il peut y avoir un ordre public à l'abri duquel les âmes s'ennoblissent; dès-lors aussi les mœurs se purifièrent, la raison

humaine se développa, la population s'augmenta, l'industrie, le commerce prirent de l'extension, les richesses s'accumulèrent, les arts libéraux commencèrent à naître, et les hommes entrevirent le bonheur et le perfectionnement pour lequel ils furent créés. La supériorité dans les arts, dans l'activité, dans l'intelligence, que les Italiens durent à leur liberté, les mit en contact avec tous les peuples de l'Europe, parce que tous avaient besoin des produits de leur industrie; ils communiquèrent à tous les premières notions des droits des sujets, des devoirs des gouvernemens; ils apprirent aux villes de Provence, de Catalogne, de Flandre, à former leurs communes; et leur exemple, bientôt imité dans toute l'Europe occidentale, donna enfin cette impulsion vers l'amélioration de toutes les institutions politiques qui, nous devons l'espérer, ne s'arrêtera point, jusqu'à ce que le genre humain tout entier soit sorti de la barbarie.

L'Histoire des Républiques italiennes du moyen âge n'intéresse donc pas seulement les citoyens de ces villes d'Italie, redevenues pour la plupart obscures et dépendantes; elle se lie à celle de toutes les nations de l'Europe, car elle est pour chacune la cause peut-être cachée, mais toujours puissante, de sa civilisation. Chaque nation de l'Europe a vu commencer son industrie, son commerce, sa richesse, ses lumières, sa liberté, par l'affranchissement de ses propres communes; elle retrouve dans les Républiques d'Italie un fait analogue à cet événement domestique, mais un fait bien plus grand dans ses conséquences et bien mieux éclairé par l'histoire. Les communes du reste de l'Europe, trop faibles, trop pauvres, trop éloignées les unes des autres pour se défendre contre leurs redoutables voisins, ne s'élevèrent jamais jusqu'à l'indépendance; elles ne contirent jamais que des bourgeois; celles de l'Italie étaient peuplées de citoyens: les premières n'osaient prétendre qu'à mettre des bornes à la rapacité des seigneurs, et elles ne pouvaient se dérober à leur mépris; celles d'Italie donnèrent naissance à toutes les vertus républicaines; elles apprirent de nouveau au monde étonné ce qu'était l'héroïsme, dont le modèle avait disparu avec les républiques de l'antiquité, et elles

devinrent les distributrices de la gloire. L'Italie fut le premier pays qui produisit des architectes, des sculpteurs, des peintres, des poètes et des historiens, et qui enseigna les règles et la pratique de tous les arts libéraux. Tous les grands hommes qui doivent l'immortalité au ciseau et aux pinceaux des uns, aux chants et aux récits des autres, ne l'auraient point obtenue sans les enseignemens des Italiens. Ainsi l'histoire des Républiques italiennes grandit par le développement de toutes les vertus, de tous les talens, de toutes les prérogatives de l'esprit qui ennoblissent la race humaine.

L'histoire de l'Italie avait été écrite à plusieurs reprises, mais avec des ménagemens toujours timides, quelquefois honteux pour ceux qui avaient détruit tout ce qui avait illustré cette contrée, tout ce qui avait mérité pour elle la reconnaissance du genre humain. M. de Sismondi le premier a montré sa vraie place dans l'histoire de la civilisation, dans celle de la liberté; au lieu de présenter à ses lecteurs comme seuls personnages historiques les maîtres des nations, qui souvent les dégradent, il a attaché ses regards sur les citoyens qui les ennoblissent. Il a cherché à faire comprendre la constitution de chaque État, ses développemens, ses révolutions; comme il n'a point épargné son travail, il ne s'est point cru obligé non plus à se renfermer dans les bornes étroites que prescrivent les lecteurs superficiels; il a conservé tous les détails qui lui ont paru propres à peindre les hommes, à éclairer la politique, à avancer la science du gouvernement. Ce ne fut pas sans inquiétude cependant qu'il présenta seize volumes au public français, sur une histoire étrangère; mais le succès a couronné ses efforts. L'Histoire des Républiques italiennes du moyen âge, traduite en allemand, adoptée par les Italiens comme un ouvrage national, a déjà eu une édition française en Suisse, et deux en France. Toutes sont épuisées aujourd'hui. Nous venons d'en achever une nouvelle édition revue et corrigée, que nous offrons avec confiance aux amis des études historiques. L'ouvrage est entièrement terminé.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

HISTOIRE

DES FRANCAIS,

PAR

M. J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI. (1)

24 vol. in-8°.

Ouvrage publié par livraisons successives de trois ou quatre volumes.

Les *trois* premières livraisons, formant les tomes 1 à 9, paroissent; prix. . . . . 69 fr.
— Les mêmes, sur papier vélin. . . . . 138 fr.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE TREUTTEL ET WÜRTZ,
rue de Bourbon, n° 17;

A Strasbourg, rue des Serruriers;
A Londres, 30 Soho-Square.

Prospectus.

Après avoir présenté l'histoire de l'Italie sous un jour absolument nouveau, M. de Sismondi a entrepris de même de faire sortir une véritable histoire des Français

(1) Auteur de l'*Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, 16 vol. in-8.; de la *Littérature du midi de l'Europe*, 4 vol. in-8.; de *Julia Severa, ou l'An 492*, 3 vol. in-12; ouvrages qui se trouvent à la même Librairie.

de ses antiques monumens. Il en a déjà publié neuf volumes, où l'on a vu les faits et leur enchaînement prendre un aspect que ses devanciers avoient toujours dérobé à leurs lecteurs. Si l'on cherche à rendre raison de cette différence, on devra reconnoître qu'elle tient à ce que M. de Sismondi, en écrivant l'histoire, n'a point eu de système, si ce n'est celui de faire son travail en conscience : il s'est attaché uniquement aux écrivains originaux; il a repoussé toutes les suggestions de l'esprit de parti et des préventions nationales; il n'a jamais cherché ce qui pouvoit plaire, mais seulement ce qui étoit vrai; il a attendu d'avoir étudié les faits pour former son opinion, tandis que ses devanciers, arrivant avec des opinions toutes formées, songeoient seulement à faire accorder les faits avec leur système : il a consulté tous les contemporains, mais pour peser leur témoignage et le juger, tandis que d'autres empruntoient leur autorité pour s'en faire des armes dans le combat, afin de servir certaines opinions ou de gagner la faveur de certains pouvoirs.

Pour faire connoître le plan que l'auteur s'est tracé pour son travail, nous croyons ne pouvoir mieux faire qu'en transcrivant ici l'exposition qu'il fait lui-même de son sujet, vers le commencement de son septième volume.

« Nous nous sommes proposé, dit-il, de fixer l'attention de nos lecteurs sur le caractère propre à chacune des périodes de l'histoire des Français. C'est ainsi que cette histoire s'est partagée pour nous en neuf grandes divisions, dans chacune desquelles il nous semble que la nation est entraînée par une tendance différente, et que les mœurs changeant avec les institutions, les Français nous apparoissent autant de fois comme un peuple nouveau, avec un nouveau gouvernement. Il est difficile, toutefois, de don-

ner à chaque période un nom qui fasse aisément comprendre son esprit et qui la distingue des précédentes : nous avons désigné les deux premières par le nom des deux dynasties, des Mérovingiens et des Carlovingiens : cependant ce n'étoit pas seulement la famille des rois qui étoit changée, la nation l'étoit davantage encore. La première invasion, des Francs Saliens avec Clovis, avoit amené dans la Gaule un peuple barbare qui soumit tout au droit de l'épée; la seconde invasion, des Francs Austrasiens avec Charles Martel, apporta les principes d'une organisation nouvelle, barbare encore, mais bien plus régulière, et dans laquelle le clergé prit un ascendant tout nouveau. La troisième fut celle des premiers Capétiens, que nous avons considérée comme participant de la nature d'une confédération : en effet, durant les deux cent trente-neuf ans qu'elle comprend, la France, partagée entre un nombre infini de chefs indépendans, ne conserva son caractère national qu'à l'aide du lien fédéral, de la féodalité.

« Nous arrivons aujourd'hui à une quatrième période, qui comprend le règne de Saint-Louis et de ses descendans, pendant cent deux ans, jusqu'au moment où la ligne directe se trouvant interrompue, la couronne passa pour la première fois à des collatéraux. Le caractère de cette période lui fut donné par les hommes de loi; ils travaillèrent avec zèle et persévérance à fonder le pouvoir absolu de la couronne : sans détruire le système féodal qui avoit dominé jusqu'alors, ils le subordonnèrent complétement au principe monarchique.

« Un homme éminent par ses vertus, par son désir constant d'accomplir son devoir, hérita, au commencement de cette période, d'un sceptre que son père et son aïeul avoient déjà élevé au-dessus des trônes de tous les princes qui se partageoient la France; Saint-Louis ne fut pas plus tôt parvenu à l'âge d'homme, qu'il se proposa non d'augmenter son pouvoir ou de s'approprier les droits de ces feudataires qui, pendant sa minorité, avoient recommencé à ensanglanter le royaume par leurs querelles, mais seule-

ment de faire succéder au règne de la violence le règne des lois, de mettre l'intelligence et le droit à la place de l'audace et de la force. Il ne songea point à se rendre absolu, mais il voulut supprimer les guerres privées et les combats judiciaires. Il ouvrit un recours à la justice pour remplacer le recours aux armes, qui lui paroissoit offenser Dieu. Il appela les légistes à décider entre les grands, pour épargner le sang des grands; et les légistes lui soumirent ces grands mêmes qu'ils devoient sauver. Saint-Louis fit sortir des rangs les plus obscurs ces hommes de la loi, qui, par reconnoissance comme par ambition, confondirent la loi avec le trône, et servirent l'autorité royale bien plus efficacement que n'auroient pu faire ses armées. Saint-Louis n'avoit en vue que la justice, et il ne chercha à recueillir de ses institutions d'autre fruit que cette justice même qu'il croyoit devoir à son peuple. Mais le corps nouveau qu'il avoit introduit dans l'État, auquel il avoit confié de la puissance en raison de son habileté, sut mettre à profit, sous les successeurs de Saint-Louis, cette habileté comme cette puissance. Les légistes, jaloux de la noblesse, à laquelle pour la plupart ils n'appartenoient pas, jaloux du clergé, qui, par une autre route, étoit arrivé à une même domination, employèrent le sceptre des rois à briser et l'épée des gentilshommes et la crosse des prélats; ils savoient que les progrès de l'autorité royale leur profiteroient surtout à eux-mêmes qui en étoient dépositaires : sous Philippe III, et plus encore sous Philippe IV, ils firent de la loi, dont ils se disoient les interprètes, l'instrument d'une effrayante tyrannie. Tous les ordres de l'État furent à leur tour, au nom de la justice, traités avec une révoltante iniquité. Les grands furent dépouillés de leurs fiefs héréditaires; la noblesse vit périr sur les bûchers des Templiers, ses plus héroïques champions; le clergé fut outragé dans son chef et asservi dans ses membres; le commerce fut ruiné par les altérations des monnoies, les saisies et les confiscations des Juifs, des Lombards, des banquiers; et tous ces actes de tyrannie furent toujours commis par les légistes, au nom et par

l'autorité des lois. Lorsqu'à Philippe IV, monarque cupide, cruel, ambitieux, mais habile, succédèrent l'un après l'autre ses trois fils, qui manquèrent autant de talens que de vertus, quelques légistes furent sacrifiés aux caprices de cour et périrent dans les supplices; mais l'ordre demeura, il conserva tout son pouvoir, sous condition de servir d'une manière plus abjecte les terreurs ou la déraison d'un maître méprisé; les supplices des lépreux, ceux des pastoureaux, ceux des sorciers, signalèrent à la fois la dégradation de la magistrature et le pouvoir absolu des rois qu'elle avoit rendus tout-puissans. Dans des temps postérieurs, la magistrature française s'est relevée noblement de cette première abjection : elle a abjuré une servilité si contraire au ministère auguste dont elle étoit revêtue, et elle s'est efforcée de placer au-dessus de tous les pouvoirs humains cette règle inflexible du juste et de l'injuste qu'elle étoit chargée d'appliquer. Mais autant elle contribua plus tard à épurer le caractère national, autant elle l'avoit dégradé en fondant le despotisme; les vertus des grands magistrats de la France ne doivent point nous faire fermer les yeux sur les vices des légistes leurs devanciers.

« Nous présentons donc aujourd'hui à la méditation de nos lecteurs cette période de cent deux ans, durant laquelle les légistes reconstituèrent le pouvoir des rois pour l'exploiter à leur profit. Mais avant de nous engager dans ces détails, nous jetterons aussi un coup d'œil sur les périodes qui la suivirent.

« Les légistes avoient constitué la France en monarchie absolue; les grands, qui partageoient autrefois le pouvoir du roi des Français, n'opposoient désormais plus d'obstacle à ses volontés : la nation, quoiqu'on lui eût octroyé quelques formes représentatives, ne délibéroit point, n'exprimoit point ses vœux; elle craignoit et elle obéissoit; aucune opinion publique n'associoit les gouvernés aux gouvernans; l'indifférence de tous se manifestoit par le silence des historiens : il y a peu d'époques où une grande nation ait eu moins de chroniqueurs et où ceux-ci se soient mon-

trés plus ignorans, plus étrangers aux affaires publiques; où leurs récits soient plus laconiques, plus décolorés. Mais le silence du peuple ne dégoûtoit point les princes de l'exercice du pouvoir. La seule loi de la monarchie étoit la volonté du monarque, bientôt l'occasion se présenta de se demander quel étoit, quel devoit être le monarque? Les légistes ne donnoient point à cette question une réponse uniforme; les uns prétendoient que la loi commune des nations, réglant l'hérédité du trône comme celle du moindre patrimoine, appeloit à la royauté les femmes aussi-bien que les hommes : les autres répondoient qu'une loi particulière à la France excluoit à perpétuité de la royauté les femmes et leurs descendans. Cette question de loi sur un pouvoir supérieur aux lois ne pouvoit être décidée que par la force, et la force fut en effet invoquée des deux parts. Une période de cent trente-trois ans (1328—1461), qui formera notre cinquième partie, est remplie presque en entier par les guerres entre les Français et les Anglais, auxquelles la succession contestée de la couronne de Charles IV avoit donné naissance.

« Pour avoir considéré dans l'organisation du gouvernement les droits des rois, non ceux des nations, les Français avoient été engagés dans de longues guerres qui décidèrent quels maîtres devoient régner sur eux. Ces guerres ne furent pas plus tôt terminées, que le même principe en alluma d'autres pour savoir à quels États les rois de France avoient un droit héréditaire, sur quels peuples les Français feroient valoir la légitimité de leurs princes. Un siècle environ (1461—1559) est principalement rempli par ces guerres de succession étrangère. Cette période formera notre sixième partie : nous y verrons les invasions sanglantes des Français en Italie, pour faire valoir les droits héréditaires de leurs rois sur le trône de Naples et sur le duché de Milan.

« Une septième période, d'environ quatre-vingts ans (1559—1643), comprendra les guerres de religion, qu'on peut considérer comme résultant également de l'établissement du pouvoir absolu des monarques. Après avoir mis

leur volonté à la place des lois pour toutes les choses temporelles, ils crurent avoir également le droit de soumettre à leur volonté ce qu'il y a dans l'homme de plus précieux, en même temps de plus intime et de plus indépendant, la croyance. Cette prétention, reproduite au moment où la raison avoit pris un nouvel essor, et le sentiment religieux une nouvelle énergie, ne put devenir la loi de l'État qu'après avoir triomphé, dans des flots de sang, d'une résistance obstinée.

« Le pouvoir absolu s'affermit cependant toujours plus, et les consciences durent obéir à Louis XIV, comme tous les corps politiques de l'État lui obéissoient déjà. Son règne, de soixante et douze ans (1643 — 1715), forme à lui seul la huitième période : c'est celle du triomphe complet de la monarchie illimitée; tandis qu'une neuvième période, à peu près d'égale longueur (1715 — 1789), renferme, durant les soixante et quatorze ans qui s'écoulèrent depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la révolution, la décadence et la chute d'un système auquel les Français avoient tout sacrifié.

« C'est ainsi que nous pouvons représenter, par un petit nombre de mots, le caractère général des siècles qui s'écoulèrent depuis l'époque où s'arrêta notre précédent récit jusqu'aux révolutions dont nous avons été témoins; nous y trouvons cent deux ans de travaux des légistes pour rendre les rois absolus, cent trente ans de guerres de successions domestiques, cent ans de guerres de successions étrangères, quatre-vingt-quatre ans de guerres religieuses, soixante et douze ans de despotisme, soixante et quatorze ans de dissolution du corps social. Cette division morale de l'histoire de France a de la réalité; chaque période a eu un caractère essentiellement différent de celle qui l'a précédée, de celle qui l'a suivie; mais, en même temps, il ne faut point oublier que toute classification d'événemens qui s'enchaînent sans interruption est artificielle; que c'est toujours d'une manière arbitraire qu'on fixe le point où une période commence, où une autre finit; que s'il est vrai que chaque intérêt, chaque passion à leur tour aient exercé leur